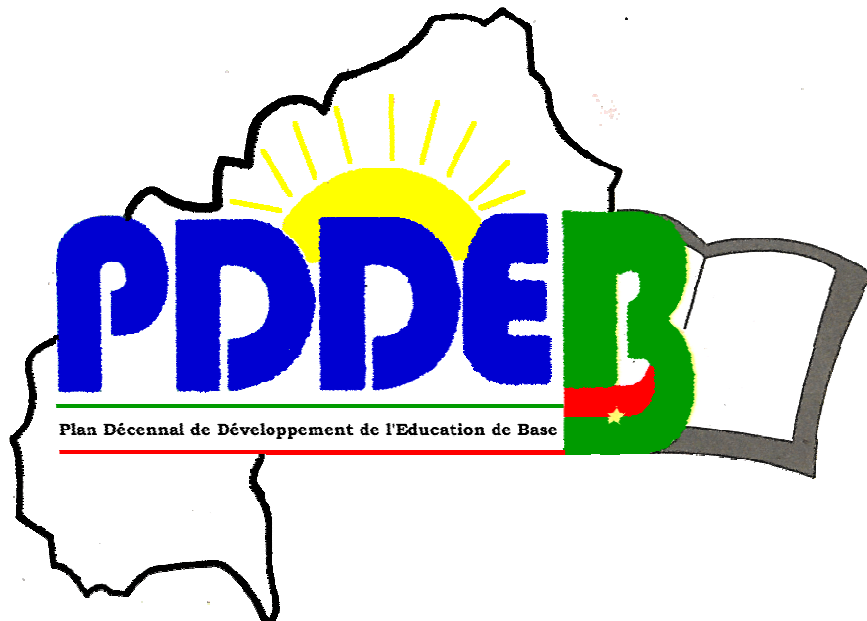


# BURKINA FASO

*Unité – Progrès – Justice*



## MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT DE BASE ET DE L'ALPHABETISATION



**PHASE II (2008-2010)**

**Objectifs, Stratégies, Actions et Coûts**

Avril 2007

## TABLE DES MATIERES

<b>Introduction</b>	<b>3</b>
<b>Abréviation et sigles</b>	<b>4</b>
<b>I- Contexte et justification</b>	<b>6</b>
<b>II- Rappel des objectifs du PDDEB</b>	<b>7</b>
2.1 Rappel des objectifs globaux du PDDEB	7
2.2 Rappel des objectifs de la phase I du PDDEB	7
<b>III Résultats de la phase I</b>	<b>7</b>
<i>3.1 Composante Accès</i>	<i>7</i>
3.1.1 Education formelle	7
a) Les indicateurs de résultats	8
b) Les indicateurs d'activités	9
3.1.2 Education non formelle	8
a) Les indicateurs de résultats	9
b) Les indicateurs d'activités	10
<i>3.2 Composante qualité</i>	<i>10</i>
3.2.1 Education formelle	10
a. Les indicateurs de résultats	10
b. Les indicateurs d'activités	12
3.2.2 Education non formelle	12
a. Les indicateurs de résultats	13
b. Les indicateurs d'activités	13
<i>3.3 Composante gestion fiduciaire et pilotage</i>	<i>14</i>
3.3.1 Présentation des principaux résultats obtenus	14
<b>IV- Enjeux et choix stratégiques de la phase II du PDDEB</b>	<b>15</b>
4.1 Enjeux de la Phase II	15
4.2 Choix stratégiques	15
<b>V- Objectifs de la phase II du PDDEB</b>	<b>16</b>
<b>VI. Actions et stratégies de mise en œuvre de la phase II du PDDEB</b>	<b>16</b>
<b>VII- Coûts et stratégies de financement de la phase II du PDDEB</b>	<b>17</b>
<b>VIII- Composantes de la phase II du PDDEB</b>	<b>17</b>
<b>8-1 Composante accès</b>	<b>17</b>
8.1.1 Objectifs de la composante accès	17
8.1.1.1 Objectifs globaux	17
8.1.1.2 Objectifs spécifiques	17
8.1.2 Stratégie de mise en œuvre et actions	18
8.1.2.1 Stratégies de mise en œuvre	18
8.1.2.2 Les actions à mener	19
8.1.3 Les Indicateurs / Objectivement vérifiables	20
Tableau de simulation des indicateurs avec 70% de taux d'achèvement en 2015	21
8.1.4 Coût de la composante « Accès »	22
<b>8.2 Composante Qualité</b>	<b>23</b>
8.2.1 Les objectifs de la composante qualité	23
8.2.2 Stratégies et les actions de mise en œuvre	23
<b>8.3 Composante Pilotage et gestion financière</b>	<b>39</b>
8.3.1 Description de la Composante Pilotage et Gestion Financière	40
8.3.1.1 Les constats clés liés à la composante « pilotage et gestion »	40
8.3.1.2 Les objectifs globaux de la composante « pilotage et gestion financière »	41
8.3.1.3 Objectifs spécifiques de la composante « pilotage et gestion »	41
8.3.1.4 Stratégie globale de mise en œuvre de la composante « pilotage et gestion financière »	41
<b>8.4 Actions et activités définies par axe, objectif et résultats attendus</b>	<b>42</b>
8.4.1 Axe 1 : Pilotage	42
8.4.2 Axe 2 : Gestion et ressources financières	48
8.5 L'estimation des coûts de la composante « Pilotage et Gestion »	50
8.6 Planning de mise en œuvre	50
<b>ANNEXE : CADRE LOGIQUE GLOBAL</b>	<b>51</b>

## ABREVIATIONS ET SIGLES

ABV	: Association brigade verte
AENF	: Alphabétisation et éducation non formelle
AI	: Alphabétisation initiale
AME	: Association des mères éducatrices
AMT	: Alphabétisation en milieu de travail
APA	: Action pilote d'Alphabétisation
APE	: Association des parents d'élèves
APENF	: Association pour la promotion de l'éducation non formelle
APFSE	: Association pour la promotion de la femme et la sauvegarde de l'environnement
A3F	: Apprentissage du français fondamental et fonctionnel
BAD	: Banque africaine de Développement
BID	: Banque islamique de Développement
BPE	: Bureau des projets éducation
C/CEB	: Chef de circonscription d'éducation de base
CAP	: Certificat d'aptitude pédagogique
CAST	: Compte d'Affectation Spéciale du Trésor
CDMT	: Cadre de dépenses à moyen terme
CE	: Cours élémentaire
CEAP	: Certificat élémentaire d'aptitude pédagogique
CEB	: Circonscription d'éducation de base
CEBNF	: Centre d'éducation de base non formelle
CEP	: Certificat d'études primaires
CES	: Conseil économique et social
CGAB	: Cadre Général d'Allocation Budgétaire
CM	: Cours moyen
CNADD	: Commission nationale d'Approvisionnement en Documents didactiques
CNPDD	: Commission nationale de Publication des Documents didactiques
COGES	: Comité de gestion
CONASUR	: Comité national de secours d'urgence
CP	: Cours préparatoire
CPAF	: Centre permanent d'alphabétisation et de formation
CRS	: Catholic relief service
CSI	: Conseil supérieur de l'information
CSLP	: Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté
CST	: Culture scientifique et technique
DAF	: Direction de l'administration et des finances
DAMSE	: Direction de l'allocation de matériels spécifiques aux écoles
DCPM	: Direction de la communication et de la presse ministérielle
DDEB	: Direction du développement de l'éducation de base
DEC	: Direction des examens et concours
DEP	: Direction des études et de la planification
DFP	: Direction de la formation des personnels
DGAENF	: Direction générale de l'alphabétisation et de l'éducation non formelle
DGEB	: Direction générale de l'enseignement de base
DPEBA	: Direction provinciale de l'enseignement de base et de l'alphabétisation
DPEF	: Direction de la promotion de l'éducation des filles
DRDP	: Direction de la Recherche et du Développement Pédagogique
DREBA	: Direction régionale de l'enseignement de base et de l'alphabétisation
DRH	: Direction des ressources humaines
DRINA	: Direction de la recherche et des innovations en alphabétisation et en éducation non formelle
ENEP	: Ecole nationale des enseignants du primaire
ENSK/UK	: Ecole Normale supérieure de Koudougou/université de Koudougou
EPT/PA	: Education pour tous/procédure accélérée

ES	: Ecole satellite
FCB	: Formation complémentaire de base
FCFA	: Francs de la communauté financière africaine
FDC	: Fondation pour le développement communautaire
FONAENF	: Fonds pour l'alphabétisation et l'éducation non formelle
FONER	: Fonds de l'éducation et de la recherche
FSDEB	: Fonds de Soutien au Développement de l'Enseignement de Base
FTS	: Formation technique spécifique
GAP	: Groupe d'animation pédagogique
HKI	: Hellen Keller International
IAC	: Instituteur adjoint certifié
IEPD	: Inspection/inspecteur de l'enseignement du premier degré
INSD	: Institut national de la statistique et de la démographie
IST	: Infection sexuellement transmissible
UNICEF	: Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
MASSN	: Ministère de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale
MEBA	: Ministère de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation
MFB	: Ministère des Finances et du Budget
MFPRE	: Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme de l'Etat
MITH	: Ministère des Infrastructures, des Transports et de l'Habitat
ONG	: Organisme non gouvernemental
OSEO	: Œuvre Suisse d'Entre-aide Ouvrière
PA	: Plan d'action
PAC	: Plan d'amélioration collectif
PAEN	: Projet d'appui à l'éducation nationale
PAI	: Plan d'amélioration Individuel
PAM	: Programme Alimentaire Mondial
PAP	: Plan d'action prioritaire
PDDEB	: Plan décennal de développement de l'éducation de base
PENF	: Partenariat pour l'éducation non formelle
PEQ	: Projet école de qualité
PNGT	: Programme national de gestion des terroirs
PP	: Provinces prioritaires
PPOKK	: Projet des provinces d'Oubritenga, Kadiogo et Kourwéogo
PPTÉ	: Pays pauvres très endettés
PTF	: Partenaire technique et financier
RESINA	: Réseau intégré de l'administration
SA	: Service d'alphabétisation
SEP	: Service des études et de la planification
SIGASPE	: Système Intégré de Gestion Administrative et Salariale du Personnel de l'Etat
SND	: Service national pour le développement
SP/PDDEB	: Secrétariat permanent du Plan décennal de développement de l'éducation de base
SPC	: Sous-projet communautaire
SPEI	: Service pour la promotion de l'éducation intégratrice
SRA	: Service de la Recherche Appliquée
SRET	: Société de Recrutement d'Experts Techniques
SVT	: Sciences de la vie et de la terre
TBA	: Taux brut d'admission
TBS	: Taux brut de scolarisation
TDR	: Termes de référence
UNESCO	: Organisation des Nations Unies pour l'Education la Science et la culture
VIH/SIDA	: Virus d'immunodéficience Humaine/Syndrome d'immunodéficience Acquise

## INTRODUCTION

L'évaluation de la première phase du Plan Décennal de Développement de l'Education de Base (PDDEB) révèle qu'au regard des urgences en matière d'infrastructures et d'équipements scolaires, la priorité a été accordée à la composante « accès ».

La phase II, tout en poursuivant le développement des opportunités favorables à l'accès et dans la perspective d'une scolarisation universelle à terme, prévoit d'accorder une attention plus soutenue à la composante « qualité ». En privilégiant l'indicateur de l'achèvement scolaire et de l'espérance de vie scolaire pour la majorité des enfants ayant accédé à l'éducation de base, la phase II obéit au principe de la qualité d'autant plus qu'en aval, celle-ci devrait contribuer à soutenir et garantir l'accès. En effet, la qualité de l'éducation met en phase les résultats scolaires avec les aspirations des populations, des familles et de la société tout entière, contribue à pérenniser la confiance des parents et à garantir leur participation consciente et responsable ; toute chose qui est nécessaire au succès final de l'ensemble des composantes du PDDEB.

De même, en posant de manière plus systématique la question des enseignants et des encadreurs dont l'engagement, la responsabilisation et l'adhésion au PDDEB sont requis pour le succès des différents plans d'action, la composante qualité proposera des formules réalistes indispensables. Une grande importance sera également accordée aux cantines endogènes et au suivi médical, nutritionnel et hygiénique des élèves.

La révision des curricula dans le cadre de la réforme du système éducatif burkinabè qui privilégie l'approche par les compétences et l'intégration de la production à l'école, achèvera de conférer à l'éducation de base une qualité certaine permettant d'augmenter l'efficacité et l'efficience de l'école burkinabé.

En matière de pilotage et de gestion, il s'agira de renforcer la capacité des structures et du personnel impliqués directement dans la mise en œuvre du programme pour réaliser les objectifs du PDDEB.

L'élaboration de la phase II du Plan Décennal de Développement de l'Education de Base (PDDEB) s'inscrit dans le cadre stratégique de lutte contre la pauvreté et celui de la réalisation des objectifs de l'Education Pour Tous (EPT). Cependant, au regard des implications financières, humaines et physiques (nombre de salles de classes à construire, nombre d'enseignants à recruter, etc.), les projections faites sur la base d'un Taux d'achèvement de 100% en 2015, ne semblent pas être réalistes et réalisables pour le Burkina Faso au vu du niveau actuel de ce taux qui est de 36%. En conséquence, l'objectif visé par le Burkina Faso est d'atteindre un Taux d'Achèvement de **70%** à l'horizon 2015. Ce scénario de 70% de taux d'achèvement en 2015 a l'avantage d'être raisonnablement ambitieux.

La phase II du PDDEB vise un taux d'achèvement de **51,3%** et un taux brut de scolarisation de **78,2%** en 2010.

Le document de la phase II du PDDEB est structuré en sept (07) grands points :

- I- Contexte et justification ;**
- II- Rappel des objectifs du PDDEB et résultats de la phase I ;**
- III- Enjeux et Choix stratégiques de la phase II du PDDEB ;**
- IV- Objectifs de la phase II du PDDEB ;**
- V- Actions et stratégies de mise en œuvre de la phase II du PDDEB ;**
- VI- Coûts et stratégies de financement de la phase II du PDDEB ;**
- VII- Composantes de la phase II du PDDEB.**

## I- CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Depuis 2002, le Gouvernement du Burkina Faso met en œuvre un plan décennal de développement du sous-secteur éducatif de base en accord avec les partenaires au développement. Adopté par décret No 99-254/PRES/PM/MEBA du 20 juillet 1999, le plan décennal de développement de l'éducation de base (PDDEB) se décline en trois phases glissantes initialement articulées de la manière suivante: i) la phase I couvrant la période 2000-2002, ii) la phase II 2003-2005 et iii) la phase III, 2006-2009. Pour des contraintes diverses, ce phasage a été revu pour tenir compte du lancement officiel et effectif de la première phase qui a eu lieu en septembre 2002, suivi de la signature conjointe d'un cadre partenarial entre les Partenaires techniques et financiers (PTF) du PDDEB et le Ministère de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation (MEBA). Le retard ainsi enregistré dans le démarrage fait de l'année scolaire 2001-2002 la ligne de départ qui par conséquent entraînera un décalage dans la mise en œuvre du Programme. Les années 2006 et 2007 constituent donc une phase transitoire devant être mise à profit pour l'élaboration de la deuxième phase qui couvre la période 2008-2010.

L'élaboration de la phase II se fonde sur une Note d'Orientation du Gouvernement qui s'inspire des principaux enseignements et résultats de la phase I en termes de forces et de faiblesses, de contraintes et de leçons apprises.

L'analyse des résultats de la phase I concerne les quatre années de mise en œuvre du PDDEB qui révèle des avancées incontestables : croissance des effectifs d'inscrits dans le système éducatif tant dans le formel que dans le non formel ; réduction du retard des filles ; diminution des abandons et des redoublements ; augmentation de ressources en faveur du système de l'éducation de base.

Malgré ces avancées, de nombreux défis restent encore à relever ; il s'agit notamment: du retard persistant de certaines Provinces Prioritaires, du manque d'infrastructures et de certains équipements dans les établissements éducatifs, de la soutenabilité à long terme des coûts qui doit être assurée et sécurisée ainsi que du très faible taux d'achèvement.

C'est dans ce contexte globalement prometteur et marqué par la réforme du système éducatif, qu'a démarré le processus d'élaboration de la Phase II du PDDEB dont le but est de poursuivre et de renforcer les objectifs initiaux du Plan décennal.

La deuxième phase s'inscrit donc dans cette dynamique de renforcement des acquis et intègre les principaux engagements nationaux et internationaux pris par le Burkina Faso.

Sur le plan national, les principaux engagements du Gouvernement qui ont une incidence sur l'éducation sont contenus dans : (i) la Loi d'orientation de l'éducation (1996) qui affirme le droit à l'éducation de tous conformément à la Constitution du 2 juin 1991 ; (ii) la Lettre de politique éducative (Décret n°2001-179/PRES/PM/MEBA du 2 mai 2001) qui annonce les engagements du gouvernement en cohérence avec la loi d'orientation de l'éducation, le Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP) et le Plan décennal de développement de l'éducation de base (adopté par le décret n° 99-254/PRES/MEBA du 20 juillet 1999) ; (iii) l'adoption de la stratégie du « faire-faire » en AENF ; (iv) la création du FONAEF en mars 2002 ; (v) la loi portant Code des Collectivités Territoriales qui affirme la compétence des communes en matière de construction, d'acquisition et de gestion des écoles primaires, des centres d'alphabétisation et des Centres d'éducation de base non formelle ; (vi) l'annexe de la Loi de finances 2004 intitulée « Fonds de soutien au développement de l'éducation de base », qui crée un compte d'affectation spécial ( CAST/FSDEB), à cet effet ; (vii) le Programme révisé du CSLP 2006-2008 ; (viii) la « prospective Burkina 2025 » ; (ix) le Protocole de Financement Commun et le Cadre partenarial ; (x) le Programme quinquennal « Le progrès continu pour une société d'espérance » de Son Excellence, le Président du Faso qui met l'accent sur la valorisation du capital humain, en tant que socle sur lequel repose la dynamique du développement.

Au titre des engagements internationaux, il s'agit principalement de :

(i) l'adhésion du Burkina Faso aux objectifs de l'Education Pour Tous (EPT) telle que préconisée par la Conférence Mondiale sur l'Education Pour Tous de Jomtien (Thaïlande 1990), la Conférence des Ministres de l'Education des Etats d'Afrique (MINEDAF VI-Dakar/Sénégal 1991) et le Forum mondial sur l'Education (Dakar / Sénégal – 2000) ; (ii) l'adhésion du Burkina Faso aux Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) ; (iii) le Consensus de Monterrey, renforcé par la déclaration de Rome (2003) et celle de Paris (2005) appelle à un nouveau partenariat entre pays.

(iv) l'élection du Burkina Faso à l'initiative de Mise en Œuvre Accélérée en faveur de l'éducation pour tous (IMOA-EPT) dite encore Initiative « Fast Track » de mars 2003; (v) la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement de mars 2005. Le renouvellement du partenariat entre la communauté internationale et les autorités burkinabè du secteur de l'éducation de base place les deux parties face à la même exigence de résultat et de performance en vue d'atteindre une scolarisation primaire universelle de qualité à l'horizon 2015.

## II - RAPPEL DES OBJECTIFS DU PDDEB ET DES RESULTATS DE LA PHASE I

### 2.1 Les objectifs initiaux du PDDEB

Globalement les objectifs initiaux du PDDEB visaient un taux de scolarisation de 70% et un taux d'alphabétisation de 40% à la fin de sa mise en œuvre.

Les objectifs spécifiques sont :

- ✓ Accroître l'offre d'éducation de base et réduire les disparités de genre, entre régions géographiques et entre les situations socio-économiques des élèves ;
- ✓ Améliorer la qualité, la pertinence et l'efficacité de l'éducation de base et développer la cohérence et l'intégration entre les différents niveaux et modalités d'éducation ;
- ✓ Promouvoir l'alphabétisation ainsi que de nouvelles formules alternatives d'éducatives, à la fois comme facteurs de promotion du développement et éléments d'appui au développement de l'enseignement de base formel ;
- ✓ Développer les capacités de pilotage, de gestion et d'évaluation des structures centrales et décentralisées en charge du sous-secteur ainsi que les capacités de coordination des interventions extérieures.

### 2.2 Les résultats de la phase I

Les résultats de la phase I prennent en compte les trois composantes majeures du PDDEB : Accès, Qualité, Pilotage et Gestion financière.

#### 2.2.1 Composante Accès

##### 2.2.1.1 Education formelle

##### a) Les indicateurs de résultats

Tableau 1 : Les indicateurs de résultats de la composante "ACCES" phase I (éducation formelle)

Indicateurs	Années					
	2000/01	2001/02	2002/03	2003/04	2004/05	2005/2006
<b>Nouveaux inscrits au CP1 au niveau national</b>	<b>172 162</b>	<b>184 167</b>	<b>212 874</b>	<b>271 920</b>	<b>295 426</b>	<b>305 954</b>
% des filles inscrites au CP1 au niveau national	41,87	42,25	42,27	45,84	45,05	45,08
Nouveaux inscrits au CP1 dans les 20 PP	44 242	51 743	65 311	81 011	90 288	97 399
% des filles inscrites au CP1 dans les 20 PP	37,8	40,57	40,60	45,33	44,82	44,63
<b>Taux d'admission national</b>	<b>38,63</b>	<b>40,33</b>	<b>52,95</b>	<b>66,25</b>	<b>69,96</b>	<b>70,07</b>
Taux d'admission 20 PP	30,84	35,19	43,53	52,43	57,00	60,0
Taux d'admission filles 20 PP	-	24,8	36,1	48,52	52,10	54,6
<b>Taux brut de scolarisation</b>	<b>42,71</b>	<b>43,43</b>	<b>47,54</b>	<b>52,24</b>	<b>56,84</b>	<b>60,7</b>
Taux brut de scolarisation 20 PP	28,42	28,49	32,87	37,96	42,19	46,7
Taux de scolarisation filles 20 PP	-	22,8	26,7	32,04	36,7	41,5
Indice de parité garçons/filles	-	-	-	0,800	0,810	0,793
Effectifs totaux élèves	901 291	938 238	1 102 150	1 139 512	1 270 837	1 390 571
% des filles au niveau national	41,28	41,49	38,7	43,22	43,71	44,21
% du rural au niveau national	-	58,67	60,84	62,93	65,05	66,68
% des filles dans le rural	-	37,89	38,61	40,48	41,37	42,1
Effectifs d'élève venant des zones rurales	-	550 504	615 776	717 060	826 721	

Source : MEBA



A la lecture de ce tableau, on note durant la période 2003-2004 à 2005-2006:

- ☞ une amélioration significative des nouvelles inscriptions : 271920 élèves à 305 954 entre 2003/2004 et 2005/2006 soit un dépassement des nouvelles inscriptions prévues au niveau national (**270 000**) et une augmentation importante dans les 20PP (de **81011** à **97399**) ;
- ☞ que la proportion des filles nouvellement inscrites au niveau national est passée de **45,84%** à **45,08%**) et dans les 20PP (de **45,33%** à **44,63%**). On remarque un léger fléchissement au niveau des dernières années, ce qui signifie que les mesures incitatives doivent être maintenues voire renforcées ;
- ☞ que les résultats ci-dessus sont corroborés par des taux d'admission au niveau national estimés à **70,07%** en 2005-2006 contre **60%** dans les 20 PP. Ces taux étaient respectivement de 38,63% au niveau national contre 30,84% dans les 20 PP en 2000-2001. Le taux brut de scolarisation est passé de 42,71% en 2000-2001 au niveau national à 60,7% en 2005 -2006. Dans les 20PP, il est passé de 28,42% en 2000-2001 à 46,7% en 2005-2006 ;
- ☞ un accroissement de la proportion d'élèves venant des zones rurales par rapport aux villes : il est passé de 58,67 % en 2001-2002 à 66,68 % en 2005-2006.

### **b) Les indicateurs d'activités**

Tableau 2 : Évolution globale des effectifs du personnel, du nombre d'infrastructures et d'équipements

Indicateurs	Années					
	2000/01	2001/02	2002/03	2003/04	2004/05	2005/06
<b>Personnel</b>						
Recrutement de personnel enseignant	1 950	3 650	2 550	3 400	3 000	
Nombre total d'enseignants chargés de cours	17 294	18 176	19 740	21 884	24 350	<b>26 598</b>
Nombre total d'enseignants				23 347	26 938	27 545
<b>Infrastructures</b>						
Nombre d'écoles	5 131	5 389	5 804	6 266	6 917	<b>7 579</b>
Nombre de salles de classe	17 456	19 252	20 621	22 330	24 403	25 313
% d'écoles ayant des latrines fonctionnelles	51,20	73,40	54,5	55,20	58,4	
% d'écoles ayant de l'eau potable	50,90	51,40	38,10	33,5	36,2	
Logements de maîtres	9 749	10 829	11 918	12 411	13 101	
<b>Equipements</b>						
Déficit en places assises dans les écoles	133 041	102 069	140 879	174 981	214 667	
Armoires	7 579	7 939	9 119	-	11 857	
Tableaux	23 063	24 477	26 775	-	33 618	
Chaises de maîtres	19 438	20 299	22 089	-	26 220	
Bureaux de maîtres	17 614	18 196	19 628	-	23 167	

Source : MEBA

Le tableau ci-dessus permet de faire les constats suivants :

- ☞ des efforts de recrutement de personnel variables d'une année à l'autre (**1 950** nouveaux enseignants en 2000-2001, **3 650** en 2001-2002, puis **3 000** depuis **2004-2005**) ;
- ☞ une progression appréciable du nombre d'écoles qui est passé de 5131 en 2000-2001 à 7579 en 2005-2006. Le nombre de salles de classes est passé de 17456 en 2000-2001 à 25313 en 2005-2006 ; le pourcentage d'écoles ayant des latrines fonctionnelles est passé de 51,20% à 58,4 % en 2004-2005. Quant aux logements de maîtres, le nombre s'est accru, passant de 9749 en 2000- 2001 à 13 101 en 2004-2005 ;
- ☞ une baisse très sensible de la proportion des écoles dotées en eau potable (de **50,90 %** en 2000-2001 à **36,2 %** en 2004-2005, soit une diminution de **14,70 points**) due en grande partie au besoin très pressant en bâtiments scolaires ;
- ☞ un déficit en places assises dans les écoles qui croît au fil des ans (passage de **133 041** en 2000-2001 à **214 677** en 2004-2005) ;

- ☞ un accroissement relatif mais toujours insuffisant des équipements mobiliers (armoires, tableaux, chaises de maîtres) qui varie entre **31,53 %** et **56,45 %**.

## 2.2.1.2 Education non formelle

### a) Les indicateurs de résultats

Tableau 3 : Les indicateurs de résultats de la composante "ACCES" phase I (éducation non formelle)

Indicateurs	Années					
	2000/01	2001/02	2002/03	2003/04	2004/05	2005/2006
Nombre d'inscrits en AI (national)	122 497	106 640	154 481	182 323	197 412	188 475
% des femmes inscrites en AI	56,74	57,39	54,71	54,45	57,7	61,12
Nombre d'inscrits en AI dans les 20 PP	69 505	61 198	84 523	88 136	90 061	83 292
% des femmes inscrites dans les 20 PP	51,14	55,49	52,04	52,33	54,3	55,59
Nombre d'inscrits en FCB	36 024	31 433	49 529	65 929	90 913	117 571
% des femmes inscrites en FCB	49,96	46,28	50,72	51,92	52,1	55,15
Nombre d'inscrits en FCB dans les 20 PP	15 942	14 235	30 054	33 262	42 361	57 048
% des femmes en AI+FCB dans les 20 PP	49,42	52,84	51,42	51,06	52,57	51,28
Nombre total d'inscrits AI+FCB (H+F) dans les 20 PP	76 120	73 031	111961	121 398	130 877	200 863
<b>Taux d'alphabétisation</b>	<b>25</b>	<b>25,8</b>	<b>27</b>	<b>28,4</b>	<b>30,4</b>	

Source: Rapport général du 2ème forum sur l'alphabétisation, 2004

Les résultats majeurs à dégager du tableau ci-dessus pour la période de 2000-2001 à 2005-2006, se présentent comme suit:

- ☞ au niveau national l'augmentation des effectifs en AI et en FCB est respectivement de 122 497 à 188 475 et de 36 024 à 117 571 tandis que chez les femmes les pourcentages sont respectivement de 56,74 à 61,12% et de 49,96% à 55,15% ;
- ☞ dans les 20 PP une bonne progression des effectifs est observée en AI de 69 505 à 83 292 et en FCB de 15 942 à 57 048.
- ☞ Les effectifs dans les CEBNF, ont également évolué passant de 1609 apprenants (dont 681 filles) en 2001, à 3131 (dont 1415 filles) en 2005

### b) Les indicateurs d'activités

Il s'agit essentiellement :

- ☞ de l'ouverture de **3 189** CPAF en 2001-2002 et de **1 595** autres en 2002-2003 ;
- ☞ d'une progression sensible du nombre des infrastructures CEBNF, de **44** en 2000-2001 à **67** en 2004-2005 ;
- ☞ d'un recrutement d'animateurs de CEBNF réalisé sur les trois premières années, c'est-à-dire de 2000-2001 à 2002-2003 (**soit 109,99 et 124**).

## 2.2.2 Composante qualité

### 2.2.2.1 Education formelle

#### a) Les indicateurs de résultats

Tableau 4 : Les indicateurs de résultats de la composante "QUALITE" phase I (éducation formelle)

Indicateurs des résultats		Années	2000/01	2001/02	2002/03	2003/04	2004/05	2005/2006
<b>Taux de Promotion</b>								
Sous cycle CP	Garçons		81,2	79,8	83,4	85,4	85,6	84,7
	Filles		81,7	80,3	83,8	85,7	84,8	84,6
	Total		81,4	80,0	83,6	85,5	85,2	84,7
Sous cycle CE	Garçons		73,6	72,3	76,7	78,6	80,3	79,5
	Filles		75,6	74,3	78,2	80,8	82,2	81,7
	Total		74,4	73,1	77,3	79,5	81,1	80,4
CM1	Garçons		73,0	72,6	76,2	77,5	77,8	75,7
	Filles		71,0	71,8	74,8	76,9	77,6	75,4
	Total		72,2	72,3	75,6	77,3	77,7	75,6
<b>Taux de Redoublement</b>								
Sous cycle CP	Garçons		12,6	12,7	10,9	9,1	8,3	8,0
	Filles		12,4	12,7	10,6	8,9	7,6	7,7
	Total		12,5	12,7	10,8	9,0	8,0	7,9
Sous cycle CE	Garçons		16,9	17,0	15,2	14,2	13,4	12,9
	Filles		16,6	16,9	15,2	13,7	12,9	12,6
	Total		16,8	17,0	15,2	14,0	13,2	12,8
CM1	Garçons		17,6	17,9	16,0	15,2	13,9	14,6
	Filles		20,1	20,5	18,1	16,4	15,7	15,8
	Total		18,6	19,0	16,9	15,7	14,7	15,1
CM2	Garçons		40,3	35,4	33,4	32,2	30,2	31,0
	Filles		43,6	37,2	35,8	34,5	32,2	33,4
	Total		41,6	36,1	34,4	33,1	31,1	32,1
Sous cycle CM	Garçons		29,1	27,0	25,1	24,0	22,3	22,8
	Filles		32,1	29,2	27,2	25,7	24,2	24,6
	Total		30,3	27,9	25,9	24,7	23,1	23,6
Indicateurs des résultats		Années	2000/01	2001/02	2002/03	2003/04	2004/05	2005/2006
<b>% des redoublants</b>			<b>18,8</b>	<b>18,2</b>	<b>16,1</b>	<b>14,4</b>	<b>11,9</b>	<b>12,0</b>
<b>Taux d'Abandon</b>								
Sous cycle CP	Garçons		6,2	7,5	5,7	5,6	6,2	7,2
	Filles		5,9	7,0	5,5	5,5	7,6	7,8
	Total		6,1	7,3	5,6	5,5	6,8	7,5
Sous cycle CE	Garçons		9,6	10,6	8,1	7,2	6,3	7,5
	Filles		7,8	8,8	6,5	5,5	4,9	5,7
	Total		8,9	9,9	7,4	6,5	5,7	6,7
CM1	Garçons		9,4	9,5	7,8	7,3	8,2	9,7
	Filles		8,9	7,7	7,1	6,7	6,7	8,8
	Total		9,2	8,7	7,5	7,0	7,6	9,3
<b>Taux de Succès au CEP</b>	Garçons		68,7	66,2	73,1	77,0	71,9	73,5
	Filles		57,6	58,8	66,1	69,6	65,4	65,5
	Total		62,3	62,9	70,0	73,7	69,0	69,9
<b>Taux d'achèvement</b>	Garçons		31,8	32,2	33,6	35,1	36,6	37,6
	Filles		22,4	23,6	25,7	27,3	28,7	30,4
	<b>Total</b>		<b>27,2</b>	<b>28,0</b>	<b>29,7</b>	<b>31,3</b>	<b>32,8</b>	<b>34,1</b>

Source: MEBA

Ce tableau présente la situation suivante durant la période de 2001-2002 à 2005-2006 :

- ⇒ le taux de redoublement a connu une baisse de 18,8 % à 12,0 %, ce qui est au-delà de l'objectif initial qui était de le réduire de 18 % à 15 %. Il faut noter que les filles redoublent moins que les garçons, au CP et au CE mais cette tendance s'inverse au CM ;
- ⇒ le taux d'abandon qui était initialement de 6,1%, 8,9% et 9,2% respectivement au CP, CE et CM1, fluctue différemment selon les niveaux considérés ; en augmentation au CP, en diminution

au CE, il reste stable au CM1 ; à noter un taux global d'abandon particulièrement élevé dans les 20 provinces prioritaires (13,2 % en 2005-2006 pour 7,3 % au niveau national) ;

- ⇒ le taux de promotion a progressé pour chacun des sous-cycles : de 4 % au CP, de 8 % au CE et de 5 % au CM1 ;
- ⇒ le taux de réussite au CEP a progressé. Il est en effet passé de 62,3 % (57,6 % pour les filles) à 69,9 % (65,5 % pour les filles) ; ce qui représente une progression de 12 % (14 % pour les filles) en cinq ans ;
- ⇒ le taux d'achèvement est passé de 27,2 % (22,4 % pour les filles) à 34,1 % (30,4 % pour les filles). Les filles ont donc enregistré des gains plus importants que les garçons.

D'autres indicateurs ont également été pris en compte. Ils concernent principalement :

- ⇒ Le pourcentage des élèves sachant lire avec une certaine aisance : une étude sur les acquis scolaires réalisée par la DEP en 2002 montre que 45,40% des élèves ont obtenu une note égale ou supérieure à 5/10 en français en fin de CP2 ; ce qui semble confirmer les doutes émis par de nombreux intervenants quant aux capacités des élèves à lire avec une certaine aisance en fin de CP2 »
- ⇒ le ratio élèves / maître : selon les données de la DEP, ce ratio reste relativement stable (autour de 52) sur la période considérée. On observe cependant de forts écarts à la moyenne, certaines classes accueillant plus de 100 élèves ;

## ***b) Les indicateurs d'activités***

### **✚ La formation des personnels**

L'un des changements importants introduits dans le cadre du PDDEB est la réduction du temps de la formation initiale dans les ENEP.

La formation continue n'est pas une réalité totale sur le terrain. Elle a tendance à ne s'adresser qu'aux nouveaux enseignants.

La formation continue des encadreurs pédagogiques, s'effectue exclusivement à travers les conférences annuelles de 4 à 5 jours.

Le système d'encadrement de proximité et de supervision, même s'il est bien conçu, selon les acteurs de terrain, rencontre des difficultés de mise en œuvre au regard des moyens matériels disponibles pour les encadreurs pédagogiques.

Les activités des GAP se déroulent une fois par mois et ne durent que quelques heures. Les maîtres les plus qualifiés n'y trouvent pas leur compte, considérant que ce sont plus des moments d'information que de formation.

### **✚ La situation du personnel enseignant**

Il existe un lien étroit entre les conditions de vie, de travail des acteurs et les résultats escomptés ; or les conditions actuelles de travail sont difficiles, pénibles et parfois non valorisantes.

### **✚ La production et la distribution de manuels et fournitures**

La production et la distribution des manuels font partie des belles réalisations du PDDEB.

A plusieurs niveaux, le ratio 1 livre pour 2 élèves a été atteint en lecture. Cependant un effort reste à faire pour le manuel de calcul et l'enrichissement des guides pédagogiques. La distribution gratuite de certaines fournitures aux filles et aux élèves de CP1 a été saluée. Cependant il existe des écoles encore sous équipées. La lenteur des procédures de réception du matériel retarde souvent la distribution au profit des écoles.

### **✚ La mise en œuvre des projets « école de qualité » (PEQ)**

Les projets Ecole de Qualité s'intègrent dans les stratégies d'amélioration de la réussite scolaire. Malheureusement ils tardent non seulement à démarrer mais ils sont souvent confondus aux sous

projets communautaires. Les acteurs terrains déplorent le manque de formation pour le montage de ces genres de projets.

### **✚ Les actions en matière de santé et nutrition**

Le programme de santé et nutrition n'est pas tout à fait effectif sur le terrain. L'évaluation fait constater le déclin du nombre de cantines et la légère dégradation de la couverture des écoles en eau potable.

Seuls quelques gains sont constatés au niveau des latrines fonctionnelles et de l'électrification des écoles.

Il existe dans certaines écoles une expérience pilote de lutte contre le VIH/SIDA, prenant pour support les TIC.

## **2.2.2.2 Education non formelle**

### **a) Les indicateurs de résultats**

Tableau 5 : Les indicateurs de résultats de la composante "QUALITE" phase I (éducation non formelle)

Indicateurs de résultats	Années		
	2000-2001	2005-2006	Variation
<b>Taux d'abandon</b>			
<b>AI</b>			
Hommes	17,8	13.4	-4.4
Femmes	14,5	10.1	-4.4
Total	15,9	11.4	-4.5
<b>FCB</b>			
Hommes	15,3	12.8	-2.5
Femmes	16,3	10.4	-5.9
Total	15,8	11.5	-4.3
<b>Le taux de déperdition</b>			
<b>AI</b>			
Hommes	43.1	28.2	-14.9
Femmes	50,7	30.0	-20.7
Total	47.4	29.3	-18.1
<b>FCB</b>			
Hommes	31,6	23.0	-8.6
Femmes	38,3	24.2	-14.1
Total	35	23.7	-11.3
<b>Taux de promotion</b>			
<b>AI</b>			
Hommes	56,9	71.7	14.8
Femmes	49,2	69.9	20.7
Total	52,6	70.6	18.0
<b>FCB</b>			
Hommes	68,3	76.9	8.6
Femmes	61,6	75.7	14.1
<b>Total</b>	<b>65</b>	<b>76.2</b>	<b>11.2</b>

Source : DGAENF/MEBA

Entre 2000-2001 et 2005-2006 :

- **le taux d'abandon** a sensiblement baissé en AI de **4,5 points** pour l'ensemble et de **4,4 points** aussi bien chez les femmes que chez les hommes. En FCB, il a diminué **globalement de 4,3 points, soit 5,9 points** chez les femmes et 2,5 points chez les hommes ;
- **le taux de promotion**, pour l'Alphabétisation initiale est passé de **52,6%** en 2000/2001 à **70,6%** en 2005/2006 et pour la FCB de **65 %** à **76,2%** pour la même période.

Il a augmenté de **14,8 points** chez les hommes et de **20,7 points** chez les femmes en alphabétisation initiale. Par contre en Formation complémentaire de Base (FCB) l'augmentation est de 8,6 points chez les hommes et 14,1 points chez les femmes.

## 2.2.3 Composante gestion fiduciaire et pilotage

### 2.2.3.1 Présentation des principaux résultats obtenus

Tableau 6 : Principaux résultats financiers (en millions de FCFA)

Désignation	Années				
	2001	2002	2003	2004	2005
<b>A. évolution du budget</b>					
Total budget Etat	376 912	515 493,5	505 872,4	610 543,9	700 244,7
Recettes ordinaires	310 341,4	347 181,1	301 621,4	373154,04	419.874,3
Recettes spéciales (dons, subventions)	128 100,2	168312,4	204250,9	237389,9	280 370,4
<b>B. Ratios caractéristiques</b>					
Ratio recettes ordinaires budget Etat (%)	82,34	67,35	59,62	61,12	59,96
Total financement extérieur Budget Etat (%)	33,9	32,65	40,38	38,8	40
<b>C. Evolution PIB</b>					
% dépenses pub/PIB	1,89	2,38	2,76	3,07	3,03
<b>D. Evolution des dépenses publiques en éducation.</b>					
Total budget MEBA	39214	53 646	67 842	81 454	85 410
Subventions totales	8 934	21 112	20 084	17 592	23 979
Prêts	465	563	7670	16776	10 176
Total financement ext. Budget MEBA	9399	21675	27754	34368	34 155
<b>E. Evolution des Dépenses d'éducation non formelle</b>					
% Budget AENF MEBA			4,73	6,58	7,91
<b>F. Ratio répartition des dépenses (%)</b>					
Ratio budget MEBA/Etat (ressources propres.)	8,56	7,8	9,73	10,46	10,27
Ratio fonctionnement ressources totales/.MEBA	68,16	51,74	52,17	51,24	53,01
Ratio fonctionnement ressources .propres /MEBA	89,64	86,81	88,29	88,64	88,34
Ratio investissement équipement budget Etat/budget MEBA (ressources propres)	10,36	13,19	11,71	11,36	11,27
Ratio ressources propres /budget MEBA	76,03	59,6	59,09	57,81	60,01

Source : MEBA

L'évolution des indicateurs budgétaires révèle une priorité accordée au secteur de l'éducation. Cependant les allocations au MEBA sur ressources propres, demeurent faibles. Elles varient entre **8,56%** et **10,46%** durant la période 2001 à 2004. Sur le budget global du MEBA, **86,81%** vont dans les dépenses courantes de fonctionnement tandis que seulement **13,19%** sont consacrées aux investissements/équipements en 2002. Dans l'ensemble, l'éducation non formelle, connaît une évolution positive de son budget qui passe de **4,73%** en 2001 à **7,91%** en 2005. Les crédits délégués du titre II connaissent par contre une évolution erratique du niveau central au niveau déconcentré : **70%** en 2001 à **24,6%** en 2005.

On note que les prêts représentent une proportion importante par rapport aux subventions.

Les ressources PPT (33 milliards) ont respecté les engagements pris avec les PTF. En dehors du panier commun, il faut signaler l'existence d'autres partenaires. En tout état de cause, l'évolution croissante du ratio des financements extérieurs est la preuve que le cadre partenarial a globalement bien fonctionné. Il faut par ailleurs mentionner que durant cette phase, un accent particulier a été mis sur l'harmonisation des procédures avec l'ouverture du CAST.

La mise en œuvre de la phase I a connu des difficultés multiformes :

- ☞ une faible maîtrise des instruments de gestion : planification ascendante de l'école à la DREBA non effective;
- ☞ une centralisation du suivi financier des investissements en faveur du PDDEB ;
- ☞ un suivi des financements assez disparate entre la DAF, la DEP et le SP-PDDEB ;
- ☞ un problème d'ancrage institutionnel des comptables et techniciens en bâtiment de l'ex BPE dans les DPEBA ;
- ☞ une décentralisation des pouvoirs de décision non effective dans la gestion des ressources ;
- ☞ une lenteur dans la mise en œuvre des mutations institutionnelles.

En ce qui concerne le suivi évaluation, on note une insuffisance des appuis du SP-PDDEB en direction des structures déconcentrées. La raison principale évoquée est la non fonctionnalité du réseau des DPEBA pour la collecte des données devant permettre de suivre la progression des objectifs du PDDEB. Le contrôle qui devrait être fait par la DAF et l'ex BPE n'a pas fonctionné efficacement, mais la mise en place du CAST avec le suivi post opération, a permis de suppléer à ce problème.

## III- ENJEUX ET CHOIX STRATEGIQUES DE LA PHASE II DU PDDEB

### 3.1 Enjeux de la Phase II

L'enjeu principal de la phase II du PDDEB est d'actualiser la politique éducative mise en œuvre durant la première phase pour permettre d'atteindre les OMD en 2015 sur la base d'un diagnostic complet et la définition d'objectifs clairs et précis. La phase II devrait permettre de relever les défis suivants :

- l'accélération de la mise en place des infrastructures éducatives et leur équipement en adéquation avec la demande ;
- l'amélioration de la qualité, de la pertinence et de l'efficacité de l'éducation de base par la rénovation des curricula et le respect effectif du temps d'apprentissage prescrit ;
- une assistance au renforcement des capacités des collectivités locales et des communautés à la base dans la gestion des actions d'éducation de base ;
- la mobilisation des ressources financières et leur transformation en résultats ;
- l'appropriation du système de gestion par les principaux acteurs ;
- l'amélioration de la performance globale du système éducatif ;
- l'amélioration de la performance de la dépense publique.

### 3.2 Choix stratégiques

Les choix stratégiques initiaux du PDDEB demeurent pertinents. Cependant, il convient de les actualiser en tenant compte des nouvelles préoccupations et orientations liées aux engagements nationaux et/ou internationaux du Burkina Faso.

Au cours de la seconde phase, les choix stratégiques qui prennent en compte la volonté de réforme du système éducatif et le processus de décentralisation sont les suivants :

i) élargir l'éducation de base conformément aux dispositions de la Loi d'orientation qui stipule que l'éducation de base concerne les enfants de trois à seize ans et tendre vers le respect du principe de la gratuité de l'éducation ; ii) améliorer la gestion des personnels enseignants : recrutement, formation (initiale et continue), gestion des carrières, conditions d'exercice du métier, redéfinition des différentes fonctions de gestion au niveau du Ministère dans le cadre de la décentralisation ; iii) Améliorer la mobilisation des ressources (prévisibilité et programmation) notamment, du fonds commun, des ONG et des différents projets contribuant au financement du PDDEB; iv) améliorer la prise de décision par la mise en place d'un dispositif d'information, de suivi et d'évaluation et par le développement de l'internet v) poursuivre l'effort d'amélioration de la qualité et de l'efficacité du système éducatif de base, la réduction des redoublements, le respect du temps d'apprentissage prescrit, la réforme des curricula, la dotation d'un manuel de lecture et de calcul par élève et d'un livret de lecture et de calcul par apprenant, la détermination du régime pédagogique (définition de chacun des sous-cycles, réorganisation des disciplines enseignées en champs disciplinaires, détermination du volume horaire), l'approvisionnement du système en manuels scolaires, matériel didactique, le renforcement du dispositif permanent d'évaluation des acquis, l'amélioration du dispositif de formation initiale et continue des enseignants, des encadreurs, des animateurs et superviseurs etc. ; vi) mettre en place un dispositif de prise en charge de l'encadrement de la petite enfance et promouvoir la diversification des formules alternatives d'éducation ; vii) renforcer la prise en charge de l'éducation de base par les collectivités locales à travers le transfert effectif des compétences. Les mesures de décentralisation et de déconcentration se poursuivront avec de nouvelles responsabilités aux directions régionales. Le Ministère de l'enseignement de base et de l'alphabétisation (MEBA) assure un rôle de concepteur, de régulateur, de catalyseur des initiatives locales, de garant de la qualité, d'élaboration et de diffusion des grandes orientations, des principes d'actions et des stratégies à privilégier en matière de développement de l'enseignement de base. Il faut impliquer plus étroitement la société civile notamment les ONG et les associations actives en éducation et les partenaires sociaux (syndicats, associations de parents d'élèves (APE), associations de mères éducatrices (AME), Comités de gestion (COGES)).



## **IV- OBJECTIFS DE LA PHASE II DU PDDEB**

Les objectifs initiaux du PDDEB, établis pour une période de dix ans, demeurent pertinents et seront poursuivis au cours de la phase II, tant pour le formel que pour le non formel. Ces objectifs se déclinent comme suit :

- Accélérer le développement quantitatif de l'offre d'éducation de base et réduire les inégalités de toutes sortes ;
- Améliorer la qualité, la pertinence et l'efficacité de l'éducation de base et développer la cohérence et l'intégration entre les différents niveaux et formules d'éducation de base ;
- Développer et consolider les capacités de pilotage, de gestion et d'évaluation des structures centrales et déconcentrées chargées du sous-secteur, ainsi que les capacités de meilleure coordination de l'aide extérieure.

## **V- ACTIONS ET STRATEGIES DE MISE EN ŒUVRE DE LA PHASE II**

La phase II du PDDEB doit pouvoir s'inscrire dans un environnement maîtrisé. Quatre domaines et/ou problématiques seront mis en avant :

1. la stabilisation des cycles, des processus et des outils pour la prévision, la planification (élaboration ascendante des plans d'action dans le respect du CDMT), la budgétisation, l'exécution et le rendu de compte par l'utilisation d'outils appropriés ;
2. le renforcement des capacités des services centraux et déconcentrés par l'élaboration et la mise en oeuvre d'un plan de formation et d'une extension du réseau informatique à toutes les structures centrales du MEBA ;
3. le recours à des dispositifs de maîtrise d'ouvrage déléguée pour la réalisation des infrastructures scolaires (agence, commune, ONG, etc.) par l'élaboration de cahiers de charges et de protocoles d'entente. Cette délégation se fera suivant le principe de progressivité et du niveau des compétences des maîtres d'ouvrage délégués. Les ressources destinées à ces activités seront annuellement virées dans le Fonds pour le Développement des Collectivités Territoriales sur la base des plans d'action.
4. l'optimisation de la gestion du CAST par le renforcement de sa mise en place notamment en matière de suivi et de compte rendu de l'exécution ;
5. la maîtrise des ressources humaines du MEBA par la formation, le suivi des carrières et l'utilisation rationnelle des agents.

## **VI- COMPOSANTES DE LA PHASE II DU PDDEB**

### **6-1 Composante accès**

#### **6.1.1 Objectifs de la composante**

Les objectifs globaux de la composante <accès> du PDDEB sont :

- accélérer le développement quantitatif de l'offre d'éducation de base et réduire les inégalités de toutes sortes ;
- promouvoir l'alphabétisation, ainsi que de nouvelles formules alternatives d'éducation.

Les objectifs spécifiques sont :

- porter le Taux d'Achèvement de 37% en 2006/2007 à 52% en 2010 ;
- porter le Taux Brut de Scolarisation de 66,6% en 2006/2007 à 78,2% en 2010 avec un effort particulier en faveur des filles et des zones rurales les plus défavorisées ;
- porter le Taux Brut de Pré scolarisation de 1,45% en 2005/2006 à 4,3% en 2010 ;

- améliorer l'indice de parité Filles /Garçons pour atteindre la parité totale qui est de 1 ;
- faire passer le TBA de 78,3% en 2006/2007 à 88,0% en 2010/2011 avec l'espoir de réaliser 100% en 2015, comme le prévoit le modèle de simulation (70% de taux d'achèvement) ;
- porter le Taux Brut de Scolarisation du post-primaire de 22,5% en 2005/2006 à 33,6 % en 2010 (le TBS est indexé sur le Taux d'Achèvement en 2015) ;
- porter le Taux d'Alphabétisation de 32,5% en 2005/2006 à 40% en 2010 entre autres par le développement et la diversification des actions d'alphabétisation ;
- diversifier les formules d'éducation de base telles que les écoles satellites, les centres d'éducation de base non formelle (CEBNF), les écoles franco-arabes modernisées et les centres d'éveil préscolaire à caractère social « Bissongo » ;
- diversifier les actions de post-alphabétisation en langues nationales et en français pour mieux assurer la formation – information des alphabétisés et créer un environnement lettré, propice au développement de l'éducation de base.

Pour réaliser ces objectifs, il est prévu :

➤ **En matière d'amélioration de la couverture scolaire:**

- La construction et l'équipement de 2 397 nouvelles salles de classe en moyenne par an ;
- L'amélioration des conditions de vie et de travail des élèves et des maîtres ;
- La mise en œuvre de formules d'éducation de base innovantes, mieux adaptées aux besoins des communautés villageoises ;
- La formation de 3 671 enseignants par an et le recrutement annuel de 3 136 enseignants ;
- La poursuite de la mise en œuvre du plan d'action en faveur de la scolarisation des filles et de l'éducation des femmes ;
- La reconstruction de 7 88 salles de classe par an ;
- L'entretien et la réhabilitation d'environ 440 autres infrastructures scolaires par an.

➤ **En matière d'amélioration de la couverture en AENF pour la durée de la phase II :**

- La construction et l'équipement de centres permanents d'alphabétisation et de formation et/ou CEBNF dans 4000 villages ;
- Le recrutement et la formation de 4100 animateurs communautaires de développement (ACD) dans le cadre du faire-faire ;
- La production et la distribution de 21 300 livrets aux apprenants ;
- La production et la distribution de 18 000 guides pour les ACD ;
- La mise en œuvre de nouveaux programmes d'alphabétisation fonctionnelle et de post-alphabétisation qualifiante surtout en faveur des jeunes non scolarisés de 9 – 14 ans dans les Centres d'Education de Base non formelle ;
- La mise en œuvre d'un programme d'alphabétisation et de post-alphabétisation efficient pour les femmes et les jeunes filles.

## **6.1.2 Stratégie de mise en œuvre et actions**

### **6.1.2.1 Stratégies de mise en œuvre**

L'amélioration des indicateurs de base de l'éducation formelle nécessitera :

- la construction plus importante de structures d'accueil<sup>1</sup> des élèves en utilisant de manière intensive les différentes possibilités en matière de maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'ouvrage déléguée. A cet effet, il faut tenir compte du processus en cours de transfert de compétences et de ressources aux collectivités locales ;
- l'utilisation rationnelle de l'existant, à savoir les salles de classes déjà construites et les enseignants sur le terrain ;

<sup>1</sup> Le TBS est indexé sur le taux t'achèvement en 2015

- l'utilisation rationnelle des outils de planification et de gestion existant afin d'optimiser le choix des sites de construction, d'améliorer la gestion du personnel enseignant, d'optimiser les coûts tout en offrant une capacité de réajustement en fonction des priorités du moment<sup>2</sup>. L'accès à l'école repose aussi sur un pilotage<sup>3</sup> renforcé au niveau décentralisé comme au niveau central. Pour ce faire, la carte éducative est l'outil le mieux indiqué ;
- la poursuite et l'intensification des actions à mener afin de réduire les disparités géographiques et de genre ;
- le renforcement de mesures incitatives à l'accroissement de la demande sociale en éducation ;
- La mise en œuvre effective de la réforme du système éducatif.

L'amélioration des programmes d'alphabétisation reposera sur :

- La diversification des formules d'alphabétisation par la mise en œuvre d'un programme élaboré par le MEBA et mis en œuvre par les opérateurs et l'animation communautaire intégrant l'alphabétisation/ formation des élus locaux ;
- La mise en place de mesures spécifiques pour l'alphabétisation des femmes ;
- La construction d'infrastructures d'accueil des apprenants et leurs annexes comme les haltes garderies ;
- Le renforcement de la stratégie du faire – faire ;
- La décentralisation du FONAENF et la prise en compte des opérateurs émergents.

Le succès de ces éléments de stratégie reposera sur une coopération étroite entre tous les Ministères en charge de l'éducation (MEBA, MESSRS, MASSN). A cet effet, un cadre permanent et fonctionnel de concertation doit être mis en place.

### ***6.1.2.2 Les actions à mener***

#### **➤ Au niveau du pré scolaire :**

- construire et équiper 2 541 salles de classes pour l'encadrement de la petite enfance, dont 1 600 publiques et 941 privées ;
- construire et équiper 847 latrines ;
- Réaliser 847 forages positifs ;
- recruter 2 541 éducateurs de la petite enfance, dont 1 600 publics et 941 privés ;
- pré scolariser 85 865 enfants ;
- Réhabiliter 600 salles de classe ;
- Promouvoir l'initiative privée de formules alternatives en faveur de la petite enfance ;
- Elaborer et mettre en œuvre un plan de communication et de mobilisation sociale ;
- Promouvoir la stratégie des 3F, expérimentée par l'OSEO.

#### **➤ Au niveau de l'enseignement primaire :**

- construire et équiper 7 190 nouvelles salles de classes ;
- construire et équiper 9 490 nouveaux logements ;
- construire et équiper 1 635 cantines et les rendre fonctionnelles ;
- construire et équiper 2 766 points d'eau ;
- construire et équiper 2 636 latrines ;
- construire et équiper 2 607 bibliothèques scolaires ;
- Réhabiliter 2 365 salles de classe ;

<sup>2</sup> Il s'agit d'introduire de la flexibilité dans la stratégie en place en l'ajustant soit sous l'effet de chocs extérieurs comme le rapatriement de Côte d'Ivoire, soit sous l'effet d'une évolution moins rapide des indicateurs.

<sup>3</sup> Ce pilotage devra reposer sur l'utilisation de la carte éducative et du tableau de bord du MEBA. Il passera par une longue période de formation des agents des structures décentralisés.

- Réhabiliter 1 983 logements de maîtres ;
- Réhabiliter 455 forages ;
- Réhabiliter 1 663 latrines ;
- Scolariser 2 022 127 élèves ;
- Recruter 1 184 335 nouveaux inscrits en première année pour les 3 ans cumulés ;
- Construire et équiper une (1) ENEP ;
- Recruter 9 407 nouveaux enseignants publics ;
- Soutenir l'enseignement privé ;
- Poursuivre les actions de mobilisation sociale initiées au cours de la phase 1, surtout dans le cadre de la promotion de l'éducation des filles.

➤ **Au niveau de l'enseignement post-primaire :**

Dans le cadre du post – primaire, il y a deux volets essentiels : le volet premier cycle de l'enseignement général et technique et le volet formation professionnelle :

- construire et équiper 626 Collèges d'Enseignement Général (CEG) dont 242 pour le privé ;
- construire et équiper 2 307 salles de Collège d'Enseignement Général (CEG) dont 769 pour le privé ;
- rénover 271 salles de CEG dont 110 pour le privé ;
- construire et équiper 18 Foyers d'Accueil ;
- Elaborer et mettre en œuvre un plan de communication et de mobilisation sociale ;
- Recruter 2 884 professeurs des CEG dont 962 pour le privé, toutes disciplines confondues.

➤ **Au niveau de l'alphabétisation et de l'éducation non formelle :**

- ouvrir 21 392 centres en AI au profit de 641 760 apprenants (centres construits, hangars, locaux d'emprunt, etc.) ;
- ouvrir 12 097 centres FCB au profit 362 910 apprenants ;
- dans le cadre du faire – faire, ouvrir des centres reflect, braille, des centres AMT (Alphabétisation en milieu du travail), des centres CST (culture scientifique et technique)... ;
- construire et équiper 108 structures abritant les formules alternatives d'éducation de base non formelle des jeunes et adolescents au profit de 3 240 nouveaux apprenants ;
- construire et équiper 1 350 nouveaux CPAF comprenant des hangars pour les FTS et des annexes pour les haltes garderies, dont 350 CPAF municipaux ;
- rentabiliser les salles de classe du formel au profit de l'AENF ;
- promouvoir l'alphabétisation en milieu de travail (entreprises et secteur informel) ;
- prendre en compte les opérateurs émergents dans les formules de financement ;
- recruter 1 350 nouveaux animateurs et 270 nouveaux superviseurs ;
- recruter 432 nouveaux animateurs pour les formules alternatives ;
- mettre en œuvre un plan de communication pour la mobilisation sociale et de ressources ;
- décrire 3 nouvelles langues nationales.

**6.1.2.3 Résultats attendus :**

En matière d'amélioration de la couverture scolaire

➤ **Au niveau du pré scolaire :**

- 2 541 salles de classes pour l'encadrement de la petite enfance, dont 1 600 publiques et 941 privées sont construites et équipées ;
- 847 latrines sont construites et équipées ;

- 847 forages positifs sont réalisés ;
- 2 541 éducateurs de la petite enfance, dont 1 600 publics et 941 privés sont recrutés ;
- 85 865 enfants sont pré scolariser ;
- 600 salles de classe sont réhabilitées ;
- La promotion de l'initiative privée de formules alternatives en faveur de la petite enfance est assurée ;
- Un plan de communication et de mobilisation sociale est élaboré et mis en œuvre;
- La stratégie des 3F est promue.

➤ **Au niveau de l'enseignement primaire :**

- 2 397 nouvelles salles de classe sont construites et équipées en moyenne par an ;
- Les conditions de vie et de travail des élèves et des maîtres sont meilleures que présentement ;
- Les formules d'éducation de base innovantes sont mieux adaptées aux besoins des communautés villageoises ;
- 3 671 enseignants sont formés par an et 3 136 enseignants sont recrutés dans les écoles publiques
- Le plan d'action en faveur de la scolarisation des filles et de l'éducation des femmes est mis en œuvre ;
- 788 salles de classe sont réhabilitées par an ;
- La part des effectifs du privé est portée à 13 % de l'ensemble des effectifs par la mise en place de mesures appropriées ;
- 440 autres infrastructures scolaires sont entretenues et réhabilitées par an.

Au terme de la mise en œuvre de la phase II :

- 7 190 nouvelles salles de classes sont construites et équipées ;
- 9 490 nouveaux logements sont construits et équipés ;
- 1 635 cantines fonctionnelles sont construites et équipées ;
- 2 766 points d'eau sont réalisés et équipés ;
- 2 636 latrines sont construites et équipées ;
- 2 607 bibliothèques scolaires sont construites et équipées ;
- 2 365 salles de classe sont réhabilitées ;
- 1 983 logements des maîtres sont réhabilités ;
- 455 forages sont réhabilités ;
- 1 663 latrines sont réhabilitées ;
- 2 022 127 élèves sont scolarisés ;
- 1 184 335 nouveaux inscrits en première année pour les 3 ans cumulés sont recrutés ;
- Une (1)ENEP est construite et équipée ;
- 9 407 nouveaux enseignants sont recrutés ;
- L'enseignement privé est soutenu ;
- Les actions de mobilisation sociale initiées au cours de la phase I, surtout dans le cadre de la promotion de l'éducation des filles sont poursuivies.

➤ **Au niveau de l'enseignement post-primaire :**

- 626 Collèges d'Enseignement Général (CEG) dont 242 pour le privé sont construits et équipés ;
- 2 307 salles de classe de Collège d'Enseignement Général (CEG) dont 769 pour le privé sont construites et équipées ;
- 271 salles de classe de CEG dont 110 pour le privé sont rénovées ;

- 18 Foyers d'Accueil sont construits et équipés ;
- Un plan de communication et de mobilisation sociale est élaboré et mis en œuvre ;
- 2 884 professeurs des CEG dont 962 pour le privé, toutes disciplines confondues sont recrutés.

➤ **En matière d'amélioration de la couverture en AENF pour la durée de la phase II :**

- Les Centres Permanents d'alphabétisation et de formation et/ou CEBNF sont construites et équipées dans 4 000 villages ;
- 4100 animateurs Communautaires de Développement (ACD) sont recrutés et formés dans le cadre du « faire-faire » ;
- 21 300 livrets aux apprenants sont produits et distribués ;
- 18 000 guides pour les ACD sont produits et distribués ;
- Les nouveaux programmes d'alphabétisation fonctionnelle et de post-alphabétisation qualifiante surtout en faveur des jeunes non scolarisés de 9–14 ans dans les Centres d'Éducation de Base non formelle sont mis en œuvre ;
- Un programme d'alphabétisation et de post-alphabétisation efficient pour les femmes et les jeunes filles est mis en œuvre.
- 21 392 centres en AI au profit de 641 760 apprenants sont ouverts ;
- 12 097 centres FCB sont ouverts au profit 362 910 apprenants ;
- dans le cadre du faire – faire, des centres reflect, braille, des centres AMT (Alphabétisation en milieu du travail), des centres CST (culture scientifique et technique) sont ouverts ;
- 108 structures abritant les formules alternatives d'éducation de base non formelle des jeunes et adolescents au profit de 3 240 nouveaux apprenants sont construites et équipées ;
- 1 350 nouveaux CPAF comprenant des hangars pour les FTS et des annexes pour les haltes garderies, dont 350 CPAF municipaux sont construits et équipés ;
- Les salles de classe du formel sont utilisées pour l'AENF en cas de besoin ;
- La promotion de l'alphabétisation en milieu de travail est effective (entreprises et secteur informel) ;
- Les opérateurs émergents sont financés par le FONAENF ;
- 1 350 nouveaux animateurs et 270 nouveaux superviseurs sont recrutés ;
- 432 nouveaux animateurs pour les formules alternatives sont recrutés ;
- un plan de communication pour la mobilisation sociale et de ressources est mis en œuvre ;
- 3 nouvelles langues nationales sont décrites.

### **6.1.3 Les Indicateurs Objectivement Vérifiables (IOV)**

- Le Taux brut de scolarisation et le taux brut d'admission déclinés selon le genre et la zone géographique. Ces indicateurs doivent couvrir le primaire et l'enseignement post–primaire ;
- Le Taux d'alphabétisation ;
- Les Taux d'achèvement du primaire et du post-primaire ;
- Le nombre de complexes scolaires destinés au primaire et au premier cycle de l'enseignement secondaire (y compris l'équipement et les rampes d'accès pour les handicapés). Pour le secondaire, il est prévu un collège d'enseignement général par département et un collège d'enseignement technique par province ;
- Le nombre de CPAF ;
- Le nombre de structures d'éducation de base non formelle pour les jeunes et les adolescents ;
- Le nombre de cantines, de forages, de latrines et de logements d'enseignants ;
- Le nombre d'inspections ;
- Le nombre de salles de classe sans enseignant ;
- Le Taux de pré scolarisation ;

- Le nombre de structures d'accueil pour la petite enfance ;
- Le nombre d'éducateurs, de moniteurs et de petits parents ;
- Le nombre de centre de formation et d'apprentissage ;
- Le nombre d'enseignants/animateurs.

## 6.2 Composante Qualité

### 6.2.1 Objectifs de la composante

La deuxième phase du PDDEB se fixe comme ambitions d'améliorer la qualité, la pertinence et l'efficacité de l'éducation de base et de développer la cohérence et l'intégration entre les différents niveaux et formules d'éducation de base.

Pour ce faire, les priorités et attentes suivantes seront réalisées ;

(i) La réforme du système éducatif en vue d'une meilleure application de la loi d'orientation de l'éducation ; (ii) La réforme du curriculum en tenant compte du continuum de 3 à 16 ans (préscolaire, primaire et post-primaire) et de l'intégration des langues nationales dans l'éducation de base ; (iii) l'organisation plus efficiente du stage pratique des élèves-maîtres notamment par la création des écoles d'application, le renforcement des capacités d'accueil et de formation des ENEP, le renforcement de la formation initiale des enseignants, le renforcement des capacités d'encadrement et de suivi pédagogique des CEB ; (iv) l'amélioration des conditions de vie et de travail des enseignants et des encadreurs pédagogiques (logements, équipement, forages, plaques solaires...) ; (v) le renforcement des capacités des DPEBA et des CEB pour permettre un meilleur suivi des activités des écoles et des centres d'alphabétisation ; (vi) la mise en œuvre effective des activités pré-professionnalisantes dans les CEBNF et autres formules alternatives ; (vii) le développement de l'éducation spécialisée en relation avec les associations et organisations de la société civile selon la stratégie du faire-faire ; (viii) le renforcement de la mise en place des cantines scolaires (endogènes) ; (ix) le développement et l'intensification des actions relatives au volet santé-nutrition des élèves ; (x) le renforcement de l'assistance institutionnelle des enseignants et des encadreurs pédagogiques touchés par le VIH-SIDA ; (xi) la prise de dispositions pour garantir le respect du volume horaire officiel d'enseignement ; (xii) la révision du système de l'évaluation de fin d'études primaires contenu des épreuves du CEP de façon à ce qu'elles puissent renseigner sur l'état des apprentissages à la fin de l'enseignement primaire ; (xiii) l'opérationnalisation de la politique éditoriale de l'éducation de base formelle et non formelle ; (xiv) le renforcement du dispositif permanent d'évaluation des acquis d'apprentissage ; (xv) la prise de mesures pour la fiabilité des statistiques du non formel et leur prise en compte dans la détermination du taux d'alphabétisation ; (xvi) l'amélioration des conditions d'enseignement/apprentissage des enseignants / animateurs et d'encadrement pédagogique ; (xvii) la production et la distribution de matériel didactique de qualité et en quantité suffisante au moment opportun (documents didactiques, fournitures scolaires) ; (xviii) la formation initiale et continue des enseignants, des directeurs d'écoles, des animateurs, des encadreurs pédagogiques et des personnels d'administration et de gestion ; (xix) la pérennisation des acquis des expériences réussies ; (xx) la mise en œuvre effective des projets école de qualité (PEQ) ; (xxi) l'utilisation des langues nationales comme langues d'enseignement.

### 6.2.2 Stratégies et les actions de mise en œuvre

Les programmes et actions envisagés pour la phase II confirment la volonté du Gouvernement de développer, en priorité, la qualité de l'enseignement à tous les niveaux de l'Education de Base.

L'objectif de cette composante est d'améliorer la qualité et l'efficacité de l'éducation de base à travers le renforcement des axes suivants :

#### ➤ En matière d'éducation pré-scolaire

Dans le cadre de la phase II du PDDEB, les objectifs généraux de l'éducation pré-scolaire en matière de qualité sont :

- Améliorer la pertinence de la formation initiale et continue des éducateurs de la petite enfance ;
- Développer le curriculum du pré-scolaire ;
- Rendre disponible le matériel didactique ;

- Renforcer l'assistance institutionnelle aux enseignants/éducateurs/encadreurs pédagogiques infectés ou affectés par le VIH/SIDA ;
- Améliorer l'état sanitaire et nutritionnel de petits enfants dans les structures d'accueil.

Les objectifs spécifiques liés à l'éducation pré-scolaire sont :

- ✓ améliorer l'état de santé du jeune enfant ;
- ✓ promouvoir l'équilibre nutritionnel du jeune enfant ;
- ✓ favoriser le développement psychomoteur, cognitif et socio-affectif du jeune enfant et assurer une transition harmonieuse entre le préscolaire et le primaire.

**Objectif 1 : Développer la formation initiale et continue des éducateurs, moniteurs**

**Stratégie :**

- Evaluer le contenu de la formation initiale des éducateurs et moniteurs ;
- Organiser la formation initiale et continue des éducateurs et moniteurs.

**Résultat 1.1 Le nombre des éducateurs et des moniteurs formés sera de 1 762**

**Activités :**

- ✓ Commanditer une étude sur le contenu de la formation initiale ;
- ✓ Formation initiale des éducateurs et des moniteurs ;
- ✓ Organisation des sessions de formation continue des éducateurs et moniteurs.

**Objectif 2 : Développer le curriculum du pré-scolaire**

**Stratégie :**

- Développer et mettre en oeuvre un schéma directeur participatif pour le nouveau curriculum.

**Résultat 2.1 Le curriculum rénové de la petite enfance est disponible**

**Activités :**

- ✓ Elaboration d'une démarche de construction du curriculum ;
- ✓ Rédaction des compétences et profils des sortants ;
- ✓ Elaboration des critères d'évaluation.

**Objectif 3 : Rendre disponible le matériel didactique**

**Stratégie :**

- Promouvoir un système national de conception et de production de matériels didactiques de la petite enfance

**Résultat 3 : Le matériel didactique est disponible**

**Activités :**

- ✓ Conception des matériels didactiques endogènes ;
- ✓ Production des matériels didactiques endogènes.

**Objectif 4 : Renforcer la capacité des agents dans le domaine de la petite enfance**

**Stratégie :**

- Renforcer la capacité des agents pour la planification et la gestion du système d'encadrement de la petite enfance.

**Résultat 4 : la capacité des agents dans le domaine de la petite enfance est renforcée**



### **Activités :**

- ✓ Former 28 agents des structures centrales et déconcentrées pour la planification et la gestion du système d'encadrement de la petite enfance.

### **➤ En matière d'enseignement primaire**

#### **❖ Réforme de curriculum**

La réforme des curricula pourrait mettre l'accent sur l'amélioration effective de la qualité de l'enseignement/apprentissage par la mise en œuvre de toute alternative pédagogique pouvant assurer de meilleurs acquis scolaires. Elle devrait être alors suffisamment approfondie de façon à transformer fondamentalement les pratiques des maîtres dans les classes. Pour cela, il serait important de veiller à une pleine adhésion des enseignants, à leur formation efficace à la nouvelle approche de l'entrée par les compétences et au renforcement de l'encadrement et du suivi pédagogique. La formation de tous les enseignants (36 000 environ) et le renforcement du dispositif de suivi pédagogique sont donc incontournables.

La production de matériels didactiques dans le pays est un objectif à atteindre à terme. Pour ce faire l'Etat doit s'engager à travers l'adoption d'une Politique Editoriale. Il est donc judicieux de prendre les mesures nécessaires après avoir mené une étude sur la faisabilité de l'impression des manuels sur place et la capacité des imprimeries.

#### **Objectif 1 : Rendre disponibles les nouveaux curricula**

##### **Stratégie :**

- Développer et mettre en oeuvre un schéma directeur participatif pour le nouveau curriculum.

#### **Résultat 1 : les nouveaux curricula sont disponibles**

##### **Activités :**

- ✓ Elaboration d'une démarche de construction du curriculum (Activité budgétisée en 2006 en cours d'exécution).

#### **Objectif 2 : Former les encadreurs pédagogiques et les enseignants**

##### **Stratégie :**

- Elaborer des outils d'appropriation et de maîtrise de l'enseignement du nouveau curriculum ;
- Introduire des modules de formation dans les écoles de formation (ENEP, ENS-UK) ;
- Former les encadreurs et les enseignants à l'application du nouveau curriculum.

#### **Résultat 2 : les encadreurs pédagogiques et les enseignants sont formés**

##### **Activités :**

- ✓ Elaboration des documents guides pour les encadreurs ;
- ✓ Conception des modules de formation pour les encadreurs et enseignants ;
- ✓ Organisation de sessions de formation des encadreurs ;
- ✓ Organisation de sessions de formation des enseignants.

#### **Objectif 3 : Mettre à disposition le matériel didactique pour le nouveau curriculum**

##### **Stratégie :**

- Promouvoir un système national de conception, de production et de distribution de matériels didactiques

#### **Résultat 3 : le matériel didactique pour le nouveau curriculum est disponible**

##### **Activités :**

- ✓ Conception des matériels didactiques ;
- ✓ Production des matériels didactiques ;
- ✓ Distribution des matériels didactiques.

### ❖ **Amélioration du temps d'apprentissage officiel dans la classe**

#### **Objectif 1 : Rendre effectif le respect du temps d'apprentissage officiellement prescrit**

Une augmentation du temps d'apprentissage actuel (660 heures/an), inférieur à celui des écoles des autres pays de la sous-région (846 heures/an, en moyenne) est impérative ; 800 heures effectives d'enseignement par an constituerait le minimum acceptable dans un premier temps.

Le respect du volume horaire en vigueur pourrait être effectif à travers des mesures que chaque CEB appliquerait. Il s'agirait entre autres des stratégies ci-après :

#### **Stratégie :**

- Lever les contraintes relatives au non respect du volume horaire prescrit (suivi de salaire, carrière, etc.) ;
- Vulgariser et mettre en application le code d'éthique de l'enseignant ;
- Mettre en place un outil de suivi et de mesure de l'effectivité du volume horaire au niveau des CEB.

#### **Résultat 1 : le temps d'apprentissage officiellement prescrit est effectivement respecté**

#### **Activités :**

- ✓ Prise de mesures politiques, administratives et sociales (déconcentration de l'administration, gestion efficiente des carrières) ;
- ✓ Elaboration du code d'éthique de l'enseignant ;
- ✓ Multiplication et distribution du code d'éthique de l'enseignant à chaque enseignant ;
- ✓ Elaboration d'un outil de suivi et d'évaluation du volume horaire au niveau des CEB ;
- ✓ Acquisition et mise à disposition des supports pédagogiques en lecture dans les petites classes ;
- ✓ Elaboration et mise à disposition des enseignants de fiches pédagogiques.

### ❖ **Formation initiale des enseignants**

La réduction de la durée de formation initiale est une des causes et des difficultés que rencontrent les jeunes enseignants. La phase II du PDDEB envisage la formation des enseignants en douze (12) mois. Le niveau des élèves-maîtres à la sortie des ENEP dépend dans une certaine mesure de leur niveau à l'entrée. C'est pourquoi il est nécessaire d'examiner toutes les mesures qui pourraient aider à améliorer le mode de recrutement (sur concours direct ou parallèle) en veillant à ce que les élèves retenus puissent suivre aisément la formation. Malgré tous les efforts pour améliorer la qualité de l'éducation à travers la formation continue, si la base de recrutement des enseignants n'est pas bonne, les résultats seront toujours en deçà des attentes.

L'harmonisation des pratiques de formation au niveau des ENEP est indispensable pour la qualité de l'éducation. En ce qui concerne la formation des formateurs, une stratégie commune à l'ensemble des ENEP pourrait être mise en œuvre pour que la formation sur la base de l'enseignement modulaire puisse se faire de la même manière dans toutes ces écoles.

#### **Objectif 1 : Améliorer le contenu de la formation initiale dans les ENEP (formation théorique et pratique)**

#### **Stratégie :**

- Elaborer et adopter les textes relatifs au profil des sortants des ENEP ;
- Elaborer et adopter les textes relatifs au profil des maîtres conseillers des écoles d'application ;
- Relire les statuts des ENEP ;
- Elaborer un calendrier rigoureux de l'année scolaire pour les ENEP (recrutement, rentrée, stage...) ;
- Renforcer les capacités (en andragogie) des formateurs à l'ENEP ;

- Equiper les centres de ressources des ENEP ;
- Harmoniser et généraliser l'enseignement modulaire dans toutes les ENEP ;
- Réglementer l'organisation et le fonctionnement des écoles d'application selon un statut bien défini ;
- Accroître le nombre d'écoles annexes et d'écoles d'application ;
- Initier une étude sur la pertinence et la qualité de la formation actuelle dans les ENEP.

**Résultat 1 : le contenu de la formation initiale dans les ENEP est amélioré**

**Activités :**

En ce qui concerne les activités liées aux stratégies susmentionnées, elles seront menées sous forme d'ateliers.

En plus, il y aura :

- ✓ L'acquisition de vidéo projecteurs de livres pédagogiques et de culture générale, des équipements en TIC ;
- ✓ La conception et la mise à disposition de textes portant sur l'organisation et le fonctionnement des écoles d'application ;
- ✓ La réalisation d'une étude sur la pertinence et la qualité de la formation actuelle dans les ENEP (mode de recrutement, niveau académique de recrutement, contenu des épreuves du concours, profil des formateurs, contenu de la formation, durée de la formation.) ;
- ✓ La construction des nouvelles écoles annexes.

**Objectif 2 : Renforcer la capacité des formateurs des ENEP**

**Stratégie & Activités :**

- Formation des formateurs à la carte.

**Résultat 2 : la capacité des formateurs des ENEP est renforcée**

❖ **Formation continue des enseignants**

Pour une mise en œuvre du plan directeur de formation continue, les mesures suivantes pourraient être envisagées :

- viabiliser les circonscriptions existantes par la dotation conséquente de moyens (carburant, motos, bureaux, logements etc.)
- poursuivre l'ouverture de nouvelles CEB pour réduire le ratio maître /encadreur
- réduire la taille des Groupes d'Animation Pédagogique (GAP) pour réduire au maximum les distances que les enseignants parcourent pour aller aux travaux des GAP.
- limiter les déplacements des enseignants pour les formations (seule la conférence pédagogique par exemple pourrait nécessiter le déplacement de tous les enseignants de la CEB). Le GAP constituera alors le point focal des formations et recyclages.
- privilégier le déplacement des encadreurs vers les enseignants pour les formations.

**Objectif 1 : Améliorer la qualité de la formation continue**

**Stratégie :**

- Renforcer et améliorer l'encadrement de proximité ;
- Relire et adopter les textes organisant les GAP, les conférences et les stages ;
- Mettre à la disposition des encadreurs les moyens logistiques ;
- Prendre en charge des rencontres pédagogiques ;
- Motiver les enseignants ;
- Construire et équiper des centres de formation continue ;
- Opérationnaliser la stratégie de formation continue adoptée en 2003, en lien avec la formation initiale.

**Résultat 1 : la qualité de la formation continue est améliorée**

### **Activités :**

- ✓ La création et l'équipement des CEB et le suivi de l'accroissement des ressources humaines et matérielles ;
- ✓ La programmation et la réalisation effective par les encadreurs des activités de suivi et d'appui-conseil aux maîtres ;
- ✓ L'évaluation de l'efficacité du système du suivi pédagogique ;
- ✓ La réalisation à la fin de l'année d'un bilan régional du suivi pédagogique ;
- ✓ La relecture et l'adoption de textes organisant les GAP, les conférences et les stages ;
- ✓ L'acquisition et mise à disposition des moyens logistiques au profit des encadreurs ;
- ✓ La prise en charge des rencontres pédagogiques des enseignants ;
- ✓ La reproduction et diffusion des travaux pertinents des rencontres pédagogiques ;
- ✓ La construction et l'équipement d'un centre de formation continue par province ;
- ✓ L'acquisition des équipements pour les centres ;
- ✓ La dotation des GAP en livrets pédagogiques ;
- ✓ La dotation des écoles en malles pédagogiques ;
- ✓ La dotation des CEB en bibliothèques ;
- ✓ La formation à distance des enseignants (ARC, radio scolaire, télé, TIC, etc.) ;
- ✓ La formation à distance des directeurs d'écoles.

### **❖ Evaluation des acquis scolaires et certification**

Le dispositif d'évaluation continue (devoirs, compositions) pourrait être revu de façon à pouvoir appréhender les acquis scolaires de manière assez précise au niveau des écoles comme au niveau des CEB. Une réflexion pourrait être menée pour adopter cette nouvelle forme d'évaluation continue. L'on pourrait aussi prospecter les possibilités d'exploitation de l'évaluation continue pour améliorer l'évaluation terminale et la certification. Les activités suivantes pourraient être envisagées :

- La conception au niveau de chaque région d'une stratégie d'évaluation continue précisant la nature, la qualité, les conditions de réalisation des devoirs et des compositions ;
- la mise en œuvre de la stratégie régionale d'évaluation au niveau des CEB ;
- la réalisation de bilans périodiques et de fin d'année de la mise en œuvre de la stratégie régionale d'évaluation ;
- l'analyse des acquis scolaires, la conception et la mise en œuvre de plans d'amélioration aux niveaux régional, provincial et des CEB.

L'évaluation nationale des acquis scolaires a débuté en 2002 et est réalisée par une équipe de la Direction des Etudes et de la Planification (DEP). Les faibles résultats obtenus par les élèves en français et en calcul ont provoqué une inquiétude chez les acteurs de l'enseignement. Il est donc urgent de résoudre tous les problèmes qui sont à la base de ce constat. Pour ce faire, la surveillance de la qualité des apprentissages est prévue à travers la mise en place d'un observatoire de la qualité de l'éducation. Par ailleurs, il est prévu le renforcement des capacités de l'équipe centrale et la création d'équipes régionales de l'évaluation des acquis scolaires.

### **Objectif 1 : Améliorer la méthode d'évaluation continue en classe**

#### **Stratégie :**

- Mettre en œuvre les nouveaux curricula au niveau du sous cycle CP ;
- Former les acteurs pédagogiques à tous les échelons ;
- Elaborer les nouveaux outils d'évaluation.

### **Résultat 1 : la méthode d'évaluation continue en classe est améliorée**

#### **Activités :**

- ✓ Identification des écoles expérimentales et mise en œuvre des curricula CP ;
- ✓ Organisation de sessions de formation des acteurs pédagogiques ;
- ✓ Elaboration de nouveaux outils d'évaluation ;

- ✓ Atelier de validation des outils d'évaluation.

**Objectif 2 : Renforcer le dispositif permanent d'évaluation des acquis scolaires réalisée tous les deux (02) ans**

**Stratégie :**

- Mettre en place une équipe permanente nationale et des équipes régionales chargées du suivi des acquis scolaires et un observatoire de la qualité de l'éducation ;
- Evaluer les acquis scolaires en fin de la deuxième phase du PDDEB.

**Résultat 2 : le dispositif permanent d'évaluation des acquis scolaires réalisée tous les deux (02) ans est renforcé**

**Activités :**

- ✓ Elaboration des textes portant organisation et fonctionnement des équipes permanentes et de l'observatoire ;
- ✓ Mise en place des équipes permanentes ;
- ✓ Mise en place d'un observatoire de la qualité de l'éducation (DGCRIF/DEP) ;
- ✓ Organisation de sessions de recyclage de chaque équipe ;
- ✓ Organisation des tests de niveau (passage d'un sous cycle à l'autre) ;

**Objectif 3 : Améliorer le système d'organisation des épreuves de CEP**

Concernant les contenus des épreuves de CEP, certaines ne permettent pas d'évaluer de façon appropriée les acquis des élèves (on peut citer le cas de la dictée). Par ailleurs, d'autres disciplines ne sont pas valorisées malgré leur grande valeur éducative (activités artistiques, culturelles, manuelles, formation civique, ...).

Afin d'évaluer plus exactement les acquis des élèves, il est judicieux de relire les textes relatifs au CEP et de mener une réflexion sur le contenu des matières (cas du chant, du dessin, des activités physiques et sportives...).

**Stratégie :**

- Relire les textes portant organisation de l'examen du Certificat d'Etudes Primaires;
- Rapprocher les centres d'examen des candidats.

**Résultat 3 : le système d'organisation des épreuves de CEP est amélioré**

**Activités :**

- ✓ Organisation d'un atelier de relecture des textes portant organisation de l'examen du Certificat d'Etudes Primaires ;
- ✓ Révision des critères d'ouverture des centres.

❖ **Concours d'excellence**

Sur la base des résultats des acquis scolaires qui ont suscité l'intérêt sur la nécessité urgente de d'améliorer la qualité de l'enseignement, les opportunités d'évaluation variées et les domaines multiples d'évaluation des élèves pourront aider les enseignants à revoir leurs méthodes d'enseignement et à cultiver les compétences multiples chez l'enfant.

**Objectif 1 : Développer la capacité des élèves par la diversification des épreuves du concours d'excellence**

**Stratégie :**

- Relire les textes portant organisation du concours d'excellence.

**Résultat 1 : les capacités des élèves sont développées à travers la diversification des épreuves du concours d'excellence**

**Activités :**

- ✓ Décèlement des mérites des élèves dans les disciplines cognitives et pratiques ;
- ✓ Identification d'un paquet de domaines pouvant faire l'objet du concours d'excellence ;
- ✓ Organisation d'un atelier de relecture du texte ;
- ✓ Organisation au niveau régional du concours d'excellence.

❖ **Matériels pédagogiques et aides didactiques**

Par rapport aux matériels pédagogiques et aux aides didactiques, on pourrait envisager la dotation d'un livre par matière et par élève, étant entendu que la disponibilité des manuels aidera les élèves à apprendre. Pour la même raison, la dotation d'un guide par maître dans toutes les matières sera indispensable.

D'autre part, à long terme, il serait utile de réfléchir au renforcement de la capacité d'imprimerie au niveau national, du fait que la nouvelle conception des manuels est envisagée dans la réforme des curricula.

L'expérience de la phase I montre que la gestion des manuels distribués n'a pas connu la même efficacité dans toutes les CEB et toutes les écoles. Afin d'améliorer ce système, le suivi et le contrôle par les structures centrales et déconcentrées doivent être assurés au cours de la Phase II. Il est à noter également que des efforts particuliers doivent être faits pour que les manuels arrivent à temps dans les écoles.

**Objectif 1 : Opérationnaliser la politique éditoriale de l'éducation de base formelle et accroître le nombre de manuels par élève**

**Stratégie :**

- Mettre en œuvre effectivement la politique éditoriale par des textes d'application ;
- Réduire le coût des manuels ;
- Soutenir la production nationale des manuels ;
- Libéraliser le système de reproduction et de distribution des manuels scolaires.

**Résultat 1 : la politique éditoriale de l'éducation de base formelle est opérationnelle et le nombre des manuels par élève est accru**

**Activités :**

- ✓ Diffusion de la politique éditoriale par des textes d'application ;
- ✓ Acquisition et distribution des manuels de français, calcul, géographie, sciences d'observation, histoire ;
- ✓ Distribution gratuite des manuels scolaires dans toutes les écoles publiques et privées avant la rentrée pédagogique (tenir compte de la durée de vie des manuels).

**Objectif 2 : Accroître le nombre des livrets guides du maître**

**Stratégie :**

- Distribuer gratuitement les livrets guides à tous les enseignants du public et du privé avant la rentrée pédagogique.

**Résultat 2 : les livrets guides de maître sont suffisants**

**Activités :**

- ✓ Acquisition et distribution gratuite des livrets guide à tous les enseignants du public et du privé avant la rentrée pédagogique (français, calcul, histoire, géographie, science d'observation)

**Objectif 3 : Rendre disponible à temps le matériel didactique et les fournitures scolaires dans toutes les écoles**

**Stratégie :**

- Généraliser le fonds école intégrant toutes les sources de financement ;
- Former les acteurs et partenaires de l'école à la gestion des fonds ;
- Mettre en place un système de rendu de compte.

**Résultats 3 : le matériel didactique et les fournitures scolaires sont disponibles à temps dans toutes les écoles**

**Activités :**

- ✓ Détermination des montants et mise à disposition du fonds école ;
- ✓ Organisation de sessions de formation des acteurs et partenaires de l'école ;
- ✓ Mise en place d'un système de contrôle.

❖ **Bibliothèque scolaire**

La loi d'orientation de l'éducation de même que d'autres textes réglementaires précisent le profil du sortant de l'école primaire. La nécessité de donner à l'élève les outils indispensables à l'acquisition des savoirs est particulièrement indiquée. L'école primaire devrait en effet donner à chaque enfant, par le biais de la lecture surtout, une autonomie suffisante d'auto-apprentissage. L'objectif majeur des activités d'apprentissage de la lecture est alors de donner le goût de lire à l'élève en vue de l'initier à la recherche et à la découverte de l'information. Ces activités devraient concourir à cultiver l'esprit de créativité et de jugement en amenant l'élève à s'ouvrir à d'autres réalités culturelles et à d'autres pratiques par la lecture.

La classe constitue la seule opportunité de lecture pour la plupart des élèves. Cependant avec des effectifs souvent pléthoriques dans les classes, l'opportunité de lecture se réduit pour chacun des élèves. Il faut ajouter que les bibliothèques scolaires sont extrêmement rares et souvent très peu dotées en livres si bien qu'en dehors de la classe, les élèves n'ont plus la possibilité de lire au niveau de l'école.

Les bonnes habitudes de vie et d'apprentissage comme le démontrent plusieurs études s'acquièrent essentiellement pendant les premières années de la vie. Cela est aussi vrai pour ce qui concerne l'utilisation de la lecture comme outil d'acquisition du savoir. L'école primaire devrait alors, comme le soulignent les textes réglementaires de l'éducation, installer effectivement chez les élèves les habitudes de bonne lecture.

Au regard de ce constat, la création de bibliothèques scolaires est d'une grande importance pour la promotion d'une auto-éducation à l'école primaire. Les encadreurs pédagogiques et les enseignants seront les promoteurs de cette pratique pédagogique qui, si elle réussit, libère dans une certaine mesure l'éducateur en responsabilisant davantage l'apprenant. La bibliothèque scolaire, dans un contexte scolaire de l'insuffisance de matériel didactique et de documents d'illustration des leçons, constituera également un cadre propice de motivation effective des situations d'enseignement, d'apprentissage dans diverses disciplines telles que l'histoire, la science, la géographie, etc.

**Objectif 1 : Développer la capacité des élèves en lecture, écriture, créativité et imagination**

**Stratégie :**

- Créer des bibliothèques scolaires ;
- Rendre les livres accessibles aux élèves ;
- Développer la culture de la lecture et valoriser la culture de production ;
- Mettre en place un système de gestion de la bibliothèque ;
- Accroître le nombre des cyber classes.

**Résultat 1 : la capacité des élèves en lecture, écriture, créativité et imagination est développée**

**Activités :**

- ✓ Acquisition de livres ;
- ✓ Acquisition d'armoires ;
- ✓ Développement de la culture de lecture et valorisation de la culture de production ;
- ✓ Mise en place d'un système de gestion de la bibliothèque ;
- ✓ Formation des enseignants à la gestion des bibliothèques ;
- ✓ Acquisition d'ordinateurs et connexion à l'Internet.

### ➤ En matière d'Enseignement post Primaire

Pour l'éducation post-primaire, il est prévu de travailler en rapport étroit avec le Ministère des Enseignements Secondaire, Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESSRS) pour accroître le nombre des structures formelles publiques en précisant les conditions et modalités de coopération entre les services. Pour la planification des activités en ces termes, il est nécessaire que le MEBA et le MESSRS collaborent en tenant compte de la meilleure articulation possible entre le PDDEB et le programme décennal de développement des enseignements secondaire et supérieur (PDDESS) qui est en cours de finalisation.

Il est urgent de chercher à résoudre le problème des sortants (précoces et/ou diplômés de l'enseignement primaire).

L'expansion de l'enseignement post-primaire est une opportunité pour débloquer le goulot d'étranglement provoqué par l'arrivée massive des sortants du primaire. Il serait nécessaire de développer et améliorer non seulement la qualité de l'enseignement général mais aussi celle de l'enseignement technique et professionnel.

Au niveau de l'enseignement secondaire technique et professionnel, l'orientation politique vise à développer, mettre en place et appuyer un système de formation technique et professionnelle en relation avec l'emploi et le développement des activités économiques. Cette option traduit la valorisation des ressources humaines à travers la promotion et le développement de l'enseignement technique et de la formation professionnelle.

Selon le PDDESS, les choix stratégiques au niveau de la qualité sont les suivants:

- ✓ Adapter les programmes et les contenus de formation aux profils des sortants ;
- ✓ Rendre disponible le matériel didactique et pédagogique dans les établissements ;
- ✓ Améliorer le système de formation (initiale et continue) et le système d'évaluation et de suivi des formateurs ;
- ✓ Mettre en place des filières de formation dans des secteurs porteurs. Il s'agit d'ouvrir des filières de formation pour les domaines tels que : l'agroalimentaire, l'environnement et la foresterie, la maintenance, l'énergie et les mines, l'hôtellerie, la restauration, le génie civil, la communication et les TIC, le transit, le transport et la logistique, les assurances et les banques, la gestion immobilière, l'imprimerie, les arts et spectacles, les carrières sanitaires et sociales, l'hygiène de l'environnement, l'hygiène alimentaire et la nutrition, etc. ;
- ✓ Améliorer l'accès des jeunes filles et des femmes aux filières professionnalisantes en particulier dans le secteur industriel ;
- ✓ Promouvoir la formation professionnelle continue.

Sur la base de ces choix stratégiques, les stratégies, les objectifs, les résultats et les activités retenus sont :

#### **Objectif 1 : Renforcer la formation initiale et continue des enseignants et formateurs du post-primaire**

##### **Stratégie :**

- Recruter et former les enseignants ;
- Evaluer le contenu de la formation initiale des professeurs et formateurs à l'ENS-UK.



**Résultat 1 : la formation initiale et continue des enseignants et formateurs du post-primaire est renforcée**

**Activités :**

- ✓ Recrutement et formation de nouveaux enseignants pour l'enseignement général et technique ;
- ✓ Recrutement et formation de laborantins ;
- ✓ Commandite d'une étude sur le contenu et les modalités de la formation initiale à ENS-UK.

**Objectif 2 : Réformer les programmes d'enseignement/éducation post-primaire**

Cette réforme se fera conformément à la vision et aux stratégies décrites dans le document de la réforme du système éducatif du Burkina Faso.

**Résultat 2 : les programmes d'enseignement/éducation post-primaire sont renforcés**

**Activités :**

- ✓ Validation de l'étude pour la réforme des curricula ;
- ✓ Mise en œuvre de l'étude sur l'éducation technologique ;
- ✓ Mise en œuvre de l'étude sur l'approche modulaire pour l'éducation technologique ;
- ✓ Elaboration des référentiels et de programmes de formation pour l'enseignement technique ;
- ✓ Réalisation des études sur les secteurs porteurs de l'économie ;
- ✓ Renforcement des cadres de concertation écoles/entreprises.

**Objectif 3 : Améliorer la qualité de l'encadrement pédagogique du post-primaire**

**Stratégie :**

- Former et recycler les encadreurs pédagogiques de l'enseignement/éducation post-primaire.

**Résultats 3 : la qualité de l'encadrement pédagogique du post-primaire est amélioré**

**Activités :**

- ✓ Recrutement des encadreurs pédagogiques pour l'enseignement général ;
- ✓ Formation et recyclage des encadreurs pédagogiques ;
- ✓ Recrutement et formation d'encadreurs pédagogiques pour l'enseignement technique et la formation professionnelle.

**Objectif 4 : Mise en place d'un système d'évaluation performant des apprentissages**

**Stratégie :**

- Renforcer les capacités des enseignants en évaluation par rapport aux nouveaux curricula.

**Résultats 4 : un système d'évaluation performant des apprentissages est mis en place**

**Activités :**

- ✓ Elaboration des nouveaux outils d'évaluation des programmes, des manuels, des matériels pédagogiques et du système éducatif ;
- ✓ Organisation de sessions de formation et de recyclage en évaluation pour les enseignants ;
- ✓ Organisation de sessions de formation et de recyclage en évaluation pour les encadreurs pédagogiques ;
- ✓ Vulgarisation de la nouvelle méthode d'évaluation et de notation des élèves.

**Objectif 5 : Mise à disposition des manuels scolaires**

**Stratégie :**

- Poursuivre la politique de mise à disposition des manuels scolaires.
- Impliquer le secteur privé dans la chaîne de l'édition scolaire.

**Résultats 5 : les manuels scolaires sont mis à la disposition des établissements**

### **Activités :**

- ✓ Acquisition de manuels scolaires au profit des CEG et des centres de formation professionnelle ;
- ✓ Edition des manuels au niveau national.

### **➤ En matière d'amélioration de la qualité de l'éducation de base non formelle**

Malgré les efforts de la phase I, la moitié des enfants scolarisables se trouvent encore hors du système éducatif. Afin d'accueillir ces enfants, il est judicieux de renforcer et de créer des structures d'accueil diversifiées en tenant compte de celles déjà existantes, telles que les Centres d'Education de Base Non Formelles (CEBNF), les Ecoles Communautaires (ECOM), les Centres de Banma Nuara(CBN) et les Ecoles du/de la Berger/ère, etc.

Pour accélérer la diversification des formules alternatives d'éducation en assurant la qualité, il est essentiel que le MEBA ait une vision claire des profils des sortants et qu'il possède des référentiels, des curricula, des manuels et des guides, des outils d'évaluation et un système de certification. L'évaluation du projet "CEBNF" (coûts, efficacité, impact, etc.) permettra de faire un premier bilan des activités, des résultats obtenus, de leur pertinence par rapport aux objectifs de départ, et d'envisager sur ces bases, les réaménagements nécessaires à son extension.

Les sortants des CEBNF (après 3 ou 4 ans) peuvent intégrer le cycle de la formation professionnelle.

Au niveau de l'éducation non formelle, le souhait des parents demeure de former leurs enfants à la pratique d'un métier. Il est alors important que la formation pré-professionnelle puisse se prolonger dans et en dehors des centres existants tels que les CEBNF, les ECOM, les CBN, etc. de façon à satisfaire cette attente.

Le MEBA devra mener une réflexion avec ses partenaires au cours de la phase II sur d'éventuelles mesures à prendre pour le placement des sortants après la formation pré-professionnelle. Par exemple, il sera utile de former des apprenants sur les microprojets, le fonctionnement des groupements, le montage des petites et moyennes entreprises, etc.

La question des cours du soir est aussi à approfondir.

L'Alphabétisation et l'éducation non formelle sont organisées en deux cycles :

- ❖ Le cycle fondamental (AI, FCB, formules alternatives, REFLECT, braille...) ;
- ❖ Le cycle optionnel (FTS, A3F, CST...)<sup>4</sup>.

Les objectifs de l'AENF sont les suivants :

- Dispenser dans les centres d'alphabétisation et d'éducation non formelle une alphabétisation formation de qualité adaptée en termes d'organisation, de contenus et méthodes d'enseignement aux besoins spécifiques des différents publics en particulier des femmes et des jeunes ;
- Favoriser l'intégration des actions d'alphabétisation/formation au sein d'un ensemble d'activités et de services socio-économiques ;
- Mettre à la disposition des apprenants et des animateurs des supports didactiques de qualité et en quantité suffisante ;
- Réduire le taux de déperdition en AI/niveau 1 de 29,39% en 2006 à 24,39% en 2007 ; à 16,39% en 2008 et à 10,39% en 2009 ;
- Réduire le taux de déperdition en FCB/niveau 2 de 23,72% en 2006 à 18,72% en 2007 et en 2008 ; à 11,72% en 2009 ;
- Accélérer le processus d'expérimentation des nouveaux curricula pour l'alphabétisation/formation des adultes ;
- Vulgariser les nouveaux curricula pour l'alphabétisation/formation des adultes ;

---

<sup>4</sup> AI : alphabétisation initiale ; FCB : formation complémentaire de base ; FTS : formation technique spécifique ; A3F : apprentissage, français fondamental fonctionnel ; CST : centre de culture scientifique et technique ;

- Assurer le suivi et le contrôle de la qualité des activités d'AENF ;
- Renforcer les compétences professionnelles des acteurs terrain (animateurs/trices, superviseurs/es, coordonnateurs/trices, agents SA des structures déconcentrées du MEBA).

**Objectif 1: Adapter les référentiels aux différentes formules (Programmes et textes règlementaires)**

**Stratégie :**

- Dynamiser les formules alternatives ;
- Capitaliser les expériences réussies et les vulgariser ;
- Initier une étude sur les cours du soir.

**Résultat 1 : les référentiels sont adaptés aux différentes formules (Programmes et textes règlementaires)**

**Activités :**

- ✓ Organisation de l'atelier de relecture et/ou d'élaboration des référentiels ;
- ✓ Production de manuels et guides de référence pour les structures des formules alternatives ;
- ✓ Exploitation des résultats de l'étude sur les formules alternatives d'éducation de base non formelle (en cours cf. DGAENF).

**Objectif 2: Renforcer les compétences pédagogiques et andragogiques des acteurs de terrain**

**Stratégie :**

- Former et recycler les acteurs selon le plan d'action du MEBA.

**Résultat 2 : les compétences pédagogiques et andragogiques des acteurs de terrain sont renforcées**

**Activités :**

- ✓ Organisation de sessions de formation et de recyclage des acteurs en AENF ;
- ✓ Recyclage de 20 042 animateurs ;
- ✓ Formation de 1 350 nouveaux animateurs et 270 nouveaux superviseurs.

**Objectif 3: Mettre en place un dispositif permanent d'évaluation des acquis des apprentissages des structures des formules alternatives.**

**Stratégie :**

- Faire élaborer des outils d'évaluation par un comité d'experts ;
- Développer un mécanisme d'évaluation des acquis des apprentissages dans les formules alternatives ;
- Conduire une étude sur la validation des certificats en AENF ;
- Exploiter les résultats de l'étude sur les formules alternatives d'éducation de base non formelle.

**Résultats 3 : un dispositif permanent d'évaluation des acquis des apprentissages des structures des formules alternatives est mis en place**

**Activités :**

- Les activités seront mises en œuvre conformément aux stratégies ci-dessus définies.

**Objectif 4. Améliorer les conditions d'apprentissage des métiers**

**Stratégie :**

- Mettre en œuvre les activités professionnalisantes dans toutes les structures d'éducation de base non formelle des jeunes et des adolescents non scolarisés ou déscolarisés ;
- Equiper les structures en matériels de formation professionnalisante ;
- Renforcer les compétences des personnes ressources.

## **Résultats 4 : les conditions d'apprentissage des métiers sont améliorées**

### **Activités :**

- ✓ Opérationnalisation de 243 ateliers pour les formations pré-professionnalisantes dans les structures d'éducation non formelle des jeunes et adolescents ;
- ✓ Acquisition des équipements de couture, tissage, teinture, soudure, mécanique, menuiserie, etc. ;
- ✓ Organisation de sessions de formation et de recyclage des personnes ressources.

### **➤ En matière d'Alphabétisation et formation dans les CPAF**

La déperdition dans le programme d'alphabétisation est une préoccupation majeure à résoudre au cours de la phase II. Les faiblesses constatées au cours de la phase I sont :

- défaut d'étude sérieuse du milieu pour programmer les formations en rapport avec le milieu et les attentes des apprenants ;
- non adaptation du programme de formation aux besoins des apprenants ;
- manque de documents conformes au programme et manque de documents de FCB et post-alpha ;
- défaut de capacité d'adaptation des animateurs aux besoins des publics concernés ;
- tendance à valoriser les résultats quantitatifs au détriment des résultats qualitatifs ;

Ces faiblesses montrent qu'il sera urgent, dans un premier temps de mener une étude pour déterminer les causes réelles des déperditions et des abandons en vue de prendre les mesures appropriées. Dans un deuxième temps, il faudra examiner dans quelle mesure le programme actuel d'alphabétisation contribue à lutter contre la pauvreté.

Pour ce qui est des animateurs, leurs capacités andragogiques seront déterminantes pour la réussite de la mise en œuvre des nouveaux curricula en AENF. Leur niveau de recrutement et leurs formations devraient concourir à améliorer leurs compétences au niveau des centres d'alphabétisation.

Concernant la non adaptation du programme de formation aux besoins des apprenants, des stratégies doivent être mises en œuvre afin d'assurer l'articulation entre l'alphabétisation avec le développement local. Il serait de même intéressant que les contenus de la AI et de la FCB prennent en compte les besoins de formation des adultes (techniques agricoles, tenue de compte, élevage, santé hygiène, genre, etc.) pour mieux les retenir au cours du programme.

Enfin, en ce qui concerne le problème du manque de manuels pour tous les niveaux, l'accélération de la mise en œuvre de la politique éditoriale est fondamentale.

### **Objectif 1 : Procéder à l'implantation des nouveaux curricula de l'alpha-formation**

#### **Stratégie :**

- Dynamiser l'alphabétisation et la formation dans les CPAF ;
- Généraliser les nouveaux curricula ;
- Former les acteurs de terrain ;
- Recycler les formateurs.

### **Résultat 1 : l'implantation des nouveaux curricula de l'alpha-formation est effective**

#### **Activités :**

- ✓ Mise en œuvre généralisée des nouveaux curricula ;
- ✓ Organisation de sessions de formation des acteurs de terrain ;
- ✓ Organisation de sessions de recyclage des formateurs.

### **Objectif 2 : Améliorer la qualité des apprentissages**

#### **Stratégie :**

- Doter les centres en matériels didactiques en quantité et en qualité suffisante ;
- Opérationnaliser le guide d'évaluation ;
- Accélérer la mise en œuvre de la politique éditoriale ;
- Renforcer les capacités pédagogiques et andragogique des acteurs ;
- Améliorer le système de collecte et de traitement des données en alphabétisation.

### **Résultat 2 : la qualité des apprentissages est améliorée**

#### **Activités :**

- ✓ Acquisition des matériels didactiques en quantité et en qualité suffisante ;
- ✓ Conception des guides d'évaluation ;
- ✓ Organisation de session de formation des acteurs de terrain ;
- ✓ Elaboration d'un système de collecte et de traitement des données en alphabétisation.

### **Objectif 3 : Améliorer l'environnement lettré**

#### **Stratégie :**

- Mettre à la disposition des acteurs du matériel didactique en quantité et en qualité suffisante ;
- Opérationnaliser la politique éditoriale en AENF (adoption de l'arrêté portant organisation et fonctionnement de la CNADD, tenue de sessions d'appréciation des documents).
- Subventionner la production des journaux en langues nationales

### **Résultats 3 : l'environnement lettré est amélioré**

#### **Activités :**

- ✓ Acquisition du matériel didactique ;
- ✓ Production de 171 136 documents/kits pour animateurs ;
- ✓ Production de 2 567 040 documents de base/kits pour 641.760 apprenants ;
- ✓ Production de 1 925 280 documents de post-alphabétisation ;
- ✓ Adoption de l'arrêté portant organisation et fonctionnement de la Commission Nationale d'Approvisionnement en Documents Didactiques (CNADD), tenue de sessions d'appréciation des documents ;
- ✓ Mise en place de bibliothèques villageoises.

### **Objectif 4 : Opérationnaliser le système des passerelles**

#### **Stratégie :**

- Mettre en place des systèmes d'équivalence (comité de réflexion) ;
- Opérationnalisation du système des passerelles (formel et non formel) ;
- Formaliser les passerelles entre le non formel et le formel et vice-versa.

### **Résultats 4 : le système des passerelles est opérationnalisé**

#### **Activités :**

- ✓ validation des conclusions du comité sur le système d'équivalence ;
- ✓ Elaboration de textes réglementaires fixant les modalités de passage du formel au non formel et vice versa et d'un niveau à l'autre.

### **➤ En matière d'Education intégratrice et d'éducation des enfants à besoins spécifiques**

Au Burkina Faso, le nombre des handicaps et incapacités croit constamment, 168 698 personnes handicapées, soit 1,6% de la population totale (selon le recensement général de la population et de l'habitat en 1996). Les handicaps et incapacités chez les enfants sont généralement d'ordres physique, psychomoteur, sensoriel, mental et posent le plus souvent, des problèmes pour leur socialisation et leur éducation. Cette catégorie d'enfants est constituée de 2 groupes :

- les enfants à handicap léger qu'il est toujours possible d'intégrer à l'école classique ;
- les enfants dont le handicap nécessite des mesures spécifiques (enfants aveugles, sourds-muets, encéphalopathes...)

Au cours de la phase I, l'éducation intégratrice a connu un début d'application avec l'appui d'ONG. Un Service de Promotion de l'Education Intégratrice (SPEI) a été créé au sein de la Direction Générale de l'Education de Base (DGEB) à cet effet.

En 2006, un module de formation sur l'éducation intégratrice a été élaboré. Il est question qu'une des ENEP l'expérimente et qu'il soit intégré ensuite dans les programmes de toutes les ENEP et de l'ENS/UK.

Au cours de la phase II, il est prévu de concevoir un plan de formation continue des enseignants et encadreurs en pédagogie spéciale et la mise à disposition du matériel et des supports pédagogiques spécifiques.

### **Objectif : Promouvoir l'éducation intégratrice**

#### **Stratégie :**

- Renforcer la prise en charge des enfants à handicaps légers ;
- Concevoir et introduire un module sur l'éducation des enfants à handicaps légers dans les programmes de formation des ENEP et de l'ENS/UK ;
- Mettre en œuvre le plan de formation continue des enseignants et des encadreurs en pédagogie spéciale (méthodes d'enseignement pour les handicapés légers) ;
- Mettre à disposition le matériel et les supports pédagogiques spécifiques.

### **Résultat : l'éducation Intégratrice est pris en compte dans le système**

#### **Activités :**

Les activités seront menées conformément aux stratégies ci-dessus définies.

En plus, un appui technique et financier sera apporté aux structures de prise en charge des enfants à besoins éducatifs spécifiques.

#### **➤ En matière de promotion de la participation communautaire à l'amélioration de la vie scolaire**

Dans le cadre de la décentralisation intégrale en cours, les textes prévoient le transfert des compétences et des ressources aux collectivités locales. Pour ce faire, le MEBA entreprendra la mise en œuvre concrète de ce transfert suivant le principe de progressivité.

La mise en œuvre du plan national de mobilisation sociale a permis au stade actuel de former un certain nombre d'acteurs au sein des structures déconcentrées du MEBA. Il serait par la suite souhaitable d'envisager, au niveau de chaque CEB, la conception effective d'un programme de mobilisation sociale (avec des objectifs liés à la réalisation des actions prioritaires du PDDEB) qui serait exécuté par des personnes ressources compétentes et disponibles. Des moyens devraient alors être prévus en particulier au niveau des plans d'action provinciaux pour assurer la réalisation des activités de mobilisation sociale.

### **Objectif 1 : Dynamiser la participation des APE/AME/COGES**

#### **Stratégie :**

- Alphabétiser les membres APE/AME/COGES ;
- Former les APE/AME/COGES sur les activités d'appui aux écoles ;
- Financer des activités génératrices de revenus au bénéfice des APE/AME/COGES.

### **Résultat 1 : la participation des APE/AME/COGES est dynamisée**

### **Activités :**

- ✓ Conception et exécution de programmes d’alphabétisation au profit des APE/AME/COGES ;
- ✓ Organisation de sessions de formation des APE/AME/COGES ;
- ✓ Mise en oeuvre d’activités génératrices de revenus au bénéfice des APE/AME/COGES.

### **Objectif 2 : Promouvoir les Projets Ecole de Qualité (PEQ)**

Les PEQ sont des initiatives locales à prendre pour améliorer davantage la qualité de l’éducation dans les écoles. Il s’agit d’initiatives pédagogiques qui émaneront des parents d’élèves, des enseignants, des ONG, des élèves et qui pourront concerner les mathématiques, la langue d’enseignement, la participation communautaire. Ce sont des initiatives d’autopromotion des écoles. Au cours de la première phase cette activité n’a pas connu un démarrage effectif.

Les Projets Ecole de Qualité (PEQ) pourront connaître une meilleure réalisation au cours de la phase II, si les encadreurs pédagogiques et les enseignants sont formés à la démarche de conception de projets susceptibles d’améliorer l’accès et la qualité dans les écoles. Le MEBA a eu l’expérience de plusieurs PEQ avec succès avant le démarrage du PDDEB dans le cadre de la mise en oeuvre du projet d’appui canadien à l’éducation de base (PACEB). A cet effet, une étude sera réalisée pour faire le point sur cette expérience et en tirer les leçons pour une mise en oeuvre réussie des PEQ.

### **Stratégie :**

- Former des enseignants à l’élaboration des PEQ ;
- Soutenir techniquement et financièrement les écoles pour la mise en oeuvre des PEQ ;
- Accompagner les écoles dans la mise en oeuvre des PEQ.

### **Résultat 2 : les Projets Ecole de Qualité (PEQ) sont effectifs**

#### **Activités :**

- ✓ Organisation d’une session de formation des enseignants sur les PEQ ;
- ✓ Soutien technique et financier des écoles pour la mise en oeuvre des PEQ ;
- ✓ Supervision des activités de mise en oeuvre des PEQ.

### **➤ En matière de lutte contre le VIH/SIDA**

A l’instar de tous les ministères, le MEBA élabore chaque année un plan d’action de lutte contre le VIH/SIDA suivant les orientations du cadre stratégique de lutte contre le SIDA et les IST.

Au cours de la phase I, l’accent a été mis sur les activités de :

- sensibilisation au profit du personnel des structures centrales et déconcentrées ;
- formation en communication pour le changement de comportement au profit des membres des cellules relais, des directeurs d’écoles, des encadreurs pédagogiques sortant de l’ENS et des animateurs des CPAF ;
- prise en charge socio économique des personnes infectées et affectées par le VIH/SIDA

Malgré les acquis enregistrés en matière de lutte contre le SIDA dans le sous-secteur de l’Education de Base, des efforts restent à faire notamment la prise en compte du personnel enseignant et des élèves dans les activités

### **Objectif : Renforcer la lutte contre le SIDA et les IST dans le sous-secteur de l’Education de Base.**

#### **Stratégie :**

- Actualiser le plan d’action du MEBA ;
- Assurer le suivi/évaluation de ce plan d’action ;
- Former les APE/AME/COGES en matière de lutte contre le SIDA ;
- Assurer la formation initiale et continue des enseignants/éducateurs/encadreurs pédagogiques dans le cadre de la prévention du VIH/SIDA ;

- Assurer la prise en charge socio-économique des agents et des personnes affectées (OEV, veufs et veuves du MEBA) ;
- Développer la collaboration multisectorielle avec les partenaires ministériels (santé et action sociale) et les associations de lutte contre le SIDA ;
- Renforcer l'enseignement des IST/VIH/SIDA et de la santé de la reproduction dans les classes et les écoles de formation professionnelle selon l'approche par les compétences et la prise en compte de tous les niveaux d'enseignement.

**Résultat : la lutte contre le VIH/SIDA et les IST est renforcée.**

**Activités :**

- ✓ Organisation de la collecte et de la diffusion des données sur le VIH-SIDA,
- ✓ Organisation de l'atelier bilan du plan d'action de l'année en cours et de programmation du plan d'action de l'année suivante ;
- ✓ Organisation des sessions de formation des acteurs et partenaires ;
- ✓ Organisation des sessions de formation des enseignants/éducateurs/encadreurs pédagogiques dans le cadre de la prévention du VIH/SIDA et de la santé de la reproduction ;
- ✓ Prise en charge socio-économique des agents infectés et des personnes affectées du MEBA ;
- ✓ Elaboration de matériels et supports pédagogiques pour l'enseignement des IST/VIH/SIDA et de la santé de la reproduction selon l'approche par les compétences ;
- ✓ Reproduction et diffusion de ces matériels et supports pédagogiques au profit des enseignants et des encadreurs pédagogiques ;
- ✓ Elaboration et diffusion de module pour l'enseignement des IST/VIH/SIDA et de la santé de la reproduction dans les ENEP

➤ **En matière de Santé/nutrition et cantines scolaires**

En 2006, le programme de Santé/Nutrition scolaire a connu un démarrage effectif dans environ 4 000 écoles primaires avec l'appui d'un consortium d'ONG. Au cours de la phase II, les expériences de ce programme seront examinées en vue d'être généralisées progressivement dans toutes les écoles.

La couverture des écoles en cantines scolaires est de 64% en 2006. Il est prouvé que l'existence de la cantine scolaire joue positivement sur la scolarisation et la fréquentation des élèves. Cependant, en dépit de tous les efforts de l'Etat, du PAM et du Cathwel, la provision en vivres est loin de couvrir les besoins au niveau national. L'expérience des cantines endogènes mérite d'être vulgarisée.

L'existence de points d'eau dans les écoles ainsi que la pratique du jardin scolaire, peuvent motiver les enseignants et les parents à s'impliquer davantage dans la mise en œuvre des cantines endogènes.

**Objectif : Améliorer l'état nutritionnel, alimentaire et sanitaire des élèves et des apprenants**

**Stratégie :**

- Sensibiliser les parents d'élèves et les enseignants ;
- Réaliser un forage positif dans chaque école qui n'en possède pas ;
- Internaliser les résultats de l'expérience pilote du consortium d'ONG pour la santé scolaire et la nutrition à l'ensemble du système ;
- Intégrer les compétences liées à la santé, à la nutrition et à l'hygiène dans les curricula de l'école primaire ;
- Former les APE/AME/COGES en matière de santé/hygiène/nutrition ;
- Encourager la mise en œuvre des cantines endogènes dans les écoles par un appui technique et financier.

**Résultat : l'état nutritionnel, alimentaire et sanitaire des élèves et des apprenants est amélioré**

**Activités :**

- ✓ Sensibilisation et mobilisation des parents d'élèves et des enseignants ;



- ✓ Exploitation des résultats de l'expérience pilote du consortium d'ONG pour la santé scolaire et la nutrition et généralisation à l'ensemble du système ;
- ✓ Intégration des compétences liées à la santé, à la nutrition et à l'hygiène dans les curricula de l'école primaire ;
- ✓ Développement des supports pédagogiques (fiches de leçons, bandes dessinées...) sur la santé, la nutrition et l'hygiène ;
- ✓ Réalisation de forages positifs dans les écoles ;
- ✓ Organisation de sessions de formation des acteurs et partenaires des écoles en matière de santé/hygiène ;
- ✓ Implication des parents dans la gestion des cantines ;
- ✓ Appuis technique et financier pour l'accompagnement dans la gestion des cantines endogènes ;
- ✓ Organisation de sessions de formation des enseignants pour la promotion des activités de production (jardinage, élevage et agriculture scolaires)

### ➤ En matière d'Appui à l'enseignement privé

**Objectif : Renforcer les activités d'appui au secteur privé**

**Stratégie :**

- Accompagner le développement de l'enseignement privé.

**Résultat : les activités d'appui au secteur privé sont renforcées**

**Activités :**

- ✓ Soutien technique et financier (réglementation, construction, équipements...) ;
- ✓ Soutien pédagogique (formation, manuels, administration, contrôle...) ;
- ✓ Poursuite des appuis en équipements (tables bancs).

## 6.3 Composante Pilotage et gestion financière

La composante « pilotage et gestion financière » est le volet qui a le moins bien réussi dans la mise en œuvre de la phase I du PDDEB. Cela a eu une influence négative sur l'exécution des activités des autres composantes (accès et qualité).

La plupart des activités de ce volet portent sur un certain nombre de mesures à prendre et qui requièrent surtout la volonté politique et l'engagement des acteurs/trices concernés (es). Il s'agit notamment des mutations institutionnelles, du passage de l'aide par projet à l'appui budgétaire, du redéploiement et du renforcement des capacités du personnel en charge de la mise en œuvre du programme, du cadrage du PDDEB avec le processus de décentralisation.

L'aboutissement de cette composante nécessite des changements de mentalités et de comportements de la part des acteurs du MEBA en vue de réaliser à terme une réforme pertinente et durable du système éducatif de base au Burkina Faso.

L'évolution des fonctions de l'Etat recentrées sur la définition, le suivi et l'évaluation des politiques de développement et la coordination des investissements publics conditionnent la mise en place d'un dispositif institutionnel adapté à ces nouvelles réalités. Ce dispositif doit être conçu comme un élément moteur de concertation entre, d'une part, les multiples structures de pilotage au niveau national et décentralisé, d'autre part, la pluralité des acteurs impliqués dans la mise en œuvre du PDDEB.

Le dispositif doit veiller à entretenir une dynamique constante autour de la problématique de l'éducation et pourra être réalisé sur la base d'un dialogue permanent avec les différents partenaires techniques et financiers.

Le dispositif institutionnel de pilotage du PDDEB doit veiller à conserver une efficacité opérationnelle et parvenir à fonctionner de manière suffisamment souple afin de mobiliser toutes les énergies indispensables à la réussite de la mise en œuvre du PDDEB.

Prenant en compte ces préoccupations, la composante « pilotage et gestion financière » sera analysée et décrite en trois points :

- description de la composante « pilotage et gestion » de la phase II ;
- estimation des coûts de la composante « pilotage et gestion » ;
- planning de mise en œuvre des activités.

### **6.3.1 Description de la Composante Pilotage et Gestion Financière**

#### **6.3.1.1 Les constats clés liés au pilotage et à la gestion**

Le système de pilotage et de gestion de la phase I du PDDEB a connu de sérieux dysfonctionnements dont les faits marquants concernent essentiellement :

(i) La suppression du Bureau des projets éducation (BPE), structure en charge des aspects fiduciaires pour ce qui est des financements extérieurs ; (ii) La mise en place d'un directoire devant relayer l'ex BPE dans des conditions d'urgence avec des missions plus ou moins claires ; (iii) La non – maîtrise du passage de l'approche projet à l'approche programme. En effet les décaissements pour les deux premières années de la mise en œuvre du PDDEB, ont été faits selon les dispositions du manuel de procédures de l'ex BPE, cadrant avec l'approche projet. Pour les deux autres années, le Gouvernement et ses partenaires techniques et financiers ont opté pour l'aide budgétaire qui a nécessité d'une part la mise en place d'un Compte d'affectation spécial du Trésor (CAST) dont le fonctionnement est régi par un guide d'utilisation et d'autre part l'harmonisation progressive des procédures des partenaires au développement en vue de les aligner sur les procédures nationales. Ce changement d'instrument de financement du programme a provoqué un flottement au niveau des décaissements et de la mise en œuvre des plans d'actions annuels du MEBA ; (iv) Les réformes institutionnelles tant recommandées n'ont pas été réalisées du fait d'un organigramme non stabilisé et en perpétuel changement (cf. arrêtés portant organisation des différentes directions centrales et déconcentrées) ; (v) Le renforcement des capacités techniques (capital humain et équipement) a été fait très partiellement et sans un plan directeur de formation et d'équipement conséquent ; (vi) Dans le cadre du processus de la décentralisation, le MEBA a opté pour la gestion déconcentrée du programme à travers les Directions Provinciales de l'Enseignement de base et de l'Alphabétisation (DPEBA). Cette expérience a donné des résultats plus ou moins satisfaisants. (vii) Par rapport à la loi d'orientation, l'éducation de base prend en compte le groupe d'âge de 3 à 16 ans. Pourtant le pilotage du système éducatif de base s'est, jusqu'ici limité à l'enseignement primaire et à l'alphabétisation et l'éducation non formelle.

Les volets préscolaire et post–primaire sont pilotés et gérés par d'autres ministères. Dans le cadre de la mise en œuvre de la phase II, un recadrage du système de pilotage et de gestion s'impose.

Tirant leçons de toutes ces faiblesses de la phase I et prenant en compte le processus de la décentralisation intégrale et dans la vision de la bonne gouvernance, le pilotage et la gestion de la phase II du PDDEB devraient être efficaces et efficients en vue d'obtenir des résultats tangibles. Pour ce faire, il est indispensable de concevoir et de définir de manière opérationnelle les stratégies de mise en œuvre des activités de cette composante « pilotage et gestion ».

La description de la composante est déclinée en deux axes fondamentaux (axe pilotage et axe gestion), en objectifs spécifiques, en résultats attendus et en activités opérationnelles.

#### **6.3.1.2 Les objectifs globaux**

Le système de pilotage et de gestion de la phase II du PDDEB vise à :

- corriger les insuffisances de la phase I en termes de coordination, de planification, de maîtrise des procédures administratives, financières et comptables ;
- accroître les capacités d'absorption des services techniques du MEBA en vue de transformer de manière satisfaisante les ressources mobilisées en biens et services.

En d'autres termes, la phase II du PDDEB devrait permettre de développer et de consolider les capacités de pilotage, de gestion et d'évaluation des structures centrales et déconcentrées chargées du secteur, ainsi que les capacités de meilleure coordination de l'aide extérieure.

### **6.3.1.3 Objectifs spécifiques**

- Améliorer la qualité et la diffusion de l'information sur le sous système éducatif de base ;
- Améliorer la gestion des Ressources Humaines du MEBA ;
- Poursuivre le renforcement institutionnel (réformes, procédures, ressources) ;
- Renforcer les capacités humaines ;
- Améliorer le système de concertation, de mobilisation, d'allocation et d'utilisation des ressources ;
- La DAF et la DEP doivent réviser la méthodologie et les outils concourant à l'élaboration du plan d'action annuel;
- Proposer des améliorations de la méthodologie et des outils d'élaboration de l'ensemble des rapports de mise en œuvre du PDDEB ;
- L'harmonisation définitive entre la planification et la budgétisation est envisagée à l'horizon 2009 (élaboration en 2008 du plan d'action et du budget 2009) notamment par la prise en compte d'un CDMT triennal glissant de qualité.

### **6.3.1.4 Stratégie globale de mise en œuvre**

Le système de pilotage et de gestion est le mécanisme ou le mode opératoire à mettre en place pour faire exécuter les activités dans les délais souhaités. Il permet d'une part au MEBA de suivre et d'apprécier périodiquement et de manière objective les résultats et les objectifs atteints par le programme et d'autre part d'être en mesure de produire un rendu de compte complet et satisfaisant.

#### **➤ Les instances ou cadres de pilotage et de gestion au niveau national**

Durant la phase II du PDDEB, les organes et les instances de coordination, de pilotage et de prise de décisions au niveau national pourraient être les suivantes :

Au titre des organes :

- le Comité National de pilotage du PDDEB ;
- le Secrétariat Permanent du PDDEB.

Au titre des instances de travail :

- le Cadre Partenarial ;
- le Comité de suivi du Compte d'Affectation Spécial du Trésor (CS/CAST) ;
- les Missions conjointes de suivi (missions de terrain et ateliers techniques) ;
- les Groupes thématiques ;
- les Groupes thématiques relais.

❖ Le Comité National de Pilotage est une instance de réflexion et d'orientation qui assure la supervision générale de la politique d'éducation de base et de la mise en œuvre du Plan Décennal de Développement (PDDEB) de Base.

❖ Le Secrétariat Permanent est chargé d'assurer le rôle d'interface entre le MEBA et les PTF, de veiller au suivi de la mise en œuvre des décisions du Comité National de Pilotage, des MCS et des Groupes thématiques.

❖ Le Cadre Partenarial est le cadre unique de dialogue ouvert à tout partenaire désireux d'intervenir dans le sous-secteur de l'éducation de base. Il constitue le cadre privilégié de concertation Gouvernement- Partenaires Techniques et Financiers (PTF).

❖ Le Comité de suivi du Compte d'Affectation Spécial du Trésor (CS/CAST) est un dispositif de suivi, de rendu de compte et d'aide à la décision des instances du PDDEB qui regroupe le gouvernement et les Partenaires Techniques et Financiers.

❖ Les Missions Conjointes de Suivi sont organisées une fois par semestre et assurent un suivi régulier de la mise en œuvre du PDDEB. Elles regroupent le Gouvernement, les Partenaires Techniques et Financiers et les autres intervenants.

❖ Les Groupes Thématiques sont chargés de mener des réflexions permanentes sur les questions de développement durable de l'éducation de base.

➤ **Le système de pilotage, de gestion et de suivi évaluation au niveau régional**

Pour assurer un suivi efficace de la mise en œuvre du PDDEB au niveau de chaque région du pays, il a été créé des **Groupes Thématiques Relais** à caractère consultatif.

Les groupes thématiques relais sont des cellules de travail technique et de réflexion chargés de :

- faire l'analyse de l'évolution des indicateurs de mise en œuvre du PDDEB dans leur région respective ;
- proposer des outils et des techniques d'aide à la décision pour la mise en œuvre des plans d'actions régionaux ;
- assurer le suivi de la mise en œuvre des recommandations des missions conjointes de suivi ;
- entreprendre toute initiative nécessaire à l'amélioration de la mise en œuvre du PDDEB ;
- produire les données relatives aux conditions de mise en œuvre et aux résultats des actions entreprises ;
- contribuer à la préparation des documents soumis à l'examen des missions conjointes de suivi du PDDEB.

## **6.4 Actions et activités définies par axe, objectif et résultats attendus**

### **6.4.1 Axe 1 : Pilotage**

**Objectif 1 : Améliorer la qualité et la diffusion de l'information sur le sous système éducatif de base**

**Constat** : Le dispositif du système d'information actuel n'est pas complet et nécessite une amélioration (l'annuaire statistique actuel de la DEP n'intègre pas les données sur la gestion du personnel, sur la petite enfance, sur le post-primaire, pas suffisamment le non formel, ...).

**Résultat : 1.1. Le tableau de bord de suivi des indicateurs est renforcé, amélioré et disponible à temps**

**Activité** : 1.1.1 Poursuivre la relecture des indicateurs existants et les compléter.

Cette activité permettra de revoir tous les indicateurs de suivi de la phase II, d'apprécier leur pertinence et de les compléter par ceux qui manquent. Au regard de la nature de l'activité, il est nécessaire de mettre en place un comité technique pluridisciplinaire qui fera appel à des personnes ressources en cas de besoin. Le travail consistera à répertorier les indicateurs et à définir leurs modes de calcul.

**Activité** : 1.1.2 Spécifier les dispositifs opérationnels (calendriers, processus, formats...) à mettre en place pour collecter l'information auprès des acteurs concernés (internes et externes).

L'activité consiste à déterminer les périodes de collecte d'information, à concevoir et à actualiser les outils de collecte de données (DEP, DRH, DAF, DGAENF, DGCRIEF, FONAENF, INSD....). Pour ce travail il est nécessaire de mettre en place un cadre de concertation opérationnel dont la DEP sera le chef de file.

**Activité** : 1.1.3 Déployer les outils (système d'information, équipement informatique) pour l'élaboration systématique du tableau de bord au niveau déconcentré et au niveau de certaines directions centrales concernées (DAF, DRH, DEP,.....).

Il s'agit de doter les directions centrales et déconcentrées en matériels informatiques performants et appropriés (machines et logiciels) et de vulgariser les logiciels existants à la DEP et à la DRH en vue de rendre opérationnel le Système d'Information et de Gestion du MEBA à tous les niveaux. Les implications financières consisteront en l'achat de matériels et de logiciels et en la formation des utilisateurs/trices.

**Activité** : 1.1.4 Elaborer et diffuser un tableau de bord

L'élaboration du tableau de bord doit faire appel aux compétences disponibles au sein du MEBA et dans une certaine mesure solliciter l'appui d'autres structures compétentes telles que l'INSD. Le renforcement des capacités devrait être envisagé en vue de pérenniser l'outil.

Le nouveau tableau de bord doit présenter les indicateurs répertoriés, définir leurs modes de calcul et faire une analyse conséquente. Ce travail sera conduit par la DEP en collaboration avec toutes les structures concernées. Dans l'optique d'une appropriation de l'outil, des ateliers de restitution, de validation et de vulgarisation seront organisés aux niveaux central et déconcentré.

**Résultat 1.2. Les rapports d'activités analytiques semestriels sont diffusés à temps et régulièrement**

**Activité** : 1.2.1 En référence aux programmes d'activités annuels des services, définir un format type de rapport d'activités semestriel

Les formats de rapports d'activité utilisés jusqu'ici seront revus et adaptés aux outils de programmation en vigueur dans l'administration.

**Activité** : 1.2.2 Former et équiper les responsables à l'élaboration des rapports. Pour ce faire, il est recommandé de poursuivre le processus d'information et de formation des agents publics et des PTF sur les nouveaux outils de la Réforme Globale de l'Administration Publique (RGAP). Il y a également le besoin d'intégrer des modules de formation dans les programmes des écoles de formation du personnel relevant du MEBA, notamment l'ENS-UK, l'ENAM, les ENEP.

**Résultat 1.3. Une infrastructure technologique et de communication est rendue opérationnelle et fiable**

En collaboration avec des structures spécialisées (DELGI), le MEBA élaborera des TDR appropriés. Pour la mise en oeuvre des activités ci-dessous, le MEBA s'attachera les services d'un consultant.

**Activité** : 1.3.1 Elaborer un schéma directeur pour le système d'information et de communication du MEBA.

**Activité** : 1.3.2 Equiper les services centraux et déconcentrés d'une infrastructure technologique (équipements de télécommunication, réseaux locaux, serveurs, micro-ordinateurs....) performante et répondant à des critères de robustesse et de sécurité.

**Activité** : 1.3.3 Acquérir les logiciels et les outils respectant les standards internationaux et les déployer dans les services.

**Activité** : 1.3.4 Entreprendre un plan de formation et de recyclage :  
a) systématique des agents à l'utilisation de l'Internet et des logiciels personnels ;  
b) spécifique pour un réseau de correspondants en informatique, maintenance et appui outils.

**Activité** : 1.3.5 Déployer un réseau de type INTRANET pour la mise en réseau des hauts responsables du MEBA et réaliser un portail ouvert au public pour la promotion du PDDEB.

**Résultat 1.4. Les acteurs du système d'information sont formés et aptes à la collecte, l'analyse et la diffusion des données**

**Activité** : 1.4.1 Renforcer les capacités des agents des directions centrales et déconcentrées. Au cours de la première phase du PDDEB, le MEBA n'a pas pu mettre en oeuvre suffisamment le volet renforcement des capacités du fait de la non disponibilité d'un plan global de formation des ressources humaines. Pourtant le renforcement des capacités constitue un enjeu pour la réussite de la phase II. A ce niveau, le MEBA devra intégrer cette préoccupation dans son plan global de formation (formation à l'étranger et au niveau national, de courte et/ou de longue durée).

**Activité** : 1.4.2 Rendre fonctionnel les différents réseaux informatiques en cours au ministère (DEP, DRH, DAF, SP/PDDEB, DAMSE...).

- ❖ Faire l'état des lieux des réseaux existants, étudier la possibilité d'extension et/ou de création.
- ❖ Acquérir de nouveaux matériels appropriés.
- ❖ Former les utilisateurs à l'exploitation efficace du système de réseaux.

**Activité** : 1.4.3 Elaborer un schéma directeur du système d'information statistique en collaboration avec l'INSD.

**Activité** : 1.4.4 Organiser et équiper un service spécialisé pour la publication de l'information sectorielle (statistique, financière, communication...)

Mettre en place un plan de communication pour la diffusion de toutes les données statistiques et de toutes autres informations utiles au bon fonctionnement des services du MEBA.

## **Objectif 2 : Améliorer la gestion des RH du MEBA**

**Constat** : Le MEBA est le département qui a le plus gros effectif de la fonction publique, environ 40% de l'effectif total. La gestion actuelle des ressources humaines est confrontée à d'énormes problèmes :

- la non maîtrise des effectifs ;
- la non maîtrise des postes vacants ;
- l'utilisation non rationnelle du personnel ;
- la gestion des carrières peu satisfaisante ;
- certains départs non contrôlés vers d'autres structures ou vers l'étranger et dont les acteurs continuent d'émarger au budget du MEBA ;
- la non fonctionnalité du SIG/DRH/MEBA qui a débuté depuis 2003.
- la non fonctionnalité de la déconcentration de certains ministères clés (MFPRE, DSO/MFB) ;
- une carte éducative peu opérationnelle ;
- la faible capacité du MEBA à estimer les besoins réels en personnel ;
- les absences répétées des enseignants pour des raisons de salaire et/ou de maladie (VIH/SIDA) ;
- La grande mobilité des enseignants/es.

### **Résultat 2.1. Le SIG/MEBA (Système d'Information et de Gestion du personnel du MEBA) est mis en place et est opérationnel**

**Activité** : 2.1.1 Poursuivre le déploiement des outils de gestion du personnel (logiciel, équipements,...) notamment vers les services déconcentrés, à partir de l'application centrale partagée avec le MFPRE et le MFB (SIG/MEBA).

En appui à la décentralisation, les Gouvernorats et les services techniques déconcentrés seront dotés d'outils de gestion du personnel de l'Etat.

Dans ce cadre, les DREBA et les DPEBA seront équipées ou renforcées en matériels informatiques (machines et logiciels).

**Activité** : 2.1.2 Concevoir et réaliser des logiciels spécifiques dans le cadre du SIG pour l'amélioration de la gestion des personnels du MEBA (gestion des établissements, outils pour la simulation, ...) ; les déployer dans les services et former les agents gestionnaires en RH. Cette activité se fera avec l'appui technique d'un informaticien. Il revient à la DRH de concevoir les TDR et de mettre en œuvre l'activité. Le produit sera testé et vulgarisé de manière progressive pour couvrir l'ensemble des services centraux et déconcentrés concernés par la gestion des RH.

### **Résultat 2.2. Les ressources humaines du MEBA toutes catégories confondues sont mieux gérées.**

**Activité** : 2.2.1 Faire un recensement exhaustif des RH

- La DRH du MEBA devra exploiter le fichier et le rapport de l'opération billetterie ;
- Concevoir en cas de besoin, un outil de recensement exhaustif de l'ensemble du personnel du MEBA ;

- Mettre en place un comité interministériel (MEBA, MFPRE, MFB, ...) dirigé par la DRH du MEBA pour réaliser l'activité de recensement des ressources humaines ;
- faire traiter l'information sur un support informatique et diffuser les résultats.

**Activité** : 2.2.2 Déterminer les caractéristiques des postes

Elaborer un canevas de description des postes avec l'appui d'un spécialiste sous la conduite de la DRH/MEBA ;

**Activité** : 2.2.3 Redéployer le personnel en fonction du profil et de la nature des postes

L'activité sera menée concomitamment avec l'activité 3.2.1 ci-dessous.

**Activité** : 2.2.4 Entreprendre des simulations et des projections en relation avec la carte éducative pour une gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences.

L'activité nécessitera la conception d'un modèle de simulation avec l'appui d'un spécialiste dans un premier temps, et dans un second temps, la formation des acteurs de la DRH, de la DEP et des services déconcentrés ; ils seront suffisamment outillés pour réaliser les projections et les simulations en vue d'une gestion prévisionnelle et rationnelle des ressources humaines.

### **Résultat 2.3. Le nouveau dispositif d'évaluation des agents de la fonction publique est mis en application et évalué au sein du MEBA**

**Activité** : 2.3.1 Mettre en place les outils d'évaluation des performances (lettres de mission, programmes d'activités, fiches d'indication des attentes, rapports d'activités des structures) des structures et des agents du MEBA.

Sous la responsabilité de la DRH, et en collaboration avec le MFPRE, les différents outils d'évaluation seront adaptés aux réalités du MEBA.

L'adaptation de ces outils se fera avec les partenaires sociaux, les responsables des structures centrales et déconcentrées sous forme d'ateliers.

**Activité** : 2.3.2 Former les notateurs potentiels du MEBA au nouveau système d'évaluation.

Les formations seront conduites par la DRH/MEBA avec l'appui technique de la Fonction Publique. A cet effet, des équipes de formateurs seront constituées au niveau des DREBA et des DPEBA pour démultiplier les formations jusqu'aux écoles, sur une période d'un an. Le nombre de notateurs concernés est estimé à 9000 personnes.

Au regard des profils, des postes indiqués, la DRH devra élaborer ou concevoir des fiches d'identification des attentes des agents du MEBA.

**Activité** : 2.3.3 Diffuser suffisamment le système d'évaluation des agents de la fonction publique.

L'activité consiste à reproduire en nombre suffisant, le document portant sur le système d'évaluation des performances des agents et à le mettre à la disposition de toutes les structures (des directions aux écoles, soit environ 10000 exemplaires) pour information et consultation.

**Activité** : 2.3.4 Evaluer le nouveau système d'évaluation des agents après trois ans d'application au sein du MEBA.

Ce travail sera conduit par le MFPRE en collaboration avec le MEBA.

### **Résultat 2.4. Le dispositif de contrôle administratif et pédagogique est renforcé**

Les nouveaux textes portant sur l'encadrement juridique du MEBA sont finalisés, vulgarisés et appliqués. Pour ce faire, les activités à mener sont :

**Activité** : 2.4.1 Promouvoir les normes administratives et pédagogiques

**Activité** : 2.4.2 Former les agents aux normes administratives et pédagogiques

**Activité** : 2.4.3 Appliquer avec rigueur le système d'évaluation des agents de la fonction publique

### **Résultat 2.5 L'encadrement et le contrôle de proximité (inspections et contrôle par les directeurs d'école) sont renforcés et fiables**

**Activité** : 2.5.1 Doter les services d'encadrement et de contrôle pédagogique et andragogique de moyens adéquats

L'activité consiste à acquérir des motos, des véhicules pour les CEB, les DPEBA et les DREBA en vue de faciliter leurs déplacements au niveau des écoles, des GAP (Groupes d'Animation Pédagogique), des Centres d'alphabétisation et des CEBNF. Il y a un besoin important de doter en conséquence les structures d'encadrement en carburant et en frais d'entretien du matériel roulant.

**Activité** : 2.5.2 Allouer des ressources additionnelles au fonds écoles généralisé pour la prise en charge des frais directs d'encadrement pédagogique des écoles

Cette activité fait suite à une expérimentation réussie lors de la Phase I. Il s'agit de l'étendre à toutes les écoles publiques du Burkina Faso. Elle consiste à pouvoir estimer de manière réaliste l'ensemble des besoins pour faire fonctionner une école au cours d'une année scolaire. Les fonds seront mis à la disposition des APE et AME et gérés en collaboration avec le personnel enseignant de l'école. Un manuel de procédures et de suivi évaluation sera mis à la disposition de ces structures pour une gestion efficace.

Le mode de calcul de ce fonds par école se basera sur le coût moyen de scolarisation par élève.

### **Objectif 3 : Poursuivre le renforcement institutionnel (réformes, procédures, ressources)**

**Résultat 3.1. Les missions des structures du MEBA sont clarifiées, connues et exécutées en conséquence**

**Activité** : 3.1.1 Définir les conditions de la mise en œuvre opérationnelle des arrêtés dans les services (circuits, procédures administratives, calendrier)

Chaque structure du MEBA diffusera au maximum en son sein l'arrêté portant son organisation. Il faudra rendre fonctionnels les différents organigrammes par la nomination des Chefs de service et redéployer les agents existants dans lesdits services et au besoin pourvoir ces services en personnels qualifiés.

**Activité** : 3.1.2 Former les acteurs aux procédures et tâches qui les concernent (liens fonctionnels, liens hiérarchiques, circuit administratif)

Le MEBA devra intégrer cette préoccupation dans son plan global de formation (formations à l'étranger et/ou au niveau national, de courte durée et/ou de longue durée).

**Résultat 3.2. Chaque structure centrale ou déconcentrée dispose d'une description détaillée des postes (profils et postes)**

**Activité** : 3.2.1 Elaborer et mettre en œuvre les fiches de description des postes de travail (réglementation, documents de référence, respect des missions, moyens...)

Cette activité consistera à identifier les postes hiérarchiques et organiques (opérationnels) et exploiter le canevas de description des postes susmentionnés (Cf. 2.2).

**Résultat 3.3. Les nouveaux textes portant encadrement juridique du MEBA sont adoptés et mis en applications**

Les nouveaux textes portant sur l'encadrement juridique du MEBA seront finalisés, vulgarisés et appliqués (cf. les conclusions de l'atelier de Tenkodogo). L'atteinte de ce résultat dépendra de la réalisation des activités ci-dessous :

**Activité** : 3.3.1 Organiser l'atelier national de validation des nouveaux textes portant encadrement juridique du MEBA.

**Activité** : 3.3.2 Diffuser et veiller à l'application des textes adoptés.

**Résultat 3.4. Le transfert effectif des compétences et des moyens aux collectivités locales est assuré**

Les activités liées à ce résultat seront mises en œuvre au rythme du processus de la décentralisation.

NB : réf MATD.

**Activité** : 3.4.1 Poursuivre les concertations entre le MEBA, le MATD, le MFB, le MFPRE.



**Activité** : 3.4.2 Jouer le rôle d'appui conseil en matière de pédagogie et d'administration scolaire auprès des collectivités locales.

**Résultat 3.5. Les structures centrales et déconcentrées sont dotées en infrastructures et moyens logistiques appropriés en lien avec la description des postes**

**Constat** : L'analyse de la formulation de ce résultat est partie du fait que la plupart des services du MEBA (centraux et déconcentrés) occupent des locaux non appropriés et sont également mal équipés, ce qui influence négativement les performances attendues de ces services.

**Activité** : 3.5.1 Poursuivre la construction des infrastructures  
Le MEBA poursuivra son plan de construction des locaux administratifs. A ce propos, il conviendrait que les ressources soient affectées en fonction des besoins exprimés.

**Activité** : 3.5.2 Elaborer et mettre en œuvre un plan de dotation des postes de travail opérationnels en moyens logistiques

Conformément à la description des postes, le MEBA équipera progressivement l'ensemble des directions et services en fonction de leurs besoins. Il revient à la DAF du MEBA d'investiguer toutes les possibilités pour mettre en place un système de maintenance efficace et fonctionnel. Cette stratégie permettra d'assurer la longévité voire la pérennité des équipements. La dotation doit tenir compte du fonctionnement courant de ces structures.

L'estimation des coûts se fera sur la base des besoins des structures bénéficiaires.

**Résultat 3.6. La décentralisation du FONAEF est effective**

**Constat** : Il y a une grande affluence de la part des organisations de la société civile vers le FONAEF. Le nombre d'opérateurs ayant postulé au financement (associations, groupements villageois, ONG, etc.) est passé de 197 en 2002 à 635 en 2006. Il y a également la prise en compte des opérateurs émergents et de l'amélioration de la qualité de l'AENF.

Le FONAEF élaborera les termes de référence pour bénéficier de l'appui d'un spécialiste en organisation institutionnelle pour finaliser les documents de base et mettre en œuvre les activités ci-dessous énumérées.

**Activité** : 3.6.1 Finaliser les cahiers de charges.

**Activité** : 3.6.2 Recruter et affecter le personnel nécessaire.

**Activité** : 3.6.3 Transférer les compétences et les moyens aux représentations régionales du FONAEF.

**Objectif 4 : Renforcer les capacités humaines**

**Résultat 4.1 Le système de gestion axée sur les résultats (GAR) est opérationnel et maîtrisé par les acteurs**

La Gestion Axée sur les Résultats (GAR) est une approche novatrice qui permet de développer des aptitudes et des capacités managériales nécessaires à une gestion efficace et efficiente du programme. C'est pour cette raison que les activités ci-dessous sont programmées pour être mises en œuvre. Le MEBA fera appel aux compétences en la matière.

**Activité** : 4.1.1 Finaliser le système de GAR (organisation, procédure, outils)

**Activité** : 4.1.2 Elaborer et exécuter un plan de formation des acteurs

**Activité** : 4.1.3 Elaborer et mettre en œuvre le suivi évaluation de la GAR

**Résultat 4.2 Le MEBA est en mesure de produire un rendu de compte satisfaisant**

En harmonie avec les outils du nouveau système d'évaluation des agents de la fonction publique, les formats des rendus de compte sont élaborés et utilisés. La mise en œuvre des activités ci-dessous énumérées se fera sous la responsabilité du Secrétariat général du MEBA et des PTF.

**Activité** : 4.2.1 Définir le système de rendu de compte (organisation, procédure, format, indicateurs, calendrier...)

**Activité** : 4.2.2 Former les responsables (Directeurs, Chefs de service...) aux techniques d'analyse des données et de rendu de compte aux niveaux central et déconcentré  
Les formations se feront sous forme d'ateliers.

**Activité** : 4.2.3 Déployer les outils, supports pour le rendu de compte

### **Résultat 4.3 Le leadership du MEBA sur le programme est effectif**

**Constat** : La mobilité du personnel au sein du MEBA ne lui permet pas d'avoir un leadership sur son programme. Les PTF possèdent généralement plus que le MEBA la mémoire du programme. De même la faible capacité en planification, en gestion et le dysfonctionnement des cadres d'échanges (réunions de services) constituent des facteurs limitants de ce leadership. Face à ce constat, le MEBA doit changer ses pratiques de gestion.

**Activité** : 4.3.1 Mettre en place le dispositif de pilotage (instance, procédure...) décrit plus haut.

Tirant leçon du système de pilotage de la première phase du PDDEB, le nouveau dispositif de pilotage de la deuxième phase doit tenir compte de :

- la contribution des ministères partenaires et ceux de la ligne de front ;
- processus de décentralisation/déconcentration en cours ;
- la restructuration des services et directions (SP/PDDEB, DAF, DEP, DRH, etc.)
- la mise en place des communautés éducatives de base.

## **6.4.2 Axe 2 : Gestion et ressources financières**

**Objectif 5 : Améliorer le système de concertation, de mobilisation, d'allocation et d'utilisation des ressources**

**Constat** : La description de la composante « gestion » financière permet de faire le constat suivant:

- La Faible capacité d'absorption des ressources allouées au MEBA dans la mise en œuvre du PDDEB, surtout pour les financements extérieurs ;
- La Diversité et le manque de stabilité des procédures financières (gestion projet à travers l'ex – BPE, le fonctionnement du Directoire, le CAST, les projets en cours d'exécution...) ;
- La faible implication des organisations de la Société civile dans la mise en œuvre de certaines activités ;
- La faible opérationnalisation de certains volets, notamment les sous projets communautaires, les Projets d'Écoles de Qualité (PEQ), la prise en compte des groupes vulnérables (les enfants à besoins éducatifs spécifiques, CEBNF), etc. ;
- La faible concertation entre la DAF et la DEP pour les programmations et le suivi des chantiers de construction et l'exécution du budget ;
- La gestion financière centralisée jouant sur le fonctionnement efficace des circonscriptions et des écoles surtout en ce qui concerne les investissements ;
- Le système de maîtrise d'ouvrage délégué qui a été fait de manière restreinte (FASO BAARA). Compte tenu de l'ampleur des ouvrages à réaliser, cette stratégie devraient être élargie à d'autres structures compétentes et autorisées dans le cadre de la deuxième phase ;
- Les instruments de gestion de type approche programme (plan d'actions, CDMT, budget programme) qui ne sont pas suffisamment opérationnels.

**Résultat 5.1 L'alignement de tous les partenaires sur les procédures nationales est réel (CSLP, Loi de finances, CGAB...)**

**Activité** : 5.1.1 Poursuivre le dialogue, la concertation avec les partenaires pour spécifier les procédures opérationnelles de financement du PDDEB (critères de décaissement...)

En conséquence, le cadre partenarial constitue l'instrument privilégié de ce dialogue. Le guide d'utilisation du CAST est à vulgariser et un recyclage des utilisateurs est à programmer. Il revient aux autorités de construire et renforcer le dialogue politique vis-à-vis des PTF pour leur adhésion totale à l'approche d'appui budgétaire. Il revient cependant au MEBA de veiller à l'utilisation rationnelle des ressources financières mobilisées pour la mise en œuvre du programme.

**Résultat 5.2 Les dispositifs de gestion de la dépense publique et les outils de l'approche programme sont stabilisés**

Les acteurs impliqués dans le dispositif de gestion de la dépense publique constituent les maillons essentiels de la réussite de l'exécution du programme de par leurs prestations. Il est donc indispensable de renforcer leurs capacités techniques et opérationnelles. La mise en œuvre des activités ci-dessous permettra d'atteindre cet objectif.

**Activité** : 5.2.1 Poursuivre la finalisation du cadre d'orientation (CDMT, Budget programme) pour la planification du sous-secteur éducatif de base.

Cette activité consistera à faire une programmation ou une planification à moyen terme à l'aide du CDMT et du Budget programme. C'est un modèle triennal glissant qui laisse apparaître une prévisibilité et une soutenabilité des besoins de financement.

**Activité** : 5.2.2 Stabiliser le dispositif du CAST pour la gestion des fonds externes.

**Activité** : 5.2.3 Poursuivre la formation des gestionnaires des services centraux et déconcentrés et au delà initier les APE/AME/COGES aux procédures de la dépense publique.

**Activité** : 5.2.4 Mettre en œuvre et maîtriser l'ensemble des outils de l'approche programme selon un mode triennal glissant (CDMT, Plan d'Action, Budget programme...).

**Résultat 5.3 Le rôle et la responsabilité du MEBA en tant que commanditaire dans la réalisation du programme est effectif**

La réalisation de ce résultat nécessite la contribution d'un consultant spécialisé en élaboration de manuels de procédures et devra consister à :

**Activité** : 5.3.1 Spécifier les dispositifs et la stratégie du « faire faire » à mettre en place (organisation, procédure, outils) avec les partenaires du PDDEB (Agences d'exécution, communes, ONG,...).

**Activité** : 5.3.2 Former des agents du MEBA aux responsabilités et aux tâches de la maîtrise d'ouvrage déléguée (aspects juridiques, contractuels, contrôle, contentieux...).

**Résultat 5.4 La mobilisation, l'allocation et la gestion des ressources internes et externes garantissent la pérennité du programme**

**Activité** : 5.4.1 Assurer la déconcentration des moyens financiers et matériels en accord avec la déconcentration administrative du MEBA et en tenant compte des niveaux de déconcentration et de décentralisation des ministères partenaires (MFB, MFPRE...).

**Activité** : 5.4.2 Mettre en place un système pour l'évaluation de la performance de la dépense pour le sous-secteur de l'éducation de base.

**Résultat 5.5 Un tableau de bord de tout le sous secteur de l'éducation de base est élaboré et accessible**

Le tableau de bord est un outil de rendu de compte des activités et permet de suivre l'évolution des indicateurs de performance définis et adoptés de manière consensuelle dans le cadre du suivi du programme. Dans cette optique, les activités ci-après devront être réalisées pour le rendre disponible et accessible.

**Activité** : 5.5.1 Réaliser les études préalables pour la spécification d'un tableau de bord sous – sectoriel de l'éducation de base en harmonie avec les documents d'orientation et de politique nationale (CSLP, CGAB, etc.).

**Activité** : 5.5.2 Constituer et former un pool de compétences pour l'analyse et la prospection du sous secteur de l'éducation de base.

**Activité** : 5.5.3 Acquérir et déployer les outils pour la production périodique du tableau de bord  
La mise en œuvre de l'ensemble de ces activités requiert les compétences d'une personne ou d'une structure ressource.

## **VII - COUTS DE LA PHASE II DU PDDEB**

Les Objectifs du Millénaire pour le Développement fixent pour l'ensemble des pays un taux d'achèvement de 100% en 2015. Au regard de ses capacités financières et organisationnelles, le Burkina Faso se fixe un objectif de taux d'achèvement de **70%** à l'horizon 2015. Cet objectif implique d'amener le maximum d'enfants inscrits en 1<sup>ère</sup> année à la fin du cycle tout en se donnant une marge réduite de redoublants. Pour l'alphabétisation, l'objectif visé est de 40%.

Si le Burkina Faso, dans le cadre de la mise en œuvre de la phase I du PDDEB a réalisé des résultats quantitatifs satisfaisants, il reste que pour la phase II, les défis à relever pour atteindre la scolarisation universelle restent encore nombreux et les besoins de financement très importants.

Le modèle de simulation financière utilisé se décline en deux parties : une partie macro financière qui regroupe les ressources dont dispose le Burkina Faso et une partie sectorielle qui inventorie les dépenses auxquelles le pays doit faire face dans le secteur éducatif au sens large (prise en compte du nombre d'enfants à scolariser selon les objectifs d'un taux d'achèvement de 70%, de la politique de recrutement, de l'alphabétisation, de la formation des enseignants et des conséquences du sida sur le secteur).

Tableau 7 : Tableau de simulation, Burkina Faso, 2008 – 2010

	Objectifs				
	2015	2006	2008	2009	2010
			1 764 185	1 890 716	2 022 127
<b>A. Ressources nationales anticipées</b>					
Population totale (en milliers)		13 117	13 773	14 113	14 464
<b>B. Dépenses courantes d'éducation</b>					
Population scolarisable 7-12 ans		2 346 572	2 462 641	2 523 014	2 585 006
Population 7 ans		443 050	464 942	476 327	488 017
Population 12 ans		339 353	356 188	364 946	373 939
Nouveaux entrants en CPI		346 961	370 989	394 461	418 885
Non-redoublants en CM2			161 102	178 599	196 858
Taux d'accès en 1A	100%	78,3%	83,1%	85,5%	88,0%
Taux d'achèvement du primaire	70%	36%	43,9%	47,6%	51,3%
% de redoublants	10%	12%	11,4%	11,2%	11,0%
TBS		67%	72%	75%	78,2%
Nombre total d'élèves du primaire		1 561 258	1 764 185	1 890 716	2 022 127
Nombre d'élèves (public)		1 349 228	1 505 657	1 615 683	1 730 145
Indice de parité des sexes	1	0,85	0,89	0,90	0,92
Nombre d'élèves de l'enseignement privé		212 030	231 653	247 007	263 130
% d'élèves dans le secteur privé		14%	13%	13%	13%
Nombre d'élèves par enseignant (public & privé)	50	54	53	53	52
Nombre d'élèves par enseignant (public)		56	54	54	53
Nombre total d'enseignants à la craie (public + privé)		28 886	33 217	35 900	38 722
Nombre d'enseignants à la craie (public)		24 277	27 808	30 091	32 513
Nombre d'enseignants à la craie (privé)		4 609	5 409	5 809	6 209
Nombre de nouveaux enseignants (public + privé)		28 886	3 780	3 513	3 719
dont public		24277	3254	2978	3174
dont privé		4609	525	535	545
Taux de déperdition annuel	2,5%				
<b>C. Construction de salles de classe et infrastructures annexes</b>					
<b>Nombre d'écoles</b>					
Dont public		6 979	8 018	8 677	9 375
Dont publiques et rurales		6 006	6 901	7 467	8 068
Nombre d'écoles disposant d'une bibliothèque scolaire					
Dont public		698	802	868	938
Coût unitaire	10	10	11	11	12
<b>Coût total bibliothèques</b>		<b>7 188</b>	<b>8 762</b>	<b>9 766</b>	<b>10 868</b>
Nombre d'APE		7 147	8 456	9 156	9 890
<b>Salle de classe</b>					
Nombre de salles de classe (public & privé)		28 925	33 217	35 900	38 722
Nombre de salles de classe (public)		24 203	27 808	30 091	32 513
Nombre de salles de classe (public & rural))		19 354	23 777	26 447	29 202
Nombre de nouvelles salles de classe (public)			1 884	2 283	2 422
Salles de classe en pailote		2 006			
Nouvelles constructions dur / an (besoins nets + politique de rattrapage pailotes sur 10 ans)			2 084	2 483	2 622
Nouvelles constructions matériaux précaires					
Nombre de salles de classe sans enseignant		389	329	305	285
Coût par salle équipée (millions)		8,7	9,2	9,5	9,8
Coût par pailote équipée (millions)					
<b>Coût total des salles de classe (millions)</b>		<b>0</b>	<b>19 236</b>	<b>23 609</b>	<b>25 679</b>
Nombre de salles de classe multigrades		11 780	12 470	13 525	14 629
<b>Logement enseignant en zone rurale</b>		<b>13 372</b>	<b>18 991</b>	<b>22 259</b>	<b>25 613</b>
<b>Besoin logements</b>		<b>5 982</b>			
Coût d'un logement		6,0	6,4	6,6	6,8
% de logements par nouvelle salle de classe	100				
Logements avec les nouvelles salles de classe & Politique de rattrapage		24 801	2 869	3 268	3 354
Indemnités de résidence enseignants		0	0	0	0
<b>Coût total des logements (millions de FCFA)</b>			<b>18 260</b>	<b>21 426</b>	<b>22 648</b>
<b>Cantines (zone rurale)</b>					
Cantines avec les nouvelles salles de classe		3 791	4 685	5 252	5 853
Nombre d'écoles sans cantines		627	588	617	647
Rattrapage (10 ans)		264	264	264	264
Nombre de nouvelles cantines à construire			467	566	601
Coût unitaire (millions)		3,5	3,7	3,8	3,9
<b>Coût total Cantines (Millions de FCFA)</b>			<b>3 163</b>	<b>3 367</b>	<b>3 588</b>
<b>Points d'eau (zone rurale)</b>					
% de nouvelles constructions en zone rurale	100,0%	3 384	5 143	6 064	7 016
Points d'eau avec les nouvelles salles de classe		627	588	617	647
Nombre de salles de classe rurale sans point d'eau					
Politique de rattrapage (7 ans)		305	305	305	305
Nombre total de forages		932	893	921	952
Coût unitaire (millions)		6,5	6,9	7,1	7,3
<b>Coût total points d'eau</b>		<b>6 057</b>	<b>6 157</b>	<b>6 544</b>	<b>6 962</b>
<b>Latrines</b>					
Latrines avec les nouvelles salles de classe		4 725	6 397	7 275	8 183
Nombre d'écoles sans latrines		627	588	617	647
Rattrapage 10 ans		262	262	262	262
Nombre total de latrines à construire		889	850	878	908
Coût unitaire (millions)		2,5	2,7	2,7	2,8
<b>Coût total Latrines</b>		<b>2 221</b>	<b>2 253</b>	<b>2 399</b>	<b>2 556</b>
<b>Construction des CEB</b>					
Besoins CEB		385	443	479	516
Nouvelles constructions & équipements		385	40	36	38
Coût unitaire CEB		30	32	33	34
Coût unitaire logement		10	11	11	11
<b>Coût total CEB</b>			<b>1 712</b>	<b>1 564</b>	<b>1 694</b>
<b>Politique de Réhabilitation</b>					
Salles de classe		656	743	787	834
Forages		98	134	152	170
Logements		554	625	661	698
Latrines		503	537	554	572
<b>Coût total réhabilitation</b>		<b>0</b>	<b>4 150</b>	<b>4 550</b>	<b>4 982</b>
<b>Coût annuel total Accès primaire (millions)</b>			<b>63 693</b>	<b>73 225</b>	<b>78 978</b>

	Objectifs				
	2015	2006	2008	2009	2010
			1 764 185	1 890 716	2 022 127
<b>Alphabétisation</b>					
Nombre de CPAF					
Nbre de CPAF à construire			450	450	450
Coût d'un CPAF	7	7,21	7,65	7,88	8,11
<b>Coût total CPAF</b>		<b>0</b>	<b>3 442</b>	<b>3 545</b>	<b>3 652</b>
Equipement CPAF (en millions)		1,7	1,7	1,8	1,8
<b>Coût total équipement des CPAF (en millions)</b>			<b>782</b>	<b>801</b>	<b>820</b>
Nombre de CEBNF à construire			100	100	87
Coût d'un CEBNF	36	37,1	39,3	40,5	41,7
<b>Coût total CEBNF</b>		<b>0</b>	<b>3 934</b>	<b>4 052</b>	<b>3 631</b>
<b>Coût total Education non formelle &amp; alphabétisation</b>		<b>0</b>	<b>8 158</b>	<b>8 398</b>	<b>8 102</b>
Construction bâtiment administratifs			1 000	1 000	1 000
Construction d'une ENEP	4 000				4 000
Réhabilitation bâtiment administratif	20	20	20	20	20
Sous projets communautaires			225	225	225
Education des filles			219	219	219
Programme d'alphabétisation des adultes			3 570	3 570	3 570
<b>COÛT TOTAL ACCES</b>			<b>76 885</b>	<b>86 656</b>	<b>96 114</b>
<b>COÛT TOTAL QUALITE</b>			<b>20 555</b>	<b>20 420</b>	<b>20 864</b>
<b>COÛT TOTAL GESTION &amp; PILOTAGE (y compris Salaires)</b>			<b>72 881</b>	<b>74 724</b>	<b>76 632</b>

Source : Calculs DEP/MEBA

En prenant en compte le Post-Primaire et le Pré-Scolaire, le coût total de la phase s'élève à **705.272.497.000 FCFA**. Ce coût se décompose comme suit par niveau d'enseignement :

1. Education de base : 545.731.000.000. FCFA
2. Post-Primaire : 107.674.242.000 FCFA
3. Pré-Scolaire : 51.867.255.000

## 7.1 Stratégie de financement de la Phase II du PDDEB

### 7.1.1 Hypothèse 1 : La phase II ne concerne que l'Education de Base

Si la phase II n'intègre pas le Post-Primaire et le Pré-Scolaire, les hypothèses suivantes peuvent être émises.

#### HYPOTHESE 1 : SANS LA REFORME DU SYSTEME EDUCATIF

Niveau concerné : Education de base

Tableau 8 : Récapitulatif des coûts par composante (milliers de FCFA)

Composantes	Montant	% par composante
Accès	259 655 000	47,58
Qualité - Efficacité	61 839 000	11,33
Gestion - Pilotage	224 237 000	41,09
<b>Total</b>	<b>545 731 000</b>	<b>100,00</b>

Tableau 9 : Récapitulatif des coûts par composante et par année

Composantes	Années	2008	2009	2010	Total des 3 années
Accès (Phase II)		76 885 000	86 656 000	96 114 000	259 655 000
Qualité (Phase II)		20 555 000	20 420 000	20 864 000	61 839 000
Gestion & Pilotage (Phase II)		72 881 000	74 724 000	76 632 000	224 237 000
<b>Total coût phase II</b>		<b>170 321 000</b>	<b>181 800 000</b>	<b>193 610 000</b>	<b>545 731 000</b>
<b>Total CDMT</b>		<b>128 253 522</b>	<b>160 028 485</b>	<b>163 081 098</b>	<b>451 363 105</b>

Tableau 10 : Comparaison des coûts de la phase II du PDDEB et CDMT 2007-2009 du MEBA (milliers de FCFA)

	2008	2009	2010	Total des 3 années	Moyenne des 3 années
Coût phase II du PDDEB (1)	170 321 000	181 800 000	193 610 000	545 731 000	181 910 333
CDMT 2007-2009 (2) (*)	128 253 522	160 028 485	163 081 098	451 363 105	150 454 368
Différences entre (1) et (2) (Gap de financement)	42 067 478	21 771 515	30 528 902	94 367 895	31 455 965

(\*) La période du CDMT qui est de 2007-2009, pourrait connaître un glissement sur celle de la phase II (2008-2010)

### 7.1.2 Hypothèse 2 : La phase II du PDDEB intègre le Post-Primaire et le Pré-Scolaire

Si la phase II prend en compte le Post-Primaire et le Pré-Scolaire, le détail des coûts est le suivant :

#### ✚ HYPOTHESE 2 : AVEC LA REFORME DU SYSTEME EDUCATIF

Niveaux concernés : Préscolaire + Education de base + Post-Primaire

Tableau 11 : RECAPITULATIF DE L'EVALUATION DU COÛT DE LA PHASE II (2008-2010)

I. DONNEES PAR COMPOSANTES ET PAR NIVEAUX		
COMPOSANTES / NIVEAUX	Montant (en milliers de F CFA)	% par composante
<b>1. ACCES</b>	395 937 146	<b>56,14</b>
Préscolaire	40 836 844	
Education de Base	259 655 000	
Post-primaire	95 445 302	
<b>2. Qualité- Efficacité</b>	80 418 891	<b>11,40</b>
Préscolaire	10 811 511	
Education de Base	61 839 000	
Post-primaire	7 768 380	
<b>3. Gestion - Pilotage</b>	228 916 460	<b>32,46</b>
Préscolaire	218 900	
Education de Base	224 237 000	
Post-primaire	4 460 560	
<b>Montant total</b>	<b>705 272 497</b>	<b>100,00</b>

## II. DONNEES PAR NIVEAUX

NIVEAUX	Montant (en milliers de F CFA)	% par niveau d'enseignement
Précolaire	51 867 255	7,35
Education de Base	545 731 000	77,38
Post-primaire	107 674 242	15,27
<b>Total</b>	<b>705 272 497</b>	<b>100,00</b>

### DONNEES PAR COMPOSANTES ET PAR NIVEAUX

COMPOSANTES / NIVEAUX	% par niveau dans la même composante	% par composante pour tous niveaux
<b>1. ACCES</b>		
Précolaire	10,31	56,14
Education de Base	65,58	
Post-primaire	24,11	

<b>2. Qualité- Efficacité</b>		
Précolaire	13,44	11,40
Education de Base	76,90	
Post-primaire	9,66	

<b>3. Gestion - Pilotage</b>		
Précolaire	0,10	32,46
Education de Base	97,96	
Post-primaire	1,95	

<b>NIVEAUX / COMPOSANTES</b>	% par composante de chaque niveau par rapport au budget total	% des composantes de chaque niveau par rapport au budget total
<b>1. Précolaire</b>		
Accès	5,79	7,35
Qualité - Efficacité	1,53	
Gestion - Pilotage	0,03	

<b>2. Education de Base</b>		
Accès	36,82	77,38
Qualité - Efficacité	8,77	
Gestion - Pilotage	31,79	

<b>3. Post-primaire</b>		
Accès	13,53	15,27
Qualité - Efficacité	1,10	
Gestion - Pilotage	0,63	

<b>RECAPITULATIF PAR COMPOSANTE</b>		
Accès	56,14	100,00
Qualité - Efficacité	11,40	
Gestion - Pilotage	32,46	



## ANNEXE I : CADRE LOGIQUE GLOBAL

Objectif de développement du programme	Indicateurs clés	Stratégies	Suivi et évaluation	Aléas et hypothèse critiques
<p>Poursuivre la mise en place des bases et renforcer les acquis en vue de l'accélération du développement de l'éducation de base tout en garantissant une qualité suffisante et une viabilité financière.</p>	<p><b>ACCES</b></p> <p>I.1) Le taux brut de scolarisation au primaire passera de 67% en 2006-2007 à <u>78,2 %</u> en 2010-2011</p> <p>I.2) Le taux brut d'admission en 1ère année du primaire passera de 78,3% en 2006-2007 à 88,0% en 2010-2011</p> <p>I.3) Le taux d'alphabétisation passera de 30,5% en 2005-2006 à 40% en 2010</p> <p>I.4 Réduction des disparités entre les zones et le genre (formelle et non formelle)</p> <p>I.5) Le taux de pré scolarisation de la petite enfance passera de 1,45% en 2005-2006 à 4,3% en 2010</p> <p>I.8) Développer le post primaire</p> <p><b>QUALITE</b></p> <p>II.1) Le nombre des heures effectives d'enseignement passera de 620 à 800 heures pour les élèves du primaire</p> <p>II.2) Le ratio manuel/ par élève au primaire passera de 0,7 en 2006 à 1 en 2010 (pour la lecture et le calcul).</p> <p>II.3) Le pourcentage d'enfants sachant lire avec aisance à la fin du CP passera de 43% en 2005-2006 à 70% en 2010-2011</p> <p>II.4) Le taux d'achèvement passera de 36,4 en 2006-2007 à 51,3% en</p>	<p>I.1.1 Construction de nouvelles salles de classes (nouvelles écoles et classes égalisatrices)</p> <p>I.2.1 La mobilisation sociale de tous les acteurs (scolarisation des filles, éducation spéciale et des zones enclavées et de résistance)</p> <p>I.4.1 Développement des CPAF et structures d'éducation non formelle</p> <p>I.4.2 Renforcement de la stratégie faire faire</p> <p>I.4.3 accroissement du nombre de langues d'alphabétisation</p> <p>I.5.1 Développement des classes multigrades</p> <p>I.5.2 Développement de la petite enfance</p> <p>I.7.1 Construction de centre de formation, et d'accueil et de CEG</p> <p>II.1.1 Respect du volume horaire</p> <p>II.1.2 Reforme du curriculum</p> <p>II.2.1 Elaboration et disponibilité des manuels scolaires et des autres aides didactiques</p> <p>II.3.1 Suivi des acquis des apprentissages</p>	<p>1- Sorties sur le terrain</p> <p>2- Rapports des CCEB</p> <p>3- Régis d'appels journaliers, cahiers de présence Cahiers de présence dans les écoles</p> <p>4- Rapports d'activités</p> <p>5- Enquêtes biomédicales</p> <p>6- Enquêtes EPE</p> <p>7- Etudes</p>	<p>1. La mauvaise gestion des ressources humaines (maintenir le ratio enseignant à la craie/classes ouvertes</p> <p>2. Manque de ressources financières,</p> <p>3. Non respect de la carte scolaire</p> <p>4. Résistance des enseignants</p> <p>5. Manque de rigueur au niveau des directeurs d'école.</p> <p>6. Le dialogue avec les partenaires sociaux</p> <p>7. La maîtrise de la gestion des carrières et des salaires</p>

Objectif de développement du programme	Indicateurs clés	Stratégies	Suivi et évaluation	Aléas et hypothèse critiques
	2010-2011	II.4.1 Amélioration des conditions d'apprentissage et d'enseignement II.4.2 Amélioration de l'encadrement et du contrôle pédagogique II.4.3 Projets écoles de qualités II.4.4 VIH, santé et nutrition scolaire		
	<p><b>QUALITE (suite)</b></p> <p>II.5) Le nombre d'enseignants publics recrutés en classe passera de 3000 en 2006 à <b>32 513</b> en 2010</p> <p><b>PILOTAGE ET GESTION</b></p> <p>III.1) Les dépenses courantes autres que salaires enseignants en pourcentage en 32,2% des dépenses courantes totales du primaire (passeront de 31,7 % en 2006 à 32,2 % en 2009)</p> <p>III.2) Le coût unitaire de l'élève en unités de PIB/tête sera de 0,16</p>	<p>II.5.1 Formation initiale et continue des enseignants</p> <p>II.5.2 Amélioration des conditions d'apprentissage et d'enseignement</p> <p>II.5.3 Amélioration de l'encadrement et du contrôle pédagogique</p> <p>III.1.1 Renforcement institutionnel (structurel et moyens) et des capacités</p> <p>III.1.2 Amélioration du système de collecte, de traitement et de diffusion de l'information</p> <p>III.1.3 L'amélioration de la gestion des ressources humaines</p> <p>III.2.1 Suivi et maîtrise des coûts unitaires de formation</p> <p>III.2.2 Amélioration des rendus de compte, de la prévision budgétaire et de la gestion financière (renforcement du CAST et due passage vers à l'appui budgétaire)</p> <p>III.2.3 Meilleure harmonisation et coordination des interventions dans le système éducatif</p>	<p>1- Sorties sur le terrain</p> <p>2- Rapport des CCEB</p> <p>3- Cahiers de présence dans les écoles</p> <p>4- Rapports d'activités</p> <p>5- Enquête biomédicales</p> <p>6- Enquête EPE</p> <p>7- Etudes</p>	<p>1. La faible capacité d'absorption de l'aide par les communautés de base</p> <p>2. La capacité de gestion limitée des communautés</p> <p>3. Non respect de la carte scolaire</p> <p>3. Résistance des enseignants</p> <p>4. Manque de rigueur au niveau des directeurs d'école</p> <p>5. Le dialogue avec les partenaires sociaux</p> <p>6. La maîtrise de la gestion des carrières et des salaires</p> <p>7. La modestie des revenus des parents</p>

## ANNEXE II : CADRE LOGIQUE PAR COMPOSANTE

### Composante : ACCES

Sous composantes	Objectifs de développement du programme	Indicateurs d'impact / résultats	Stratégies	Suivi et évaluation
I.1. Education de la Petite Enfance	Objectif N° 1 : Développer les structures d'accueil du pré scolaire <sup>5</sup>	- Faire passer le taux de pré solarisation de 1,45% en 2006 à 4,30% en 2010 - Le nombre de salles construites et équipées passera de 860 en 2006 à 2541 en 2010	La mobilisation sociale de tous les acteurs dont les élus locaux. / Plan de communication	
	Objectif N° 2 Développer et gérer rationnellement le personnel d'encadrement	- Le nombre d'éducateurs de jeunes enfants passera de 434 en 2006 à 2115 en 2010 - Le nombre de moniteurs passera de 656 en 2006 à 2337 en 2010 - Le nombre des petits parents passera de 132 en 2006 à 465 en 2010	Recrutement et formation des éducateurs de jeunes enfants, des encadreurs, des petits papas, des petites mamans et des moniteurs.	
	Objectif N° 3 Stimuler la demande éducative <sup>6</sup>	- Le nombre d'enfants du préscolaire passera de 26 989 en 2006 à 85 863 en 2010 - Le nombre de nouveaux inscrits petite section passera de 2 250 en 2006 à 16 000 en 2010	- La mobilisation sociale de tous les acteurs dont les élus locaux / Plan de communication - Education parentale en développement intégré de la petite enfance	
I-2 Enseignement primaire	Objectif N° 1 Développer les structures d'accueil <sup>7</sup>	- Nombre de salles de classes construites et équipées passera de 24 203 en 2006-2007 à 32 513 en 2010-2011 - Nombre de salles de classes réhabilitées et équipées sera de 2 365 en 2010-2011 - Nombre de forages construits en zone rurale passera de 3	- Construction et équipement de nouvelles salles de classes (nouvelles écoles, classes de rattrapage et classes à normaliser) ; - Développement de la maîtrise d'ouvrage déléguée (Agence d'exécution/ sous projets communautaires).	Annuaire statistique, Carte éducative, Sorties sur le terrain, Rapport des CCEB

#### Hypothèses critiques :

<sup>5</sup> Les capacités de gestion limitées des communautés peuvent compromettre le bon fonctionnement des garderies telles que les bissongo

<sup>6</sup> L'atteinte de cet objectif peut être compromise par la méconnaissance de l'intérêt de l'éducation préscolaire, l'insuffisance de structures d'encadrement et les revenus modestes des parents

<sup>7</sup> L'atteinte de cet objectif peut être compromise par le manque de ressources financières, le non respect de la carte éducative et la défaillance des entreprises de construction

Sous composantes	Objectifs de développement du programme	Indicateurs d'impact / résultats	Stratégies	Suivi et évaluation
		384 en 2006-2007 à 7 016 en 2010-2011 - Nombre de forages réhabilités sera de 455 en 2010-2011 - Nombre de logements de maîtres construits en zone rurale passera de 13 372 en 2006-2007 à 25 613 en 2010-2011 - Nombre de logements de maîtres réhabilités sera de 1 983 en 2010-2011 - Nombre de latrines construites passera de 4 725 en 2006-2007 à 8 183 2010-2011 - Nombre de latrines réhabilitées sera de 1 663 en 2010-2011	- Réhabilitations et équipement des écoles délabrées ; - Construction de forages - Réhabilitation de forages - Construction de logements de maîtres - Réhabilitation de logements de maîtres - Construction de latrines - Réhabilitation de latrines	
	Objectif N° 2 Stimuler la demande éducative	- Le nombre d'élèves du primaire passera de 1 561 258 en 2006-2007 à 2 022 127 en 2010-2011 - Le nombre de nouveaux inscrits au CP1 passera de 343 278 en 2006-2007 à 418 885 en 2010-2011 - Le nombre d'écoles disposant de cantines fonctionnelles en zone rurale passe de 3 791 en 2006-2007 à 5 853 en 2010-2011	- La mobilisation sociale de tous les acteurs dont les élus locaux / Plan de communication - appui à l'éducation de base privée	
	Objectif N° 3 Développer et gérer rationnellement le personnel enseignant <sup>8</sup>		- Recrutement maîtrisé des enseignants, - Développement des classes multigrades en cas de sous effectifs scolaires en vue de privilégier les recrutements annuels plutôt que biannuels	Idem / Rapport des DREBA (besoins en personnels enseignants)
	Objectif N° 4 Promouvoir la scolarisation des filles	Indice de parité = 0,92	- La mobilisation sociale de tous les acteurs pour la scolarisation des filles / Plan de communication	Rapports périodiques de la DPEF (Direction de la promotion de l'éducation des filles)/Annuaire

<sup>8</sup> L'atteinte de cet objectif peut être compromise par une mauvaise gestion des ressources humaines (maintenir le ratio enseignants à la craie/classes ouvertes = 1)

Sous composantes	Objectifs de développement du programme	Indicateurs d'impact / résultats	Stratégies	Suivi et évaluation
			<ul style="list-style-type: none"> <li>- Discrimination positive dans le recrutement, prise en charge des cotisations des filles</li> <li>- La formation des femmes enseignantes et leur affectation effective dans les classes.</li> <li>- L'amélioration du cadre scolaire (Latrines séparées pour les filles et les garçons, Cantines endogènes, Rations sèches à emporter pour les filles, Loi pour la protection des filles, Garderies d'enfants à gestion communautaire)</li> <li>- Le parrainage des jeunes filles</li> <li>- Alphabétisation et formation des femmes</li> </ul>	statistique/Visites de terrain
	Objectif N° 4 Promouvoir l'éducation intégratrice pour les enfants à besoins éducatifs spéciaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Toutes les classes sont équipées d'une rampe d'accès (pour handicapés)</li> <li>- Toutes les écoles pratiquent l'éducation intégratrice</li> <li>- Des modules de formation sont introduits dans les programmes des écoles de formation des enseignants</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Adaptation des infrastructures éducatives (rampes d'accès)</li> <li>- Construction d'écoles spécialisées pour les besoins en éducation spécifique</li> <li>Formation des enseignants et encadreurs en pédagogie spéciale</li> <li>- Formation des enseignants en pédagogie spéciale dans les écoles de formation (par ex. initiation au braille, langage de signes, etc....)</li> <li>- Sensibilisation de tous les acteurs</li> </ul>	Plan de construction des écoles/Visites de terrain
I-3 Enseignement post primaire	Objectif N° 1 Contribuer et accroître les capacités d'accueil du post primaire	<p>Le nombre de CEG passera de 99 en 2006 à de 173 en 2009</p> <p>Le nombre de centres de formation et d'apprentissage passera de ...en 2006 à de ...en 2009</p> <p>Le nombre de foyers d'accueil passera de ...en 2006 à de ...en 2009</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Constructions et équipement des CEG</li> <li>- Constructions et équipement des centres de formation</li> <li>- Constructions et équipement de foyers d'accueil (système d'internats)</li> </ul>	Rapports périodiques/Annuaire statistique /Carte éducative/Visites de terrain
	Objectif N° 2 Accroître les capacités d'accueil du post primaire Développer et	Le nombre de professeurs passera de ... en 2006 à ... en 2009	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Recrutement maîtrisé des professeurs</li> <li>- Extension de l'annuaire et la</li> </ul>	

Sous composantes	Objectifs de développement du programme	Indicateurs d'impact / résultats	Stratégies	Suivi et évaluation
	gérer rationnellement le personnel enseignant		carte éducative de l'éducation de base au post primaire - La mobilisation sociale de tous les acteurs dont les élus locaux / Plan de communication	
	Objectif N° 3 Accroître les capacités d'accueil du post primaire et Stimuler la demande éducative	- Le nombre d'élèves au post primaire passera de 261 829 en 2005-2006 à 416 020 en 2009 - Le nombre de nouveaux inscrits au post-primaire passera de ...en 2006 à ...en 2009	- Prise de mesures sociales en faveur des enfants déshérités.	
I-4 Education de base non formelle	Objectif N° 1 Accroître les structures d'accueil d'alphabétisation	- Le nombre de CPAF construits et équipés passera de 158 en 2006 à 1 508 en 2010 - Développer les formules alternatives d'éducation de base non formelle - Le nombre de haltes garderies construites et équipés passera de 74 en 2006 à de 5 749 en 2010	- Constructions et équipement des CPAF - Appui aux formules alternatives - Constructions et équipement des haltes garderies - Rentabilisation des salles de classes au profit de l'alphabétisation et des cours de soir	
	Objectif N° 2 Accroître le nombre des opérateurs en AENF (CPAF, CEBNF et similaires) dans les provinces déficitaires	- Le nombre d'opérateurs émergents bénéficiant du fonds dans les provinces déficitaires passe de 20 en 2006 à 200 en 2010  - Les opérateurs émergents sont pris en compte par le FONAENF	- Renforcement de la stratégie faire faire - Promotion du parrainage des promoteurs émergents par les opérateurs confirmés - Révision des critères d'accès au FONAENF afin de combler le déficit d'opérateurs dans certaines provinces. - Développement d'un appui accompagnement des opérateurs.	
	Objectif N° 3 Développer les structures d'accueil d'éducation non formelle <sup>9</sup>	Le nombre de CEBNF construits et équipés passera de 71 en 2006 à 371 en 2010  Le nombre d'apprenants passera de 305 952 en 2006 à 354 176 en 2010	- Constructions et équipement des CEBNF - Elargir l'accès au fonds FONAENF aux promoteurs privés de CEBNF - Décentralisation du FONAENF	

<sup>9</sup> L'atteinte de cet objectif peut être compromise par la méconnaissance des CEBNF.

Sous composantes	Objectifs de développement du programme	Indicateurs d'impact / résultats	Stratégies	Suivi et évaluation
	Objectif N° 4 Accroître l'offre de formation aux métiers (CEBNF)	Le nombre d'inscrits dans les CEBNF passera de 3 131 en 2006 à 6 233 en 2010	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Constructions et équipement des CEBNF</li> <li>- Recrutement des animateurs, et recours aux maîtres artisans</li> </ul>	
	Objectif N° 5 Stimuler la demande en alphabétisation		<ul style="list-style-type: none"> <li>- La mobilisation sociale de tous les acteurs (dont mesures spécifiques pour l'alphabétisation des femmes, des filles et des élus locaux) / Plan de communication</li> <li>- Promotion de la cantine scolaire, santé, lutte contre le VIH/SIDA</li> </ul>	
	Objectif N° 6 Accroître et gérer rationnellement le personnel d'encadrement dans les structures d'éducation non formelle	Le nombre d'animateurs dans les CBNEF passera de 213 en 2006 à 742 en 2010	Recrutement et formation des animateurs, animatrices pour les CEBNEF et CPAF	

## Composante : QUALITE

Sous composantes	Objectifs	Indicateurs d'impact/résultats	Stratégies	Suivi évaluation
<b>I. Amélioration de la qualité de l'éducation de base au niveau formelle</b>				
<b>I.1 PRE-SCOLAIRE</b>				
Education de la petite enfance	Objectif 1 : Développer la pertinence de la formation initiale et continue des éducateurs, moniteurs	Nombre des éducateurs et moniteurs formés passera de 162 en 2006 à 1 762 en 2010	<input type="checkbox"/> Evaluation du contenu de la formation initiale des éducateurs et moniteurs de l'Institut de Gaoua <input type="checkbox"/> Formation initiale et continue des éducateurs et moniteurs	RE : MEBA/MASSN MV : PE : 1 fois par an
	Objectif 2 : Développer le curriculum du pré scolaire	Curricula rénové de la petite enfance est disponible	<input type="checkbox"/> Développer et mettre en oeuvre un schéma directeur participatif pour le nouveau curriculum	RE : MEBA/MASSN MV : PE : 1 fois par an
	Objectif 3 : Rendre disponible le matériel didactique	Rendre disponible le matériel didactique est <sup>10</sup> disponible dans toutes les structures d'accueil de la petite enfance	Promouvoir un système national de conception et production de matériels didactiques de la petite enfance	Rapports statistiques
<b>I.2 PRIMAIRE</b>				
<b>I. Amélioration de la qualité de l'éducation de base au niveau formelle (Suite)</b>				
1-2. 1 Réforme de curriculum	Objectif 1 : Rendre disponibles les nouveaux curricula	Curriculum révisé aux niveaux du sous cycle CP sont disponibles en 2010 selon l'approche par les compétences	Développer et mettre en oeuvre un schéma directeur participatif pour le nouveau curriculum	Rapport d'organisation de la concertation nationale Arrêté de création des commissions Compte rendu périodique RE : DGCRIF MV: Curriculum révisé Rapport.... PE : 2 fois par an
	Objectif 2 : Former les encadreurs pédagogiques et les enseignants	Nombre des encadreurs pédagogiques et enseignants formés sur l'application de nouveaux curricula passera de ..... en 2006 à .....2010	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Elaborer des outils d'appropriation et de maîtrise de l'enseignement du nouveau curriculum</li> <li>- Introduire des modules de formations dans les écoles de formation</li> </ul> Formation des encadreurs et enseignants sur l'application de nouveau curriculum	RE : DGCRIF MV: Curriculum révisé Rapport.... PE : 2 fois par an
	Objectif 3 : Mettre à disposition le matériel didactique pour le nouveau	Matériels didactiques (guides de maître, manuels, etc.) pour la mise en essai du curriculum du	Promouvoir un système national de conception et production de	RE : DGCRIF MV: Curriculum révisé Rapport....

<sup>10</sup> Pourquoi pas de formation pour les encadreurs pédagogiques du pré scolaire ? à prendre en compte à la rédaction



Sous composantes	Objectifs	Indicateurs d'impact/résultats	Stratégies	Suivi évaluation
	curriculum	sous cycle CP sont conçus d'ici l'an 2010	matériels didactiques	PE : 2 fois par an
I-2.2 Amélioration du temps d'apprentissage officiel dans la classe	Objectif 1 : Rendre effectif le temps d'apprentissage officiellement prescrit	Le nombre d'heures d'enseignement de 800 heures au moins par an est respecté	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Lever les contraintes relatives au non respect du volume horaire prescrit (salaire, carrière, ...)</li> <li>• Vulgariser et mettre en application rapide le code d'éthique de l'enseignant.</li> <li>• Mettre en place un outil de suivi et de mesure de l'effectivité du volume horaire au niveau des CEB</li> </ul>	RE : DGEB MV : Rapport de MCS Sorties sur le terrain PE : 2 fois par an
I-2.3. Formation initiale des enseignants	Objectif 1 : Améliorer le contenu de la formation initiale dans les ENEP (formation théorique et pratique)	Tous les modules de formation initiale sont actualisés en fonction des nouveaux curricula et utilisés dans les ENEP d'ici 2010	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Elaboration et adoption des textes relatifs au profil des sortants des ENEP</li> <li>• Elaboration et adoption des textes relatifs au profil des maîtres conseillers des écoles d'application</li> <li>• Relecture des statuts des ENEP</li> <li>• Elaboration d'un calendrier rigoureux de l'année scolaire pour les ENEP (recrutement, rentrée, stage...)</li> <li>• Renforcement des capacités (en andragogie) des formateurs à l'ENEP</li> <li>• Equipement des centres de ressources des élèves</li> <li>• Harmonisation et généralisation de l'enseignement modulaire dans toutes les ENEP</li> </ul>	• RE : DGEB MV : Modules actualisés Rapport de suivis des élèves maîtres dans les ENEP et sur le terrain PE : 1 fois par an
		L'évolution du nombre des écoles annexes et d'application <sup>11</sup>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réglementer l'organisation et le fonctionnement des écoles d'application selon un statut bien défini</li> <li>• Accroître le nombre d'école annexe</li> <li>• Faire une étude sur la pertinence et la qualité de la formation actuelle dans les ENEP</li> </ul>	RE : DGEB MV : Rapport PE : 1 fois par an
		Nombre des formateurs		

<sup>11</sup> A renseigner

Sous composantes	Objectifs	Indicateurs d'impact/résultats	Stratégies	Suivi évaluation
	Objectif 2 : Renforcer la capacité des formateurs des ENEP	bénéficiaires de formation par an passera de ..... en 2006 à .....2010	<ul style="list-style-type: none"> <li>Formation des formateurs à la carte</li> </ul>	
I-2. 4. Formation continue des enseignants	Objectif 1 : Améliorer la qualité de la formation continue	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le pourcentage des enseignants satisfaits de la formation continue</li> <li>Le nombre de participants aux sessions de formations continues</li> <li>Le nombre d'activités pédagogiques réalisées dans l'année par CEB</li> <li>Le nombre d'enseignant bénéficiaire des visites d'encadrement pédagogique</li> <li>Le nombre de centres de formation continu disponible</li> <li>Améliorer le ratio encadreur/enseignants qui passe de ..... en 2006 à ..... en 2010</li> <li>Nombre de GAP qui possède des mallettes pédagogiques passera de ..... en 2006 à ..... 2010</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Renforcement et amélioration de l'encadrement de proximité</li> <li>Relecture et adoption de textes organisant les GAP, les conférences et les stages</li> <li>Mise à disposition de moyens logistiques au profit des encadreurs</li> <li>Prise en charge des rencontres pédagogiques</li> <li>Reproduction et diffusion des travaux pertinents des rencontres pédagogiques</li> <li>Motivation et engagement des enseignants</li> <li>Construction et équipement de centres de formation continue</li> <li>Opérationnaliser la stratégie de formation continue adoptée en 2003, en lien avec la formation initiale</li> <li>Ouverture de nouvelles CEB dans les conditions requises</li> <li>Dotations des livrets pédagogiques par chaque GAP</li> <li>Dotations des CEB en bibliothèques et des écoles en mallettes pédagogiques</li> <li>Dotations suffisantes des encadreurs en logistique et carburant</li> <li>Programmation et réalisation effective par les encadreurs des activités de suivi des maîtres</li> <li>Mise en place d'un système de contrôle sur l'efficacité du suivi pédagogique</li> <li>Réalisation à la fin de l'année d'un bilan régional du suivi</li> </ul>	<p>Fiche d'évaluation des différentes sessions de formation pédagogique</p> <p>Textes relatifs aux GAP</p> <p>Rapports statistiques</p> <p>Rapports périodiques des encadreurs</p> <p>RE : DGEB</p> <p>MV :</p> <p>PE : 2 fois par an</p> <p>RE : DGEB/DREBA</p> <p>MV : Rapport de DREBA</p> <p>PE : 1 fois par an</p>

Sous composantes	Objectifs	Indicateurs d'impact/résultats	Stratégies	Suivi évaluation
			pédagogique • Evaluation systématique du personnel enseignant	
<b>I. Amélioration de la qualité de l'éducation de base formelle</b>				
I-2. 5. Evaluation des acquis scolaires et certification	Objectif 1 : Améliorer la méthode d'évaluation continue en classe	Adapter le système d'évaluation à l'approche par les compétences Fréquence des devoirs et des compositions	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mettre en oeuvre les nouveaux curricula au niveau du sous cycle CP</li> <li>Former les acteurs pédagogiques à tous les échelons</li> <li>Elaborer de nouveaux outils d'évaluation</li> </ul>	RE : DGCRIF/DGEB MV: Rapport de DREBA et DGCRIF PE : 1 fois par an
	Objectif 2 : Renforcer le dispositif permanent d'évaluation des acquis scolaires exécutés tous les deux (02) ans	Les résultats de l'évaluation des acquis scolaires sont disponibles tous les deux (02) ans.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en place d'une équipe permanente nationale et régionale chargée du suivi des acquis scolaires et un observatoire de la qualité de l'éducation.</li> <li>Renforcer les capacités de chaque équipe</li> <li>Evaluation des acquis scolaires en fin de la deuxième phase.</li> </ul>	RE : DEP MV: Rapport des acquis scolaires PE : 1 fois par an
	Objectif 3 : Améliorer le système d'organisation des épreuves de CEP et entrée en 6ème	Régionaliser au maximum le système d'organisation du CEP et du concours d'entrée en 6 <sup>ème</sup>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Relecture des décrets portant réorganisation de l'examen du Certificat d'Etude Primaires et de l'entrée en 6ème</li> <li>Rapprochement des centres d'examen aux candidats</li> </ul>	RE : DGEB/DEC MV: Rapport de DEC PE : 1 fois par an
I-2.6. Concours d'excellence	Objectif 1 : Développer la capacité des élèves par la diversification des épreuves du concours	Le concours d'excellence porte sur plusieurs domaines (cognitif, pratique etc.).	<ul style="list-style-type: none"> <li>Déceler les mérites des élèves dans les disciplines cognitifs et pratiques</li> <li>Identifier le paquet des domaines pouvant faire l'objet du concours d'excellence</li> <li>Relecture du texte portant organisation du concours d'excellence</li> </ul>	RE : DREBA MV: Rapport de DREBA PE : 1 fois par an
I-2.7. Matériels pédagogiques et aides didactiques	Objectif 1 : Opérationnaliser la politique éditoriale de l'éducation de base formelle	La politique éditoriale est formulée et adoptée par un texte officiel	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en oeuvre effective de la politique éditoriale par des textes d'application</li> </ul>	RE : DGCRIF/DGEB MV: PE :
	Objectif 2 : Accroître le nombre des manuels par élève	Ratio Livre/Elève Calcul = 1 :1 Lecture = 1 :1 Histoire = 1 :1	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réduction du coût des manuels</li> <li>Soutien de la production nationale des manuels</li> <li>Libéralisation du système de</li> </ul>	RE : DAMSE Rapport de distribution des manuels Contrôle de la qualité des

Sous composantes	Objectifs	Indicateurs d'impact/résultats	Stratégies	Suivi évaluation
		Géographie =1 :1 Science d'observation =1 :1	reproduction et de distribution des manuels scolaires • Distribution gratuite des manuels scolaires dans toutes les écoles publiques et privées avant la rentrée	manuels scolaires Tous les guides et manuels portent la mention gratuit MV: RapportSorties de terrain PE : 1 fois par an
	Objectif 3 : Accroître le nombre des livrets guides de maîtres	Ratio Guide/Maître Calcul = 1 :1 Lecture=1 :1 Histoire=1 :1 Géographie=1 :1 Science d'observation =1 :1	• Distribution gratuite des livrets guide à tous les enseignants du public et du privé avant la rentrée pédagogique	RE : DAMSE Sorties de terrain
	Objectif 4 : Rendre disponible à temps le matériels didactiques et fournitures scolaires dans toutes les structures scolaires	Le matériel pédagogique et fournitures scolaires sont disponibles dans toutes les écoles publique et privée avant la rentrée	• Le fonds école est généralisé à toutes les écoles et intègre toutes les sources de financement • Formation des acteurs et partenaires de l'école • Mettre en place un système de rendu de compte	RE : DAMSE/DAF MV : Rapport des structures déconcentrées et décentralisées Sorties de terrain PE : 1 fois par an
I-2.8. Bibliothèque scolaire	Objectif 1 : Développer la capacité des élèves en lecture, écriture, créativité, imagination	Nombre d'écoles qui disposent d'une bibliothèque scolaire passera de ..... en 2006 à .....2010  Le nombre d'élève qui fréquent la bibliothèque scolaire	• Dotation des 100 livres avec armoire à chaque école • Rendre les livres accessibles aux élèves • Développer la culture de lecture et valoriser la culture de production • Mise en place d'un système de gestion de la bibliothèque • Accroître le nombre des cyber classe	RE : ?? MV :?? PE : 1 fois par an
<b>I. 3 POST PRIMAIRE</b>				
Enseignement du post-primaire	Objectif 1 : Développer la pertinence de la formation initiale et continue des formateurs	Le nombre des professeurs et formateurs formés passera de .... en 2006 à .....2010	• Evaluation du contenu de la formation initiale des professeurs et formateurs à ENSK	RE : MESSRS MV : PE : 1 fois par an
<b>II. Amélioration de la qualité de l'éducation de base non formelle</b>				
Formules alternatives : CEBNF, ECOM, EB, CBN...	Objectif 1 : Adapter les référentiels aux différentes formules (Programmes et textes règlementaires)	Les référentiels sont produits et vulgarisés	• Relecture et/ou élaboration des référentiels • Production de manuels et guides de références pour les structures des formules alternatives • Recensement des structures de promotion des formules	

Sous composantes	Objectifs	Indicateurs d'impact/résultats	Stratégies	Suivi évaluation
	Objectif 2 : Renforcer les compétences pédagogiques et andragogiques des acteurs de terrain	- Les modules de perfectionnement sont disponibles Les 2/3 des acteurs sont formés (animateurs enseignants, personnes ressources, superviseurs...)	alternatives en AENF formation et le recyclage des acteurs selon le plan d'action du MEBA	
	Objectif 3 : Mettre en place un dispositif permanent d'évaluation des acquis des apprentissages des structures des formules alternatives	- Les outils d'évaluation sont élaborés et disponibles auprès des acteurs - Les rapports d'évaluation et de bilan sont disponibles - Les banques d'items sont disponibles	• Elaboration d'outils d'évaluation par un comité d'experts • Développer un mécanisme d'évaluation des acquis d'apprentissage dans les formules alternatives Conduite d'une étude sur la validation des certificats en AENF	
	Objectif 4 : Améliorer les conditions d'apprentissages des métiers	- Nombre de structures de formules alternatives équipées pour la mise en œuvre des activités de production (agriculture, élevage, artisanat...)	• Equipement des structures en matériels de formation professionnalisante Renforcement des compétences des personnes ressources	
2. Alphabétisation et formation dans les CPAF	Objectif 1 : Procéder à l'implantation des nouveaux curricula de l'alpha-formation	- Nombre de centres utilisant les nouveaux curricula. - Le nombre d'acteurs formés (chargés d'AENF des structures déconcentrées) - Réduction du taux de déperdition	• Mise en œuvre généralisée des nouveaux curricula • Formation des acteurs de terrain • Recyclage des formateurs	-
	Objectif 2 : Améliorer les apprentissages	Système d'évaluation efficace est disponible  Faire passer le taux d'alphabétisation de 30,5% en 2006 à 40% en 2010	• Dotation des centres en matériels didactiques de qualité et suffisants • Opérationnalisation du guide d'évaluation • Accélération de la mise en œuvre de la politique éditoriale • Renforcement des capacités pédagogique et andragogique des acteurs • Amélioration du système de collecte et de traitement de données en alpha	-
		Nombre de documents d'alphabétisation et de post-alpha produits	• Mettre à la disposition des acteurs du matériel didactique en quantité et en qualité suffisante • L'opérationnalisation de la	-

Sous composantes	Objectifs	Indicateurs d'impact/résultats	Stratégies	Suivi évaluation
	Objectif 3 : Améliorer l'environnement lettré	Nombre de bibliothèques villageoises  Nombre de journaux en langue nationale	politique éditoriale en AENF (adoption de l'arrêté portant organisation et fonctionnement de CNADD, tenue de sessions d'appréciation des documents • Subvention de la production des journaux en langues nationales • Construction des bibliothèques villageoises	
	Objectif 4 : Opérationnaliser le système des passerelles	Nombre d'élèves qui passent d'un sous système à un autre	• La mise en place des systèmes d'équivalence • Opérationnalisation du système du cycle terminal (post primaire, formel et non formel) • Elaboration de textes réglementaires fixant les modalités de passage d'un niveau à un autre (formel non formel) et vis versa	-
<b>III. Reforme du système éducatif</b>				
III-1. Education intégratrice et éducation des enfants à besoins spécifiques	Objectif 1 : Promouvoir l'éducation intégratrice	Le pourcentage d'enfants à handicap léger inscrits dans les écoles  Nombre d'enseignants et d'encadreurs pédagogiques formés en matière d'éducation intégratrice passera de ..... en 2006 à .....2010	• Introduction d'un module sur l'éducation des enfants à handicaps légers dans les programmes de formation des ENEP et de l'ENS/UK • Mise en œuvre du plan de formation continue des enseignants et encadreurs en pédagogie spécifique (méthode enseignement pour les handicapés légers) • Mise à dispositions du matériels et supports pédagogiques spécifiques	RE : DGEB MV: Rapport DGEB - PE : 1 fois par an
	Objectif 2 : Promouvoir l'éducation des enfants à besoins spécifiques	Le pourcentage d'enfants à besoins éducatifs spécifiques inscrits dans le système éducatif de base.	• Introduction d'un module sur l'éducation à besoins spécifiques dans les programmes de formation des ENEP et de l'ENS/UK • Mise en œuvre du plan de formation continue des enseignants et encadreurs en pédagogie spécifique (méthode d'enseignement des aveugles/sourds-muets) • Mise à dispositions du matériels et supports pédagogiques spécifiques	

Sous composantes	Objectifs	Indicateurs d'impact/résultats	Stratégies	Suivi évaluation
IV-2. VIH/SIDA	Objectif 1 : Prendre en charge les acteurs de l'éducation infectés et/ou affectés par le VIH/SIDA	% du budget du MEBA consacré à la prise en charge des PAIVIH Nombre d'acteurs pris en charge	<ul style="list-style-type: none"> <li>Renforcement et mise en œuvre du plan d'action du comité MEBA</li> <li>Formation de APE/AME/COGES en matière de prise en charge VIH/SIDA</li> </ul>	RE : CAB/DGEB/ partenaires sociaux, MV : Rapport PE : 1 fois par an
IV.3 Cantines scolaires	Objectif 1 : Améliorer l'état nutritionnel des élèves et des apprenants	Nombre d'écoles et de centres disposant de cantines fonctionnelles passe de ..... en 2006 à .....2010	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sensibilisation des parents d'élèves</li> <li>Institution de cantines endogènes dans toutes les écoles par un appui technique et financier</li> <li>Implication des parents dans la gestion de ces cantines</li> </ul>	
V-1. Promotion de la participation communautaire à l'amélioration de la vie scolaire	Objectif 1 : Dynamiser la participation des APE/AME/COGES	Nombre des APE/AME formés passe de ..... en 2006 à .....2010	<ul style="list-style-type: none"> <li>Alphabétisation des membres APE/AME/COGES</li> <li>Formation des APE/AME/COGES sur les activités d'appui aux écoles</li> <li>Financement des activités génératrices de revenus au bénéfice des APE/AME/COGES</li> </ul>	RE : DPEF/DGAENF/DREBA MV: Rapport DREBA PE : 1 fois par an
	Objectif 2 : Promouvoir le Projet Ecole de Qualité (PEQ)	Nombre des PEQ exécutés au niveau d'écoles passera de ..... en 2006 à .....2010  Nombre des PEQ exécutés au niveau de CEBNF passera de ..... en 2006 à .....2010	<ul style="list-style-type: none"> <li>Formation des enseignants à l'élaboration des PEQ</li> <li>Soutien technique et financier des écoles pour la mise en œuvre des PEQ</li> <li>Supervision des activités de mise en œuvre des PEQ</li> </ul>	RE : DPEF/DGAENF/DREBA MV: Rapport DREBA PE : 1 fois par an  1.1 Visites de terrain  Rapports des structures déconcentrées

### Composante : GESTION ET PILOTAGE

**Objectif général :** Améliorer le système de coordination et de pilotage de l'ensemble des actions et des activités de mise en œuvre de la phase II du PDDEB en vue de réaliser les objectifs du programme de manière efficace et efficiente.

**Indicateurs d'impact :** la proportion (de 50 à 100%) de l'ensemble des acteurs et/ou des bénéficiaires (Etat, PTF, Société civile, parents d'élèves, élèves) satisfaits de la mise en œuvre de la phase II du PDDEB, combinée au degré de satisfaction (très satisfait, satisfait, peu satisfait, pas du tout satisfait).

Objectifs spécifiques par axe	Résultats attendus	Indicateurs de suivi	Source et mécanisme de vérification	Stratégies et activités de mise en oeuvre	Risques et hypothèses critiques
Objectif 1 : Améliorer la qualité et la diffusion de l'information	1.1. le tableau de bord et de suivi des indicateurs est renforcé, amélioré et disponible à temps	Degré de satisfaction et proportion des utilisateurs	DEP, et les autres utilisateurs. Enquête auprès des utilisateurs	1.1.1 Poursuivre la relecture des indicateurs existants et les compléter 1.1.2 Spécifier les dispositifs opérationnels (calendriers, processus, formats...) à mettre en place pour collecter l'information auprès des acteurs concernés (internes et externes) 1.1.3 Déployer les outils (système d'information, équipement informatique) pour l'élaboration automatique du tableau de bord aux niveaux déconcentré et de certaines directions centrales concernées (DAF, DRH, DEP,.....). 1.1.4 Elaborer et diffuser un tableau de bord	
	1.2. les rapports d'activités analytiques semestriels sont diffusés à temps et régulièrement		Rapports semestriels de mise en oeuvre des différentes structures	1.2.1 En référence aux programmes d'activités annuels des services, définir un format type de rapport d'activité semestriel 1.2.2 Former et équiper les responsables pour l'analyse de l'activité administrative	
	1.3. une infrastructure technologique et de communication est rendue opérationnelle et fiable	-Nombre de personnes utilisant le réseau pour communiquer  - Nombre de personnes formées	Installations et équipements des Services centraux  Fonctionnalité du réseau	1.3.1 Elaborer un schéma directeur pour le système d'information et de communication du MEBA 1.3.2 Equiper les services centraux et déconcentrés d'une infrastructure technologique (équipements de télécommunication, réseaux locaux, serveurs, micro-ordinateurs....) performante et répondant à des critères de robustesse et de sécurité 1.3.3 Acquérir les logiciels et les outils respectant les standards internationaux et les déployer dans les services 1.3.4 Entreprendre un plan de formation et de recyclage : a) systématique des agents à l'utilisation de l'Internet et des logiciels personnels ;	



Objectifs spécifiques par axe	Résultats attendus	Indicateurs de suivi	Source et mécanisme de vérification	Stratégies et activités de mise en oeuvre	Risques et hypothèses critiques
				b) spécifique pour un réseau de correspondants (informatique maintenance et appui outils) 1.3.5 Déployer un réseau de type INTRANET pour la mise en réseau des hauts responsables du MEBA et réaliser un portail ouvert au public pour la promotion du PDDEB	
	1.4. les acteurs du système d'information sont formés et aptes à la collecte, l'analyse et la diffusion des données	-Nombre de personnes formées  -Nombre de publications	- DEP, DCPM - Schéma directeur élaboré et disponible -document de diffusion - Rapports disponibles	1.4.1 Renforcer les capacités et équiper le réseau des agents de la DEP, support de l'activité de collecte, de traitement et d'analyse de l'information. 1.4.2 Elaborer un schéma directeur du système d'information statistique en collaboration avec l'INSD 1.4.3 Organiser et équiper un service spécialisé (DCPM) pour la publication de l'information sectorielle (statistique, financière, communication...)	
<b>Objectif 2 :</b> Améliorer la gestion des RH du MEBA	2.1. le SIG/MEBA (Système d'Information et de Gestion du personnel du MEBA) est mis en place et opérationnel	-Nombre de personnes formées et degré de satisfaction des utilisateurs des logiciels	-DAF, services déconcentrés -Logiciels spécifiques de gestion disponibles et fonctionnels - Rapports disponibles	2.1.1 Poursuivre le déploiement des outils de gestion du personnel (logiciel, équipements,...) notamment vers les services déconcentrés, à partir de l'application centrale partagée avec le MFPRE et le MFB (SIG/MEBA) 2.1.2 Concevoir et réaliser des logiciels spécifiques dans le cadre du SIG pour l'amélioration de la gestion des personnels du MEBA (gestion des établissements, outils pour la simulation, ...); les déployer dans les services et former les agents gestionnaires en RH.	
	2.2. les RH du MEBA toute catégorie confondue, sont mieux redéployées et mieux utilisées. (La maîtrise des postes vacants, une bonne carte éducative, le besoin réel en personnel ; la maîtrise de la carte éducative)	effectif connu du personnel  - carte éducative disponible et opérationnelle	DRH, DEP, DAF	2.2.1 Faire un recensement exhaustif des Ressources Humaines. 2.2.2 Déterminer les caractéristiques des postes 2.2.3 Redéployer le personnel en fonction du profil des postes 2.2.4 Entreprendre des simulations et des projections en relation avec la	

Objectifs spécifiques par axe	Résultats attendus	Indicateurs de suivi	Source et mécanisme de vérification	Stratégies et activités de mise en oeuvre	Risques et hypothèses critiques
				carte éducative pour une gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences	
	2.3. le nouveau dispositif d'évaluation des agents de la fonction publique est mis en application et évalué au sein du MEBA	Nombre d'acteurs formés à l'évaluation Nombre d'agents évalués.	structures centrales et déconcentrées Rapport sur l'expérimentation du nouveau système.	2.3.1 Diffuser suffisamment le système d'évaluation des agents de la fonction publique 2.3.2 Former les acteurs chargés de l'évaluation 2.3.3 Expérimenter en 1 an l'application du nouveau système d'évaluation des agents de la fonction publique 2.3.4 Evaluer et tirer les leçons de l'expérimentation	
	2.4. le dispositif de contrôle administratif et pédagogique est renforcé		DRH  Dispositif renforcé disponible	2.4.1 Promouvoir les normes administratives et pédagogiques 2.4.2 Former les agents aux normes administratives et pédagogiques 2.4.3 Appliquer avec rigueur le système d'évaluation des agents de la fonction publique	
	2.5 l'encadrement et le contrôle de proximité (inspections et contrôle par les directeurs d'école) sont renforcés et fiables	Logistique et ressources financières allouées.	DGEB, DPEBA, CEB, Ecoles	2.5.1 Doter les services d'encadrement et de contrôle pédagogique de moyens adéquats 2.5.2 Allouer des ressources additionnelles au fonds écoles généralisé pour la prise en charges des frais directs d'encadrement pédagogique des écoles	
<b>Objectif 3 : Poursuivre le renforcement institutionnel (réformes, procédures, ressources)</b>	3.1. chaque structure du MEBA connaît bien ses missions et il n'existe plus de chevauchement de compétence à la fin de la phase II	Nombre de personnes formées et connaissant bien les procédures et tâches qui les concernent.	Structures centrales et déconcentrées Organigrammes et lettres de mission élaborés, disponibles et mis en oeuvre.	3.1.1 Définir les conditions de la mise en oeuvre opérationnelle des arrêtés dans les services (circuits, procédures administratives, calendrier) 3.1.2 Former les acteurs aux procédures et tâches qui les concernent (liens fonctionnels, liens hiérarchiques, circuit administratif)	
	3.2. chaque structure centrale et déconcentrée dispose d'une description détaillée des postes (profils et postes)	Nombre d'agents effectivement affectés à des postes correspondant à	Structures centrales et déconcentrées. Fiches de description élaborées et disponibles	3.2.1 Elaborer et mettre en oeuvre les fiches de description des postes de travail (réglementation, document de référence, respecter	

Objectifs spécifiques par axe	Résultats attendus	Indicateurs de suivi	Source et mécanisme de vérification	Stratégies et activités de mise en oeuvre	Risques et hypothèses critiques
		leurs profils		les missions, les moyens...)	
	3.3. les nouveaux textes portants encadrements juridiques du MEBA sont adoptés et mis en applications		Rapport de l'atelier Ensemble des textes validés et adoptés. Structures centrales et déconcentrées	3.3.1 Organiser l'atelier national de validation des nouveaux textes portant encadrement juridique du MEBA 3.3.2 Diffuser et veiller à l'application des textes adoptés	
	3.4. le transfert effectif des compétences et des moyens aux collectivités locales est assuré	Nombre de rencontres Décrets ou décisions de transfert.	Rapports des rencontres.	3.4.1 Poursuivre les concertations entre le MEBA, MATD, MFB, MFPRE 3.4.2 Jouer le rôle d'appui conseil en matière de pédagogie et d'administration scolaire auprès des collectivités locales	
	3.5. les structures centrales et déconcentrées sont dotées en infrastructures et moyens logistiques appropriés en lien avec la description des postes	moyens logistiques mis à la disposition des structures ; Infrastructures fonctionnelles	Structures centrales et déconcentrées Plan de dotation élaborés et opérationnel	3.5.1 Elaborer et mettre en oeuvre un plan de dotation des postes de travail opérationnels en moyens logistiques ; Mettre à la disposition des structures adaptées	
	3.6. la décentralisation du FONAENF est effective et intégré au système du MEBA	- Les cahiers de charge sont finalisés - les structures déconcentrées sont mises en place - le personnel est recruté et affecté	FONAENF	3.6.1 Finaliser les cahiers de charges 3.6.2 Recruter et affecter le personnel nécessaire 3.6.3 Transférer les compétences et les moyens aux représentations régionales du FONAENF	
<b>Objectif 4 :</b> Renforcer capacités humaines	4.1 Le système de gestion axée sur les résultats (GAR) est opérationnel et maîtrisé par les acteurs	Le plan de formation des acteurs est élaboré et exécuté Nombre d'acteurs formés et maîtrisant le système	SP/PDDEB Rapport d'activités	4.1.1 Finaliser le système de GAR (organisation, procédure, outils) 4.1.2 Elaborer et exécuter un plan de formation des acteurs 4.1.3 Elaborer et mettre en oeuvre le système de suivi évaluation de la GAR	
	4.2 Le MEBA est en mesure de produire un rendu de compte satisfaisant de l'exécution technique et financière	Nombre de responsables formés aux techniques d'analyse des données et de	SP/PDDEB Structures centrales et décentralisées. le système de rendu de compte est défini et disponible.	4.2.1 Définir le système de rendu de compte (organisation, procédure, format, indicateurs, calendrier...) 4.2.2 Former les responsables (Directeurs, Chefs de service...) aux techniques d'analyse des données et	

Objectifs spécifiques par axe	Résultats attendus	Indicateurs de suivi	Source et mécanisme de vérification	Stratégies et activités de mise en oeuvre	Risques et hypothèses critiques
		rendu de compte.	Un document de rendu de compte satisfaisant est produit et disponible	de rendu de compte aux niveaux central et déconcentré 4.2.3 Déployer les outils, supports pour le rendu de compte	
	4.3 Le leadership du MEBA sur le programme est effectif	Dispositifs de pilotage définis et mis en place	Rapport sur les résultats de la réflexion	4.3.1 Mener une réflexion sur la mise en place d'un dispositif de pilotage (instance, procédure...) adapté pour le PDDEB	
<b>Objectif 5 :</b> Améliorer le système de concertation, de mobilisation et des ressources	5.1 L'alignement de tous les partenaires sur les procédures nationales est réel (CLSP, Loi des finances, CGAB...)	Nombre de partenaires alignés sur les procédures nationales.	Procès verbaux de rencontres avec les partenaires	5.1.1 Poursuivre le dialogue, la concertation avec les partenaires pour spécifier les procédures opérationnelles de financement du PDDEB (critères de décaissement...)	
	5.2 les dispositifs de gestion de la dépense publique et les outils de l'approche programme sont stabilisés et performants	Nombre de personnes formées aux procédures de la dépense publique et maîtrisant les outils de l'approche programme. Le cadre d'orientation pour la planification est finalisé.	DEP, SP/PDDEB, DAF,	5.2.1 Poursuivre la finalisation du cadre d'orientation pour la planification du sous-secteur éducation de base 5.2.2 Stabiliser le dispositif du CAST pour la gestion des fonds externes 5.2.3 Poursuivre la formation des gestionnaires des services centraux et déconcentrés et au delà, initier les APE/AME/COGES aux procédures de la dépense publique 5.2.4 Mettre en oeuvre et maîtriser l'ensemble des outils de l'approche programme selon un mode triennal glissant (CDMT, Plan d'Action, Budget programme...)	
	5.3 le rôle et la responsabilité du MEBA en tant que commanditaire dans la réalisation du programme sont effectifs			5.3.1 Spécifier les dispositifs et la stratégie du « faire faire » à mettre en place (organisation, procédure, outils) avec les partenaires du PDDEB (Agences d'exécution, commune, ONG,...) 5.3.2 Former des agents du MEBA aux responsabilités et aux tâches de la maîtrise d'ouvrage (aspects juridiques, contractuels, contrôle, contentieux...)	
	5.4 la mobilisation, l'allocation et			5.4.1 Assurer la déconcentration des moyens financiers et matériels en	

Objectifs spécifiques par axe	Résultats attendus	Indicateurs de suivi	Source et mécanisme de vérification	Stratégies et activités de mise en oeuvre	Risques et hypothèses critiques
	la gestion des ressources internes et externes garantissent la pérennité du programme	Montants des ressources financières allouées.	DAF, DRH, structures déconcentrées Textes d'applications.	accord avec la déconcentration administrative du MEBA et en tenant compte du niveau de déconcentration et de décentralisation des ministères partenaires (MFB, MFPRE...) 5.4.2 Mettre en place un système pour l'évaluation de la performance de la dépense pour le sous-secteur de l'éducation de base	
	5.5 un tableau de bord du sous secteur éducation de base exhaustif est élaboré et accessible	Nombre de personnes formées à l'analyse et à la prospection. Le pôle de compétences est constitué Le tableau de bord est produit.	TDR de l'étude, les résultats de l'étude.	5.5.1 Réaliser les études préalables pour la spécification d'un tableau de bord sous sectoriel de l'éducation de base en harmonie avec les outils du CSLP et du CGAB 5.5.2 Constituer et former un pôle de compétences pour l'analyse et la prospection pour le sous secteur de l'éducation de base 5.5.3 Acquérir et déployer les outils pour la production périodique du tableau de bord	